

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR RELATIVE
À LA CONSTRUCTION DE LA LIGNE À 120 KV
DU GRANDE-BRÛLÉ - DÉRIVATION SAINT-SAUVEUR

DOSSIER : R-3960-2016

RÉGISSEURS : M. GILLES BOULIANNE, président

AUDIENCE DU 10 JUIN 2016

VOLUME 3

ROSA FANIZZI
Sténographe officielle

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureure de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
procureur de Hydro-Québec TRANSPORT (HQT);

INTERVENANTS :

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureure de Municipalité de Saint-Adolphe-
d'Howard et Municipalité régionale de comté des
Pays-d'en-Haut;

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me RAPHAËL LESCOP
procureur de Ville de Mont-Tremblant, la
Municipalité de Saint-Sauveur-Lac-Carré et la
Municipalité régionale de comté des Laurentides (la
Ville de Mont-Tremblant et al.)

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE MSAH	
LISETTE LAPOINTE	
ANDRÉ GENEST	
PAUL PAQUIN	
ÉLAINE GENEST	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me RAPHAËL LESCOP	10
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	79
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	90
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	99
RÉINTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	102
PREUVE SÉ-AQLPA	
JEAN-CLAUDE DESLAURIERS	
INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	116

CONTRE-PREUVE HQT

JEAN-PIERRE GIROUX

ANDRÉ DAGENAI

STÉPHANIE CARON

INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	154
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	178
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	210
RÉINTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	217
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	218
INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT	218

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 (MSAH) : Produire le rapport « Étude paysagère et proposition d'optimisation », version révisée en date du 23 juillet 2015 (demandé par MRC)	17
---	----

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-0053 :	(SÉ-AQLPA) Dessins simplifiés de la solution 1 et de la solution 3 (variantes HQT, MSAH et SÉ-AQLPA)
	148
B-0088 :	(HQD-6, Doc.2) Présentation PowerPoint
	154

1 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce dixième (10e) jour
2 du mois de juin :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du dix (10) juin
8 deux mille seize (2016), dossier R-3960-2016,
9 demande du Transporteur relative à la construction
10 de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé - dérivation
11 Saint-Sauveur. Poursuite de l'audience.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Bon matin Mesdames et Messieurs, Madame la
14 sténographe. Donc, on est rendu au contre-
15 interrogatoire du panel de la Municipalité de
16 Saint-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-
17 Haut. Est-ce qu'il y a des remarques préliminaires?

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à tous, à
20 mes confrères également, ainsi que les gens de la
21 Régie. Un simple mot pour vous mentionner que les
22 engagements, les ajustements suite à la décision de
23 la première journée, et caetera, aux réponses à SÉ-
24 AQLPA, les coûts détaillés, alors tout ça a été
25 déposé via le SDÉ. Et ce matin, j'ai remis à notre

1 charmante dame ici les copies papier pour
2 distribution complète à la fois aux gens de la
3 Régie ainsi qu'à collègues et intervenants ainsi
4 dans la salle. Alors, vous avez une liste des
5 pièces amendées, les réponses du Transporteur
6 ajustées à la demande de renseignements numéro 1 de
7 Stratégies énergétiques.

8 Une petite coquille que je vous mentionne.
9 On voit sur la première page que c'est original du
10 cinq (5) mai deux mille seize (2016) révisé au six
11 (6) juin. Ça devrait être plutôt le neuf (9) juin.
12 C'est bien. Alors c'est HQT-2, Document 3. Vous
13 avez également les réponses aux engagements 1, 2 et
14 3, ainsi que la version caviardée des coûts
15 détaillés, comme je vous mentionnais en suivi de
16 votre récente décision. Alors voilà, avec ça, ça
17 complète.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 C'est complet. C'est bon. Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui, merci, Maître Fréchette, et à votre équipe qui
24 a travaillé avec diligence, qui a fait avec
25 diligence. Parmi les participants qui avaient

1 annoncé leur souhait de contre-interroger, je vois
2 arriver maître Lescop.

3 En fait, au début de l'audience, j'avais
4 annoncé que, pour ce qui est du contre-
5 interrogatoire, on allait fonctionner comme on le
6 fait d'habitude dans les dossiers d'Hydro-Québec,
7 c'est-à-dire qu'on passe les intervenants et à la
8 fin Hydro-Québec, le demandeur.

9
10 Bien, prenez votre temps. De toute façon, maître
11 Neuman n'est pas arrivé. C'est une habitude, ça.

12

13 PREUVE MSAH

14

15 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce dixième (10e) jour
16 du mois de juin, ONT COMPARU:

17

18 LISETTE LAPOINTE,

19 ANDRÉ GENEST,

20 PAUL PAQUIN,

21 ÉLAINE GENEST,

22

23 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
24 solennelle, déposent et disent :

25 (9 h 8)

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me RAPHAËL LESCOP :

2 Désolé du retard, Monsieur le Président. Donc

3 j'aurai des questions pour madame Genest.

4 Q. **[1]** Donc, Madame Genest, on a bien entendu votre
5 témoignage hier, on a bien lu votre rapport.

6 Première question, là, pour vous, c'est : pour les
7 fins de votre rapport, est-ce que vous avez eu à
8 rencontrer donc les représentants de la
9 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard?

10 Mme ÉLAINE GENEST :

11 R. Pour les fins de ce rapport, si j'ai bien...
12 pouvez-vous recommencer votre question, s'il vous
13 plaît?

14 Q. **[2]** Oui. Pour les fins de votre rapport, avez-vous
15 rencontré les représentants de la Municipalité de
16 Saint-Adolphe-d'Howard?

17 R. Bien sûr, ils m'ont appelée pour me donner un
18 mandat.

19 Q. **[3]** O.K. Donc qui avez-vous rencontré au sein de la
20 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard pour les
21 fins de votre rapport?

22 R. En fait, madame la mairesse et les gens du Service
23 d'urbanisme et sur l'environnement.

24 Q. **[4]** O.K.

25 R. Hum hum.

- 1 Q. **[5]** À partir de quand vous avez eu ces rencontres-
2 là?
- 3 R. Vous voulez dire à partir de ce rapport ou à partir
4 du début de notre collaboration?
- 5 Q. **[6]** Bien, en fait, ma question comporte deux
6 volets, si vous le voulez bien.
- 7 R. Alors nous avons commencé à collaborer, je dirais,
8 au cours du mois d'octobre deux mille quatorze
9 (2014), alors que je n'étais plus à l'emploi de la
10 CRÉ des Laurentides.
- 11 Q. **[7]** Octobre deux mille quatorze (2014)?
- 12 R. Hum hum.
- 13 Q. **[8]** Et à compter d'octobre deux mille quatorze
14 (2014), votre travail a consisté à quoi?
- 15 R. Ça a été une première étude où je devais faire une
16 caractérisation des paysages de la municipalité de
17 Saint-Adolphe.
- 18 Q. **[9]** D'accord.
- 19 R. Voilà.
- 20 Q. **[10]** Puis est-ce que ça s'est traduit par un
21 document, ce...
- 22 R. Oui, ça a été un premier rapport, que j'ai remis au
23 courant de l'automne deux mille quatorze (2014).
- 24 Q. **[11]** O.K. Est-ce que ce rapport-là fait partie des
25 pièces...

1 R. Oui, tout à fait.

2 Q. **[12]** Oui?

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Fait partie des pièces, là, le premier rapport,
5 excusez-moi, Monsieur le Président, mais je ne
6 pense pas que le premier rapport fasse partie des
7 pièces ici dans le dossier. Il faudrait préciser la
8 date ou quelque chose comme ça, mais je... j'écoute
9 mon confrère, évidemment, l'indépendance de madame,
10 je pense, Genest, a été reconnue hier déjà.

11 R. En fait, on pourrait remettre mes feuilles de paye
12 ou les factures que j'ai faites pour avoir la
13 preuve du moment où j'ai été engagée par la
14 Municipalité de Saint-Adolphe. En fait, ça a été,
15 c'est très très clair que je n'ai pas travaillé
16 pour eux, en fait, avant d'être, avant que la CRÉ
17 ait mis fin à mon contrat.

18 Me RAPHAËL LESCOP :

19 Q. **[13]** Ce n'est pas du tout la ligne de questions que
20 j'ai...

21 R. D'accord, mais c'est une précision.

22 Q. **[14]** ... je voulais savoir, dans un premier temps,
23 en octobre.

24 R. Hum hum.

25 Q. **[15]** Donc vous avez fait un premier rapport pour la

1 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard?

2 R. C'est ça.

3 Q. **[16]** Donc, est-ce que ce rapport-là fait partie des
4 pièces au dossier produit par la Municipalité de
5 Saint-Adolphe-d'Howard dans ce dossier?

6 R. Je croyais que oui, là, mais, en fait, il est assez
7 largement repris dans le deuxième rapport que j'ai
8 remis en deux mille quinze (2015), deux mille seize
9 (2016).

10 Q. **[17]** À titre d'engagement, j'aimerais obtenir une
11 copie de cette étude, s'il vous plaît. Est-ce que
12 c'est un engagement qui est souscrit?

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Oui mais...

15 R. Pas de problème.

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 ... excusez-moi, confrère, de quel, le rapport de
18 quelle date on parle... je voulais juste préciser,
19 voir de quoi on parle exactement, parce que madame
20 a fait différents travaux, là, et, évidemment,
21 qu'est-ce qui est en preuve est en preuve, on n'a
22 pas été chercher non plus tous les rapports et
23 études environnementaux d'Hydro-Québec, on les,
24 Monsieur le Président, vous avez dit que c'était
25 non pertinent, puis là, on a le produit de travail

1 qui comprend, qui est le, qu'est-ce qu'on dépose en
2 preuve.

3 Alors je vous demande si c'est approprié
4 mais il faudrait au moins préciser de quoi on
5 parle, là.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Qu'on précise puis je pense...

8 R. Je peux décrire...

9 LE PRÉSIDENT :

10 ... à voir les gens, les témoins du panel bouger
11 sur le panel, ils ont une réponse à vous fournir, à
12 nous fournir. Allez-y donc, Madame Genest, et peut-
13 être madame Lapointe également.

14 R. O.K., alors donc juste, simplement pour vous donner
15 les grands traits de ce premier rapport que j'ai
16 fait. Alors c'était d'abord pour étudier la
17 sensibilité des paysages de Saint-Adolphe-d'Howard.
18 Et comme j'avais travaillé à la CRÉ sur ce genre
19 d'étude pour toutes les MRC des Laurentides,
20 j'avais un ensemble d'information que je pouvais
21 donc livrer et donner de façon plus locale.

22 (9 h 13)

23 C'est sur la base donc de ce que je
24 connaissais depuis cinq ans sur l'ensemble des MRC.
25 Donc c'est le premier chapitre. En fait donc,

1 l'étude paysagère et de ses lieux sensibles à
2 l'échelle locale, par exemple.

3 Et ensuite c'était aussi l'étude des cartes
4 d'Hydro-Québec qu'ils avaient remises, la carte des
5 paysages notamment, et c'est là que j'ai recommandé
6 des corrections qui ont été respectées dans une
7 large mesure par l'équipe de WSP et par Hydro-
8 Québec.

9 Et ensuite j'ai recommandé un autre
10 paragraphe. Des propositions d'optimisation de ce
11 tracé, de ce premier tracé, ce tracé retenu,
12 surtout en relevant tous les problèmes de
13 localisation. Et les critères de localisation qui
14 étaient suggérés dans les méthodes lignes et postes
15 d'Hydro-Québec, tous ces critères qui n'étaient pas
16 respectés. Alors c'était le but de ce rapport-là.

17 Et la proposition, quand on parle du tracé
18 Genest, là, en fait c'était une optimisation
19 simplement qui démontrait qu'il était possible
20 d'optimiser cette solution-là.

21 Q. **[18]** D'accord.

22 R. Et donc, c'était une comparaison entre donc les
23 effets de cette optimisation-là avec le tracé et
24 les impacts de la solution 1.

25 Q. **[19]** D'accord. Donc, à titre d'engagement est-il

1 possible de produire ce rapport?

2 R. Oui.

3 Q. **[20]** D'accord.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Est-ce qu'on peut, excusez-moi, aux fins juste de
6 l'engagement, engagement numéro 1, j'imagine.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Oui, oui.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 De MSAH. Et c'est de fournir copie du rapport.

11 Q. **[21]** Et, Madame Genest, vous pouvez peut-être nous
12 aider à formuler avec la date ou le titre du
13 rapport. Comme ça on va avoir un engagement qui...

14 R. Alors ça s'appelle « Étude paysagère et proposition
15 d'optimisation ».

16 Q. **[22]** Puis à quelle date?

17 R. Il y a eu différentes mises à jour, mais la
18 première, la première édition...

19 Q. **[23]** Mais peut-être celle, la dernière.

20 R. Ah, la dernière, en fait, le vingt-trois (23)
21 juillet deux mille quinze (2015).

22 Q. **[24]** Bien, en tout cas, celle que vous recommandez.

23 R. Celle que je regarde, là, c'est celle-là. Oui.

24 Q. **[25]** Vingt-trois (23) juillet deux mille treize
25 (2013)?

1 R. Deux mille quinze (2015).

2 Q. **[26]** Deux mille quinze (2015). O.K. C'est ça. Merci
3 beaucoup.

4

5 E-1 (MSAH) : Produire le rapport « Étude paysagère
6 et proposition d'optimisation »,
7 version révisée en date du 23 juillet
8 2015 (demandé par MRC)

9

10 Me LISETTE LAPOINTE :

11 R. Est-ce que je peux me permettre, Monsieur le
12 Président?

13 LE PRÉSIDENT :

14 Q. **[27]** Oui, Madame Lapointe.

15 R. Madame Genest, on a eu depuis son premier... sa
16 première étude paysagère, on a eu des questions
17 supplémentaires parce qu'on avait constamment,
18 évidemment, là, des... des discussions, des
19 rencontres avec Hydro et on voulait optimiser, on
20 voulait... bon, on voulait proposer d'autres
21 scénarios.

22 Ces rapports-là appartiennent à la
23 Municipalité, mais ça ne nous... ça nous fera
24 plaisir de déposer, si c'est nécessaire, les
25 différents rapports, que ce soit les rapports de

1 monsieur Paquin. Parce qu'il faut bien comprendre
2 que tout ça a été évolutif, là, ça fait déjà un an
3 et demi qu'on est dans ce scénario-là.

4 Me RAPHAËL LESCOP :

5 Donc, je poursuis.

6 LE PRÉSIDENT :

7 On garde l'engagement numéro 1. Puis je rappelle
8 que la Régie, lorsqu'elle a reconnu madame Genest
9 comme experte, c'est pour l'aider, la Régie. Ça
10 fait que s'il y a quelque chose qu'on peut avoir
11 d'additionnel pour m'aider à rendre une bonne
12 décision, je vais embarquer, je vais le demander.

13 Donc, Maître Lescop, vous pouvez
14 poursuivre.

15 Me RAPHAËL LESCOP :

16 Q. **[28]** Je vous réfère, Madame Genest, à la page 18 de
17 votre rapport.

18 Mme ÉLAINE GENEST :

19 R. Lequel, s'il vous plaît?

20 Q. **[29]** De votre rapport que vous avez produit aux
21 fins...

22 R. Celui qui est en preuve?

23 Q. **[30]** Qui est en preuve.

24 R. Hum hum.

25 Q. **[31]** Donc c'est votre carte des différents points

1 de vue que vous avez étudiés pour votre rapport.

2 Vous avez dit hier, lors de votre contre-

3 interrogatoire, que ces points de vue-là ont été

4 déterminés et ont été... déterminés en équipe.

5 Donc, est-ce que vous pouvez m'identifier,

6 m'énumérer donc l'équipe en question, avec quelles

7 personnes vous avez travaillé pour identifier les

8 points de vue qui sont analysés dans votre rapport

9 à la page 18?

10 R. Bien, en fait, ce n'est pas tout à fait ça que j'ai

11 dit hier. Ce que j'ai dit c'était que,

12 généralement, quand on détermine ce genre de

13 points, il faut le faire en équipe.

14 Q. **[32]** O.K.

15 R. On le fait comme consultant avec les clients, avec

16 les gens du milieu, avec le promoteur, le

17 transporteur du projet, par exemple. Mais là, dans

18 ce cas-ci, comme je connaissais très bien le

19 territoire de la MRC des Laurentides et celui de la

20 MRC des Pays-d'en-Haut, et je connaissais le

21 mandat, je connaissais l'objectif, c'est moi qui ai

22 déterminé des points d'observation.

23 Dans ce cas-ci, ils sont globaux. Ce n'est

24 pas je vais me placer dans une baie, par exemple,

25 pour voir si je vois la ligne ou si je ne la vois

1 pas. C'est je nomme un lac et de ce lac je fais un
2 jugement sur la visibilité face à l'équipement dans
3 sa... dans son aspect macro.

4 Sinon il m'aurait fallu une centaine ou
5 deux centaines de points d'observation pour
6 l'ensemble du dossier. Donc, à l'échelle du
7 dossier, c'est plutôt une détermination des lacs
8 qui représentent des enjeux.

9 Q. **[33]** O.K. Mais donc, les lacs ou les points de vue
10 qui représentent des enjeux, vous dites que vous
11 avez parlé à personne pour identifier ces points de
12 vue-là?

13 R. Parler à personne.

14 Q. **[34]** Bien, je vous dis, je vous pose la question.

15 R. À qui voulez-vous que je parle? Je ne comprends pas
16 votre question.

17 Q. **[35]** Bien, je vous pose une...

18 R. J'ai parlé à ma mère, à mon père, j'ai parlé à des
19 gens.

20 Q. **[36]** Non, mais c'est bien drôle, Madame Genest,
21 mais...

22 R. Non, mais je connais le milieu, Monsieur.

23 Q. **[37]** Ce n'était pas l'objet de ma question, Madame
24 Genest.

25 R. Hum hum.

- 1 Q. **[38]** Je vous pose la question.
- 2 R. Je n'ai pas parlé avec la Ville. Je n'ai pas parlé
3 avec la Ville.
- 4 Q. **[39]** Donc, avec la Municipalité de
5 Saint-Adolphe-d'Howard, vous n'avez pas parlé à la
6 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard pour
7 déterminer les points de vue?
- 8 R. Non.
- 9 Q. **[40]** Non.
- 10 R. Mon travail a été fait en toute indépendance parce
11 que ce n'est pas eux qui vont me dire où mettre des
12 points. J'ai quand même fait... Ils ont vu le
13 rapport, c'est bien sûr.
- 14 Q. **[41]** O.K. Donc, ça a été fait vraiment en vase
15 clos, vous n'avez pas...
- 16 R. En vase clos.
- 17 Q. **[42]** En vase clos. Donc, vous-même...
- 18 R. Oui.
- 19 Q. **[43]** ... vous n'avez pas demandé des informations
20 de la part de Saint-Adolphe-d'Howard?
- 21 R. J'en avais beaucoup d'informations sur le
22 territoire, par exemple des cartes.
- 23 Q. **[44]** D'où, Madame Genest?
- 24 R. Quand j'ai travaillé à la CRÉ des Laurentides, j'ai
25 fait le plan de la classe des paysages des

1 Laurentides.

2 Q. **[45]** O.K.

3 R. Sur les deux MRC en question. Et dans ce cadre-là,
4 je travaillais avec les représentants des deux MRC
5 Laurentides et Pays-d'en-Haut. Et j'ai fait, dans
6 ce cadre-là, des visites de terrains de chaque
7 municipalité des deux MRC, Monsieur.

8 Q. **[46]** Donc, Madame Genest, je regarde à vue de nez
9 vos points de vue. J'ai fait le décompte, j'en
10 compte vingt et un (21) sur le tracé, le tracé
11 numéro 1 d'Hydro-Québec puis j'en compte dix (10)
12 sur le tracé numéro 3. Vous avez dit et redit, et
13 re-redit hier l'importance d'une analyse objective.
14 Est-ce que dix (10) versus vingt et un (21) vous
15 trouvez ça objectif comme comparaison?

16 (9 h 20)

17 R. En fait, c'est plutôt une quinzaine dans la MRC de
18 Pays-d'en-Haut et une quinzaine, si vous comptez
19 bien, dans la MRC des Laurentides.

20 Q. **[47]** Bien, je vous invite à les compter, Madame
21 Genest.

22 R. Oui, oui, mais vous les regardez, sur le tableau,
23 ils sont là.

24 Q. **[48]** Non, mais comptez-les sur la carte, Madame
25 Genest.

- 1 R. Comptez-les sur le tableau, Monsieur. Comptez-les
2 sur le tableau, Monsieur.
- 3 Q. **[49]** Non, non, mais je vous demande... c'est moi
4 qui pose les questions, Madame Genest, et donc, je
5 vous demande... je vous dis que j'en ai compté dix
6 (10) sur le tracé 1 et vingt et un (21)... vingt et
7 un (21) sur le tracé 1 et dix (10) sur le tracé 3.
8 Je vous demande de confirmer. Je vous demande de
9 confirmer.
- 10 R. Bien en fait, ça ne peut pas se compter comme ça,
11 Monsieur.
- 12 Q. **[50]** Bien, écoutez, Madame Genest, vous avez...
- 13 R. Monsieur le Président, est-ce que je pourrais
14 m'exprimer à vous? Dans la mesure où...
- 15 Q. **[51]** Vous ne répondez pas à ma question, Madame
16 Genest.
- 17 R. Non parce qu'elle ne permet pas d'éclairer la Régie
18 sur le sens et la façon de définir ces lieux-là et
19 ça laisse un discrédit. En fait, les lieux
20 d'observation sont choisis de façon à permettre de
21 définir les véritables enjeux. Si je suis capable,
22 par exemple, si je veux identifier, à l'aide
23 d'observations qui me permettent de discuter de
24 l'effet des impacts visuels sur la piste cyclable,
25 par exemple, qui concerne davantage le scénario 3,

1 évidemment, je ne suis pas pour mettre une dizaine
2 de points supplémentaires à l'échelle où ma carte
3 est faite. Alors, j'en ai mis un qui résume
4 l'ensemble de la problématique et dans mon texte,
5 j'ai tous les éléments qui sont pertinents.

6 La même chose, par exemple, pour les
7 croisements de la 117. On croise quatre ou cinq
8 fois la 117, j'ai mis un point qui résume ce point-
9 là, sinon, je répétais ad nauseam, là, ce genre
10 d'information là. Mais à chacun des points où il y
11 avait un croisement de la 117, je pouvais donc
12 analyser complètement et à chacun des points, je
13 pouvais analyser les croisements de la 117. Mais je
14 n'ai mis qu'un point qui résume l'ensemble de
15 l'information.

16 Q. **[52]** Madame Genest, par exemple, donc, ici, j'ai
17 une version, une grande version de notre pièce I-4.
18 Donc, le croisement du rang 6, Madame Genest, donc
19 si vous voulez aller voir une version plus proche,
20 mais ça, j'ai la grande version, le croisement du
21 rang 6 par le nouveau tracé, le tracé Paquin...

22 R. C'est à quelle page?

23 Q. **[53]** Bien c'est la pièce I-6... I-4. Donc ça, c'est
24 la pièce I-4, Madame Genest, c'est le quatrième
25 onglet du document. Donc, on voit, à la pièce I-4,

- 1 si vous regardez bien, dans la troisième photo en
2 bas, on voit, donc, l'ajout d'une ligne, ici,
3 l'ajout d'une ligne, ici, O.K.? On voit, donc, le
4 bâtiment qui va disparaître. Donc ça, pour vous, ça
5 n'a pas été jugé un point d'intérêt pour
6 analyser... pour faire votre analyse?
- 7 R. Bien ça a été jugé dans le cadre des croisements de
8 la ligne contre la 117.
- 9 Q. **[54]** Mais c'est le rang 6?
- 10 R. Et le rang 6... excusez-moi.
- 11 Q. **[55]** Mais ce n'est pas la ligne 117, Madame.
- 12 R. Excusez-moi, je suis un peu mêlée, attendez...
13 Effectivement, parce qu'avec les largeurs d'emprise
14 que nous avons en date du dix-sept (17) mai, ce
15 secteur-là n'était pas touché par une largeur
16 d'emprise de trente mètres (30 m).
- 17 Q. **[56]** Donc, le dix-sept (17) mai?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. **[57]** Dix-sept (17) mai de quelle année?
- 20 R. Deux mille seize (2016).
- 21 Q. **[58]** Le dix-sept (17) mai deux mille seize (2016)?
- 22 R. Oui, on a reçu le vingt-cinq (25) mai ou à peu près
23 de nouvelles largeurs d'emprise, de déboisement de
24 trente mètres (30 m) de large alors que les données
25 données dans le bulletin d'informations d'Hydro-

1 Québec parlaient d'élargissement quand il y avait
2 juste la position d'emprise, là... de ligne, on
3 parlait de dix-neuf mètres (19 m) de largeur
4 d'emprise pour la solution 1. Alors j'ai reporté
5 les mêmes conditions, les mêmes caractéristiques
6 pour un projet similaire vers le nord. Alors à dix-
7 neuf mètres (19 m) ces lignes... ces bâtiments-là
8 n'étaient même pas dans l'emprise.

9 (9 h 26)

10 Q. **[59]** Mais, il y avait quand même une deuxième
11 ligne, Madame Genest.

12 R. Peu importe.

13 Q. **[60]** Peu importe.

14 R. Il y a aussi... il y a aussi deux lignes dans le
15 secteurs sud. C'étaient absolument les mêmes
16 conditions.

17 Q. **[61]** Et donc, pour vous, que la ligne soit à dix-
18 neuf mètres (19 m) ou à vingt-cinq mètres (25 m),
19 c'était pas pour vous le croisement de la ligne 6.
20 Donc la maison qu'on voit là, qui est existante, le
21 fait pour elle, cette maison-là, d'avoir une
22 deuxième série de pylônes, pour vous, c'était pas
23 un élément important à analyser?

24 R. Monsieur... ce n'était pas le but de mon étude,
25 Monsieur, de regarder chacun des bâtiments dans

1 tout le secteur Sainte-Agathe, Saint-Faustin, de
2 voir chacune des vues de chacun des bâtiments. Ce
3 n'est pas ça le but de la recherche que j'ai faite,
4 Monsieur. C'était les problématiques d'intégration
5 dans le paysage. Je n'ai pas été dans chaque
6 balcon, sur chaque balcon, chaque fenêtre de toutes
7 les maisons ni à Saint-Adolphe ni à... ni dans le
8 secteur du nord.

9 Q. **[62]** Est-ce que...

10 R. Ce n'est pas comme ça qu'on travaille, Monsieur, en
11 analyse de paysage.

12 Q. **[63]** O.K. Donc la ligne hydroélectrique, là, dans
13 ce tronçon-là...

14 R. Hum hum.

15 Q. **[64]** ... vous savez combien de... de voies
16 routières elle traverse? En traverse-t-elle
17 beaucoup, Madame Genest, de voies routières?

18 R. Elle en traverse beaucoup, comme dans le cas de
19 Saint-Adolphe aussi, oui.

20 Q. **[65]** Dans le cas de Saint-Adolphe. Elle en traverse
21 vraiment beaucoup entre le poste Grand-Brûlé et le
22 rang 6?

23 R. Selon la méthode du paysage, Monsieur, le fait des
24 croisements de route n'est pas un facteur
25 déterminant dans les impacts sur le paysage. Parce

1 que quand on circule sur une route la traversée se
2 fait en quelques secondes et n'est pas du tout un
3 effet ou un élément discriminant. Pas au départ. On
4 le fait quand on fait une étude d'avant-projet.
5 Mais quand on fait une étude préliminaire comme
6 celle-là, ce n'est pas pertinent dans le cadre du
7 débat actuel.

8 Q. **[66]** Bon. Donc, ce n'est pas...

9 R. À moins d'avoir six mois. Non. À moins d'avoir six
10 mois.

11 Q. **[67]** Oui.

12 R. Mais...

13 Q. **[68]** Donc, est-ce que vous dites que votre analyse
14 est incomplète?

15 R. Pas du tout. Pas dans le contexte actuel. Elle est
16 complète pour le cas présent.

17 Q. **[69]** Donc je vous... donc sur la question du dix-
18 neuf mètres (19 m), Madame Genest, là, je voulais
19 en parler plus tard mais comme vous l'abordez tout
20 de suite je vous réfère à la page 3 de votre
21 rapport.

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Est-ce qu'on peut nommer la pièce?

24 Me RAPHAËL LESCOP :

25 Q. **[70]** Bien, c'est... c'est votre rapport. 37. Vous

1 l'avez, donc la page 3. Est-ce que... est-ce que
2 c'est... le dix-neuf mètres (19 m) en question, là,
3 ça vient de ce graphique-là, Madame Genest?

4 R. Oui.

5 Q. **[71]** O.K. Donc vous voyez le dix-neuf mètres (19 m)
6 qui est donc, si on comprend bien le graphique,
7 entre le milieu du nouveau poteau et...

8 R. La limite du déboisement.

9 Q. **[72]** La limite du déboisement. O.K. Donc ça vient
10 de là, votre dix-neuf mètres (19 m)?

11 R. Et c'est marqué dans le tableau ici : « Dix-neuf
12 mètres (19 m) égale emprise additionnelle
13 déboisée. »

14 Q. **[73]** Mais vous voyez... vous voyez le dix-neuf
15 (19)... du milieu du pylône à la fin...

16 R. Hum hum.

17 Q. **[74]** ... au début de l'arbre, c'est dix-neuf mètres
18 (19 m).

19 R. Donc l'ajout de déboisement par rapport au
20 déboisement actuel est de dix-neuf mètres (19 m).

21 Q. **[75]** Mais encore faut-il l'ajouter, ce pylône-là,
22 Madame Genest.

23 R. Oui.

24 Q. **[76]** Mais justement, mais donc... Dans une emprise
25 qui est déjà construite, l'arbre qu'on voit ici ne

1 se trouve pas nécessairement là. Je veux dire, il
2 faut... il faut bien donner un espace pour
3 construire la nouvelle emprise et ensuite avoir une
4 aire de déboisement.

5 R. Nous avons ici le même cas que ce qui se passerait
6 dans le secteur de Mont-Tremblant, Monsieur. Nous
7 avons des lignes existantes, nous avons déboisé de
8 part et d'autre parfois des bâtiments.

9 Q. **[77]** Hum hum.

10 R. Et il y a une ligne ajoutée. Donc forcément il y a
11 déjà une emprise de déboisée et on ajoute un dix-
12 neuf mètres (19 m) d'emprise.

13 Q. **[78]** Mais vous êtes d'accord avec moi, Madame
14 Genest, que l'emprise déboisée c'est une emprise
15 pour ici trois lignes ou deux lignes. Elle n'est
16 pas déjà prédéboisée pour une quatrième ligne ou
17 une troisième ligne.

18 R. Dans ce cas-ci non plus, Monsieur, sur le schéma.
19 C'est exactement le même cas de figure. Alors dix-
20 neuf mètres (19 m) c'est la largeur qu'Hydro-
21 Québec... il pourrait, ça pourrait être réduit
22 peut-être, aucune idée. Mais c'est le chiffre
23 qu'Hydro-Québec a avancé comme étant la largeur
24 d'emprise lors d'une juxtaposition de lignes à côté
25 de lignes existantes, Monsieur.

- 1 Q. **[79]** Oui, mais c'est dix-neuf mètres (19 m) à
2 compter de la nouvelle emprise.
- 3 R. Voilà.
- 4 Q. **[80]** Du...
- 5 R. Non, non, pas de la nouvelle. Ça, c'est une emprise
6 existante, Monsieur, que vous voyez là.
- 7 Q. **[81]** Bien la... la ligne rou... la tour rouge,
8 c'est une emprise... c'est une tour existante.
- 9 R. Non. C'est pas ça que j'ai dit. J'ai dit les deux
10 lignes, les deux pylônes qui sont là, ils sont...
11 ils sont exactement... actuellement ils sont là. Et
12 le pylône est celui qu'on ajouterait comme dans le
13 cas de figure que nous avons au nord.
- 14 Q. **[82]** Êtes-vous d'accord avec moi, Madame Genest,
15 qu'il y a beaucoup plus que dix-neuf mètres (19 m)
16 entre le milieu de l'emprise existante et l'arbre
17 qu'on voit là?
- 18 R. Monsieur, je me fie au tableau donné sur le
19 bulletin d'information d'Hydro-Québec deux mille
20 quinze (2015). Et c'est marqué dix-neuf mètres
21 (19 m). Et non pas trente mètres (30 m).
- 22 Q. **[83]** O.K. Je pense qu'on ne comprend pas le tableau
23 de la même façon, mais passons.
24 (9 h 30)
- 25 R. C'est marqué, Monsieur, « largeur d'emprise ».

1 Je ne comprends pas comment je pourrais le
2 comprendre autrement.

3 Q. **[84]** O.K., bon, bien, je le plaiderai. Je reviens à
4 votre plan, à la page 18, donc vous n'avez pas jugé
5 opportun, si je comprends bien, d'avoir un point de
6 vue du Rang 6. Vous connaissez le lac Nantel et le
7 lac Colibri, qui se trouvent plus ou moins dans la
8 case Dérivation Saint-Donat?

9 R. Mais...

10 Q. **[85]** Vous les connaissez, ces deux lacs-là, Madame
11 Genest?

12 R. Oui.

13 Q. **[86]** Les lacs Colibri puis Nantel?

14 R. Hum hum. Hum hum.

15 Q. **[87]** C'est, ce sont des lacs qui sont à proximité
16 du tracé Paquin, n'est-ce pas?

17 R. Hum hum. Hum hum.

18 Q. **[88]** O.K. Puis vous n'avez pas jugé opportun de
19 faire une analyse de ces deux points de vue-là?

20 R. Non parce que j'ai ajouté, les commentaires que
21 j'aurais ajoutés pour ces lacs-là, je les ai
22 agglomérés avec un autre lac plus important à
23 proximité.

24 Q. **[89]** C'est drôle, vous ne faites pas la même
25 agglomération pour les points de vue de...

1 R. Absolument, j'ai fait la même, oui, j'ai fait la
2 même.

3 Q. [90] ... pour les points de vue...

4 R. Ah! oui, il y en a où j'ai fait la même chose.

5 Q. [91] Comment expliquer, d'abord, qu'il y a vingt et
6 un (21) points de vue puis dix (10) points de vue?

7 R. Monsieur, regardez le tableau, encore une fois à la
8 page... c'est les pages 19, 20... par exemple, dans
9 le premier où je compare le tracé 1, alors il y a
10 un total de trente-trois (33) points, certains sont
11 plus précis parce que c'est des grands lacs,
12 certains regroupent en ensemble de petits lacs pour
13 éviter de répéter constamment la même chose et de
14 faire moins de lignes sur un tableau, là, de
15 résumer, finalement, des enjeux.

16 Alors il y en a, si vous regardez le titre
17 en haut, page... le tableau 3.3, « Grille de
18 détermination des effets visuels - Saint-Adolphe-
19 d'Howard », est-ce que vous voyez bien, Monsieur?

20 Q. [92] Oui, oui.

21 R. Alors jusqu'à... jusqu'au point 15, ce sont des
22 points à Saint-Adolphe-d'Howard, donc de 1 à 15; et
23 de 16 à 33, ce sont des points qui concernent la
24 MRC des Laurentides. Alors expliquez-moi où est le
25 problème dans le décalage dans vos dix (10) points,

1 je ne comprends pas, là, j'en ai quinze (15) qui
2 concernent Saint-Adolphe-d'Howard, j'en ai... et
3 j'en ai trente-trois (33) moins quinze (15) dans le
4 secteur de la MRC des Laurentides. Simplement, le
5 tracé est plus long, ils ont l'air plus répartis,
6 c'est simplement une question de perception de la
7 carte.

8 Q. **[93]** Bien, écoutez, je vous ai demandé de les
9 compter un à l'autre, un après l'autre, vous n'avez
10 pas voulu.

11 R. Bien, je le fais, là.

12 Q. **[94]** Bien...

13 R. C'est ce que je fais.

14 Q. **[95]** ... moi, je compte...

15 R. 1 à 15 pour Saint-Adolphe, et de 16 à 33 pour la
16 MRC des Laurentides.

17 Q. **[96]** Quand je regarde votre carte, là, c'est drôle
18 mais je ne vois pas beaucoup de concentration de
19 points de vue le long du tracé Paquin.

20 R. De concentration?

21 Q. **[97]** Bien, oui.

22 R. C'est parce qu'ils sont répartis, les trente-trois
23 (33) moins quinze (15), sur un, peut-être un plus
24 grand, dix-huit (18) sur un plus grand parcours.

25 Q. **[98]** O.K., passons...

- 1 R. Alors il y en a dix-huit (18), Monsieur, c'est ça.
- 2 Q. **[99]** O.K. Bien, moi, je maintiens qu'il y en a
3 vingt et un (21) mais passons...
- 4 R. Non, non, mais regardez...
- 5 Q. **[100]** ... on n'est pas au nombre près.
- 6 R. On peut le compter encore.
- 7 Q. **[101]** Non. Madame Genest, le lac, donc là, on
8 est...
- 9 Me FRANKLIN S. GERTLER :
- 10 Moi, je demanderais, Monsieur le Président, ce
11 n'est pas, on n'est pas à la cour criminelle,
12 qu'on, on permet à madame l'experte de s'exprimer,
13 on la cuisine, mais elle pourrait peut-être
14 informer le tribunal par rapport à ces points-là si
15 c'est si important.
- 16 LE PRÉSIDENT :
- 17 Q. **[102]** Avez-vous quelque chose à rajouter à votre
18 réponse, Madame Genest?
- 19 R. Bien, je ne sais pas où il veut en venir, là, mais
20 j'aimerais juste...
- 21 Q. **[103]** Moi non plus mais ce n'est pas grave, ça.
- 22 R. Oui mais je pourrais peut-être expliquer un petit
23 peu...
- 24 Q. **[104]** Il fait sa job.
- 25 R. Oui, je comprends.

1 Q. **[105]** Allez-y, allez-y.

2 R. Bien, en fait, donc, j'ai quinze (15) points, donc
3 j'ai déterminé, et comme, effectivement, j'avais
4 déjà comparé le tracé de la solution 1 avec mon
5 tracé alternatif, j'avais déjà des points qui
6 étaient déjà... qui étaient déjà analysés à Saint-
7 Adolphe-d'Howard et dans la MRC des Laurentides.

8 Alors juste pour expliquer ce tableau-là,
9 pour qu'on le comprenne bien, là, avant d'en
10 parler, je ne dirais pas en parler globalement pour
11 qu'on comprenne, il s'agissait de déterminer...
12 est-ce que tu pourrais montrer la carte, s'il te
13 plaît? Bon.

14 (9 h 36)

15 Alors, finalement, c'est vrai qu'il a l'air d'une
16 plus grosse concentration, mais la concentration
17 c'est parce que j'ai des points pour tester si ces
18 zones intermédiaires entre les deux lignes, là,
19 perçoivent plus la ligne au nord que la ligne au
20 sud. Donc, effectivement, il y a un amas de points
21 entre les deux lignes et ces points-là sont, en
22 général, dans la MRC des Laurentides.

23 Comme je n'étais pas certaine parce que
24 c'est un territoire relativement montagneux, tout
25 ça, je voulais être certaine de pouvoir tester

1 s'ils voyaient l'un ou l'autre des tracés.

2 Mais si l'on suit... et là, il y a beaucoup
3 de petits lacs qui étaient problématiques dans le
4 cadre du débat à l'occasion de l'automne deux mille
5 quatorze (2014) et j'ai ajouté donc ensuite des
6 points stratégiques au nord qui illustraient
7 vraiment les problématiques.

8 Alors, comme j'ai dit tantôt, j'ai résumé à
9 un seul point des croisements pour la ligne 117, un
10 seul point, mais ça résumait l'ensemble de mes
11 constats sur l'ensemble de ces croisements.

12 Et je n'ai pas fait l'inventaire non plus
13 de chaque... de chaque vue, de chaque bâtiment
14 nulle part. Mais comme la ligne est plus longue au
15 nord, il est normal d'avoir dix-huit (18) points
16 d'observation la concernant et que j'ai dû tester,
17 et quinze (15) pour Saint-Adolphe puisque c'est un
18 tracé légèrement plus court.

19 Me RAPHAËL LESCOP :

20 Q. **[106]** Mais écoutez, quand je regarde, puis je vais
21 finir là-dessus parce que j'ai beaucoup d'autres
22 sujets à couvrir avec vous, là, mais quand je
23 regarde le tableau comme tel, je vois le tableau
24 des points 1 à 24 qui sont des points qui sont très
25 très loin du tracé 3, et 25 et suivants.

- 1 R. Parfois on peut voir des choses de très loin. La
2 distance n'est pas un facteur qui détermine le
3 degré, l'importance de l'impact visuel.
- 4 Q. **[107]** Donc, le lac Nantel puis le lac Colibri pour
5 vous ce n'était pas important d'en tenir compte?
- 6 R. Je n'ai jamais dit ça.
- 7 Q. **[108]** O.K. Pourquoi vous n'avez pas...
- 8 R. J'ai dit que j'avais greffé l'information...
- 9 Q. **[109]** À d'autres lacs ailleurs.
- 10 R. ... à d'autres lacs, c'est ça.
- 11 Q. **[110]** O.K. Parfait. Je vous amène à la page 8 de
12 votre rapport. Donc, dernière ligne, donc présence,
13 donc vous évaluez présence de futurs projets
14 résidentiels et récréatifs d'importance. Donc, je
15 lis, là, concernant la solution 3 :
- 16 Le tracé de la solution 3 en
17 empruntant une emprise des lignes
18 existantes évite d'empiéter sur
19 l'emplacement de futurs projets
20 résidentiels et récréatifs
21 d'importance.
- 22 À la lumière du témoignage que vous avez entendu
23 puis de la preuve de la MRC des Laurentides, est-ce
24 que c'est quelque chose que vous voulez corriger,
25 Madame Genest?

- 1 R. Je m'excuse, pourriez-vous me dire dans quelle
2 colonne je suis?
- 3 Q. **[111]** Le dernier, le dernier paragraphe de la
4 dernière colonne.
- 5 R. Non, je n'ai pas corrigé, Monsieur le Président,
6 cette affirmation. Le tracé de la solution 3 :
7 En empruntant une emprise de ligne
8 existante qui n'est pas élargie...
9 C'est la solution 3 optimisée :
10 ... évite d'empiéter sur l'emplacement
11 de futurs projets résidentiels et
12 récréatifs d'importance.
13 Je maintiens cette affirmation.
- 14 Q. **[112]** Vous la maintenez?
- 15 R. Absolument.
- 16 Q. **[113]** Donc, vous avez entendu le témoignage du
17 maire de Saint-Faustin-Lac-Carré?
- 18 R. Oui, mais il parlait de projets non optimisés avec
19 une largeur d'emprise de trente mètres (30 m), ce
20 qui est, à mon avis, un projet qui n'est pas
21 réaliste parce qu'il pourrait être optimisé.
- 22 Q. **[114]** Ça c'est votre avis. C'est votre avis.
- 23 R. N'importe quel aménagiste aurait le même avis,
24 Monsieur.
- 25 Q. **[115]** Êtes-vous au courant donc, que la position

1 d'Hydro-Québec sur la question de l'enfouissement
2 puis le...

3 R. Ça n'a rien à voir avec l'enfouissement, Monsieur.

4 Q. **[116]** Ça n'a rien à voir avec l'enfouissement?

5 R. On ne parle pas d'enfouissement ici, on parle de
6 largeur d'emprise.

7 Q. **[117]** O.K. On parle de largeur d'emprise.

8 R. Oui.

9 Q. **[118]** Écoutez, je vous réfère à la pièce I-7 de
10 notre mémoire. I-7, donc le cahier que vous avez.

11 R. À quel onglet, s'il vous plaît?

12 Q. **[119]** Le septième.

13 R. 7, O.K.

14 Q. **[120]** Donc, vous dites ici, donc vous reconnaissez
15 bien, je vous réfère au carré mauve sur le plan. Le
16 carré en haut, il y a une résolution qui a été
17 adoptée, en fait, aussi tôt que la semaine dernière
18 approuvant le projet, le Projet Provost.

19 R. Hum hum.

20 Q. **[121]** Et au sud un autre projet de soixante (60)
21 lots. Donc, ce que vous dites c'est que ces
22 projets-là ne sont pas mis en péril par une ligne
23 hydroélectrique qui passerait par là?

24 R. Il y a déjà une ligne, Monsieur, qui passe par là.

25 Q. **[122]** Et l'ajout d'une ligne ne...

1 R. Dans la solution optimisée présentée par monsieur
2 Paquin, il n'y a pas de nouvelle ligne, il y a un
3 remplacement de ligne, il n'y a pas d'élargissement
4 d'emprise, si on fait attention. Alors d'une ligne
5 qui remplace l'autre ligne ne met pas en péril un
6 projet de développement domiciliaire.

7 (9 h 41)

8 Q. **[123]** Mais je vous réfère à votre dernier
9 paragraphe, justement, de la colonne, vous dites :

10 Le tracé de la solution 3, en
11 empruntant une emprise de ligne
12 existante...

13 Vous ne faites pas référence, ici, à quelconque
14 optimisation, là, Madame Genest?

15 R. Monsieur, regardez la colonne à droite. Ici, c'est
16 marqué ici : « Solution 3b avec remplacement de
17 ligne. »

18 Q. **[124]** « Solutions 3b... » où ça? Oui, avec
19 remplacement de ligne, oui.

20 R. La troisième colonne comparée à la solution 1.

21 Q. **[125]** Oui, mais quand je regarde la première
22 colonne, « Solution sans optimisation : faible à
23 nul ». C'est la même... c'est votre même... c'est
24 la même appréciation.

25 R. Bon. Je dirais peut-être, à ce moment-là, moyen.

1 Mais en même temps, vous savez, comme je n'étais
2 pas avec l'ingénieur d'Hydro-Québec pour valider
3 mon optimisation, il est très possible, par
4 exemple, d'élargir, de mettre des pylônes AVA, de
5 conserver une emprise extrêmement étroite dans la
6 mesure où c'est une zone d'enjeux, et je pense
7 qu'Hydro-Québec a les moyens de travailler à
8 l'optimisation réelle de ce projet. Alors, je ne
9 vois pas pourquoi, dans ce cas-ci, exactement, ils
10 ne feraient pas le même effort qu'ailleurs. Alors
11 voilà donc pourquoi j'ai mis qu'il n'y avait pas de
12 secteurs qui étaient problématiques.

13 Q. **[126]** Donc, vous avez dit que c'était... vous
14 l'avez dit et redit hier que la portion, la portée
15 très objective de votre rapport...

16 R. Oui, Monsieur.

17 Q. **[127]** C'est ça. Les appréciations qu'on voit dans
18 les tableaux, « Moyen », « Faible à nul », « Faible
19 à nul », est-ce que c'est objectif, ça, Madame
20 Genest?

21 R. Oui, Monsieur, même que ça correspond
22 essentiellement à ce qu'on avait défini lors du
23 comité technique régional où je faisais partie.

24 Q. **[128]** Donc, ce que vous dites, c'est que votre
25 appréciation... bon, premièrement, on voit ici une

1 erreur que vous avez commise, n'est-ce pas?

2 R. Non, ce n'est pas une erreur, Monsieur.

3 Q. **[129]** Non?

4 R. Non, pas du tout.

5 Q. **[130]** Le fait de dire que la solution 3 sans
6 optimisation, les faits sur les projets de
7 développement est faible à nul?

8 R. Sur la base des données que j'avais le dix-sept
9 (17) mai, évidemment, là on parle de largeur de
10 trente mètres (30 m), Monsieur, il y a des impacts
11 partout à trente mètres (30 m), là. Là, ça devient
12 une farce. Je m'excuse. Dans ce contexte-ci...

13 Q. **[131]** C'est difficile, d'abord, de voir quelconque
14 crédibilité à votre commentaire « Faible à nul » si
15 vous dites qu'il y a une marge de trente mètres
16 (30 m)...

17 R. Il n'y a pas une marge... Monsieur, on a reçu
18 l'information le vingt-cinq (25) mai pour la marge
19 de trente mètres (30 m). À mon avis, elle n'est pas
20 réaliste, elle est amplifiée de manière absurde,
21 hein, pour faire peur à tout le monde. Dans un
22 contexte réaliste, il n'y a pas d'emprise, j'avais
23 la note, j'avais l'information dix-huit mètres
24 (18 m) de largeur de plus. Il y a eu beaucoup de
25 projets à Montréal, par exemple, qui ne sont pas

1 annulés parce qu'on remplace une ligne par une
2 nouvelle. Alors, je ne vois pas pourquoi, ici, un
3 projet est mis en péril. C'est absolument absurde,
4 c'est amplifié, faire peur par une prétention
5 pareille.

6 Q. **[132]** Vous avez vu le caractère assez restreint de
7 la portion nord...

8 R. C'est un secteur fragile, c'est vrai.

9 Q. **[133]** Bon, c'est ça. Donc, ce que vous dites, c'est
10 qu'Hydro-Québec serait capable de faire sa ligne de
11 façon suffisamment proche pour ne pas mettre en
12 péril le projet?

13 R. Je suis certaine qu'ils le peuvent, absolument.

14 Q. **[134]** Donc, si vous regardez, donc, le tableau...
15 la pièce I-20, donc c'est votre opinion d'experte
16 de dire qu'Hydro-Québec pourrait faire en sorte de
17 ne pas impacter, en rajoutant une ligne ici, au
18 sud, elle pourrait pas impacter le projet?

19 R. Si je vois bien, votre développement est au nord de
20 la ligne?

21 Q. **[135]** Hum hum. Je fais référence au nord, oui.

22 R. Il est possible parfois de traverser, de mettre un
23 tronçon, une ligne au sud.

24 Q. **[136]** O.K. Mais...

25 R. Alors il n'y aurait pas de problème.

- 1 Q. **[137]** Ça c'est l'autre. Mais ça, ça vient impacter
2 le deuxième développement?
- 3 R. Il est marqué où ce deuxième développement?
- 4 Q. **[138]** C'est la portion au sud.
- 5 R. Généralement, Hydro-Québec, d'après ce que j'en
6 sais, parce que j'ai travaillé avec des consultants
7 qui parlaient avec les gens du milieu, se...
8 comment je dirais... se réajustent mutuellement.
9 Alors, à la fois les gens qui font des projets de
10 développement, les municipalités discutent avec les
11 gens d'Hydro-Québec pour ajuster, justement. Alors,
12 si on fait un remplacement de ligne, ici, dans ce
13 cas-ci, il est possible de mettre des lignes AVA,
14 par exemple, ou des lignes... des pylônes à
15 treillis à base réduite. Et je ne vois pas pourquoi
16 le projet serait...
- 17 Q. **[139]** O.K.
- 18 R. ... mis en péril.
- 19 Q. **[140]** Donc, c'est votre expertise...
- 20 R. C'est mon expertise.
- 21 Q. **[141]** ... d'ingénieur électrique qui vient dire que
22 vous pouvez mettre des...
- 23 R. Je n'ai pas d'expertise d'ingénieur électrique,
24 j'ai une expertise en intégration de projets à
25 l'environnement urbain, ce qui est le cas,

1 Monsieur.

2 Q. **[142]** Madame Genest, comment ça se fait que vous
3 n'aviez pas cette information-là au moment où vous
4 avez rendu votre rapport? L'information sur le
5 projet domiciliaire qui est au nord de la ligne...
6 (9 h 46)

7 R. Je ne peux pas présumer des négociations entre la
8 Ville et Hydro-Québec, Monsieur, dans ce contexte
9 actuel.

10 Q. **[143]** Ça n'a rien à voir avec Hydro-Québec, c'est
11 un projet de... c'est un projet de la municipalité.

12 R. Non, non. Non.

13 Q. **[144]** Le projet... le projet que vous avez sous les
14 yeux ici, à la pièce I-20, c'est un projet de la
15 municipalité Saint-Faustin.

16 R. Hum hum. Hum hum.

17 Q. **[145]** Comment est-il possible que pour rendre votre
18 opinion vous n'avez pas eu cette information-là?
19 Vous ne saviez pas l'existence de ce projet-là?

20 R. Je n'ai pas besoin de savoir l'existence de chacun
21 des projets quand l'emprise n'est pas élargie,
22 Monsieur.

23 Q. **[146]** O.K. Mais comme...

24 R. Je n'ai pas nommé, comme je n'ai pas nommé chacun
25 des projets qui sont... qui sont aussi à Saint-

1 Adolphe-d'Howard, qui vont être touchés de près ou
2 de loin par la ligne. C'est la même chose. Ce n'est
3 pas l'enjeu de mon étude, Monsieur.

4 Q. **[147]** Madame, Madame Genest, je vous réfère à la
5 page 8 de votre rapport. Puis vous dites que c'est
6 pas l'enjeu de retracer tous les... les projets de
7 développement, mais c'est drôle, mais vous faites
8 référence quand même au projet de développement du
9 chemin du lac des Boisés à Saint-Adolphe-d'Howard.

10 R. Quelques-uns.

11 Q. **[148]** O.K.

12 R. Comme quelques-uns que j'ai notés dans votre
13 secteur aussi.

14 Q. **[149]** Ah oui?

15 R. En général...

16 Q. **[150]** Lesquels? Lesquels? Des projets de
17 développement, Madame Genest.

18 R. Un instant.

19 Q. **[151]** Parce que, n'avez-vous pas dit, Madame
20 Genest, l'importance...

21 LE PRÉSIDENT :

22 Peut-être, Maître Lescop...

23 Me RAPHAËL LESCOP :

24 Oui. O.K.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 ... lui laisser la chance de répondre parce que ça
3 fait deux, trois fois que, bon...

4 Me RAPHAËL LESCOP :

5 Je la laisse préciser.

6 LE PRÉSIDENT :

7 S'il vous plaît.

8 R. J'ai ici une réponse. Alors, par exemple, dans le
9 point d'observation 30 où je parle du secteur du
10 Lac-Carré, page 27. Le Lac-Carré, Domaine Roger. Je
11 sais que ce n'est pas le terme parce que ça a
12 évolué dans le temps. Mais peu importe, le secteur
13 en question près du Lac-Carré et l'ensemble de ce
14 secteur-là à l'échelle régionale où je travaillais,
15 si vous lisez le document le commentaire, c'est
16 que :

17 Le tracé de la solution 3 est
18 perceptible depuis le Lac-Carré et le
19 secteur résidentiel de Faustin Lac-
20 Carré localisé au nord de la route
21 117.

22 Alors vous voyez? Je parle de ces questions quand
23 elles sont pertinentes, quand elles résument une
24 problématique...

25

1 Me RAPHAËL LESCOP :

2 Q. **[152]** Bien là vous...

3 R. ... pour tenter de... de trouver des solutions et
4 de mesurer les impacts.

5 Q. **[153]** Bien je vous dirais que vous ne répondez pas
6 à la question. Parce que c'est pas un projet de
7 développement, alors qu'à la page 8, dernière ligne
8 on parle de « futurs projets de développement ».
9 Là, vous faites référence à un quartier résidentiel
10 existant. Et donc vous parlez pour Saint-Adolphe-
11 d'Howard de la... du projet de développement à
12 chemin des lacs Boisés. Également un autre projet
13 face au Domaine... le Domaine du lac du Rocher. Et
14 pour le scénario 3 vous ne parlez pas des projets
15 de développement dans le carré mauve. Et vous ne
16 parlez pas non plus des projets...

17 R. Je ne parle d'aucun projet de développement dans le
18 cadre de l'étude actuelle, Monsieur. Ni dans Saint-
19 Faustin Lac-Carré, ni Sainte-Agathe, ni Saint-
20 Adolphe-d'Howard. Parce que ce n'est pas quelque
21 chose qui est immuable. Généralement, les
22 promoteurs, comme près du lac Bourque, par exemple,
23 à Saint-Adolphe-d'Howard, qui sont franchement
24 touchés également, je n'ai pas fait l'apologie ou
25 le désaveu de ça.

1 Q. **[154]** Bien je...

2 R. C'est simplement que dans un contexte comme celui
3 dans le cas d'un projet de ligne, il est possible
4 de discuter avec Hydro et les promoteurs du projet
5 et les municipalités pour adapter. Parce que
6 généralement on les contourne, si possible, ou on
7 intègre ces lignes-là.

8 Q. **[155]** Mais, Madame Genest, vous dites ça, là, vous
9 dites « je ne regarde pas les projets
10 immobiliers »... les projets de développement,
11 mais...

12 R. Je ne les regarde... c'est pas que je ne les
13 regarde pas. C'est que, Monsieur, j'ai un rapport
14 de...

15 Q. **[156]** C'est le critère... c'est le critère dans
16 votre analyse, Madame Genest.

17 R. Oui.

18 Q. **[157]** Et... et je vais arrêter là-dessus parce
19 qu'on va passer à un autre sujet. Les écrits
20 restent. Vous ne parlez... vous parlez des projets
21 de développement à Saint-Adolphe dans tous les
22 paragraphes...

23 R. J'avais tous les... Oui.

24 Q. **[158]** Et vous ne parlez pas des projets de
25 développement...

1 R. Bien je m'excuse, Monsieur, je ne parle pas... je
2 m'excuse, mais je ne parle pas dans mon rapport de
3 tous les projets de développement sur l'ensemble
4 des municipalités parce qu'à l'échelle où je
5 travaillais dans ce rapport, qui n'est pas un
6 avant-projet, qui n'est pas une étude d'impact sur
7 l'environnement liée au BAPE, dans ce cadre d'étude
8 là, on ne fait pas ce genre d'inventaire. Mais on
9 parle de cette problématique pour prendre une
10 décision éclairée.

11 (9 h 52)

12 Q. **[159]** O.K. Donc je vous... je vous fais référence à
13 la page 6 de votre rapport. Donc, deuxième ligne :

14 La solution 1 risque d'empiéter sur le
15 lac Bourque. L'endos central du projet
16 de développement du chemin du lac
17 Boisé.

18 Donc, pour vous, là, vous ne parlez pas des projets
19 de développement, mais vous en faites référence
20 quand même?

21 R. Il y a à peine deux sur l'ensemble d'une dizaine,
22 Monsieur, qui n'existent pas.

23 Q. **[160]** Merci, Madame. Je vous réfère à la page 9 de
24 votre rapport, première ligne. Donc, vous avez
25 entendu le témoignage de la Municipalité... de la

1 MRC des Laurentides, ainsi que son rapport. Donc,
2 est-ce que douze (12) bâtiments déplacés, c'est un
3 chiffre que...

4 R. C'était l'information dont Hydro-Québec a parlé.
5 Effectivement, j'ai reconnu lors de ma présentation
6 hier que l'ensemble des nombreux bâtiments dont
7 vous avez parlé était lié au trente mètres (30 m)
8 d'élargissement. Donnée que nous avons eue le
9 vingt-cinq (25) mai. Généralement, comme Hydro le
10 dit, quand on parle de bâtiments, c'est fait macro
11 à cette étape d'une étude. Encore une fois, comme
12 je vous dis, une option optimisée où il n'y a pas
13 de largeur d'emprise fait en sorte qu'il y aurait à
14 peu près cet ordre de grandeur de bâtiments.
15 Maintenant, évidemment, comme dans le cas d'une
16 solution 1 ou 3, ou peu importe, il y a davantage
17 d'inventaires qui sont faits lorsqu'on est rendu à
18 des étapes d'avant-projet.

19 Q. **[161]** À la dernière ligne de cette page-là, Madame
20 Genest, donc le patrimoine et archéologie, vous
21 faites référence à douze (12) lieux d'intérêt
22 patrimoniaux à Saint-Adolphe et quarante (40) sur
23 le territoire de Saint-Faustin-Lac-Carré. Ma
24 question est la suivante : Douze (12) versus
25 quarante (40) alors que l'impact est fait partout,

1 est-ce qu'il n'y a pas ici un problème quant à
2 votre...

3 R. Non, pas du tout. Ils ne sont pas localisés à
4 proximité, Monsieur. Ils ne sont pas concernés. Il
5 y a une quarantaine, oui, de lieux contre douze
6 (12) à Saint-Adolphe, mais ils ne sont pas
7 concernés par le projet, ils sont trop loin.

8 Q. **[162]** Parfait. Je vous réfère à la page 11.

9 R. Est-ce que je pourrais apporter un commentaire,
10 Monsieur le Président? D'abord, ce tableau auquel
11 réfère maître Lescop est fait sur la base des
12 critères dont je parlais dans ma présentation, une
13 étude qui est générale, qui est préalable, qui est
14 sommaire, qui n'est pas un avant-projet. Alors
15 donc, l'ensemble des éléments qui sont inscrits ici
16 parle des critères et avec des enjeux qui sont
17 déterminants dans une décision pour comparer des
18 solutions à une échelle qui précède le choix d'un
19 scénario, qui précède aussi un avant-projet. On ne
20 peut pas faire généralement des avant-projets pour
21 l'ensemble de toutes les solutions étudiées.

22 Alors, c'est pour ça que, finalement, tous
23 les éléments de détail, et comme j'avais des
24 informations quelques-unes qui me permettaient de
25 pouvoir, par exemple, quand j'avais de

1 l'information, je le mettais, celles qui n'étaient
2 pas pertinentes, comme par exemple, je ne sais pas,
3 moi, les espèces menacées, je savais qu'il n'y en
4 avait pas dans le secteur, et celles qu'il y avait,
5 là, étaient trop loin. Alors, tout ce qui n'était
6 pas des enjeux fondamentaux dans le choix d'une
7 solution n'a pas été inscrit.

8 Ensuite, s'il y avait un avant-projet, par
9 exemple, sur la solution 3, ce genre d'inventaire
10 sera fait. Hydro-Québec, c'est comme ça qu'ils
11 fonctionnent aussi. Ils auraient fait à ce moment-
12 là vraiment l'étude de chaque bâtiment.

13 Il faut faire attention aussi quand on
14 travaille de façon macro, ce que l'on voit sur les
15 cartes aériennes sont souvent... il peut y avoir
16 des granges, des bâtiments qui ne sont pas des
17 résidences, ça peut être secondaire. Alors, il faut
18 savoir ça vraiment avant de pouvoir porter un
19 jugement.

20 Donc, je me suis basée sur l'évaluation
21 qu'avait donnée Hydro-Québec sur ce genre d'impact-
22 là et sur certains écrits également de la MRC des
23 Laurentides sur le nombre de bâtiments, sur la base
24 des largeurs d'emprise qu'on nous avait données
25 avant le dépôt de mon rapport.

1 Maintenant, je sais très bien que si on
2 élargit l'emprise à trente mètres (30 m), comme
3 j'ai dit hier, c'est sûr que là, on risque de
4 déplacer beaucoup plus de bâtiments et qu'on risque
5 de déboiser beaucoup plus. Mais je trouve cette
6 largeur nettement excessive par rapport à la
7 logique et aux possibilités qu'a Hydro-Québec de
8 faire en sorte qu'un projet soit optimisé puis
9 qu'on protège le milieu.

10 Q. **[163]** En lien avec votre commentaire, donc je vous
11 réfère à la page 1 de votre mémoire où est-ce que
12 vous dites :

13 En présumant que la Régie est saisie
14 de solutions satisfaisantes en termes
15 techniques et économiques, cette
16 expertise vise à soutenir la Régie de
17 l'énergie dans son choix de la
18 solution de moindre impact paysager,
19 environnemental et social.

20 Donc, vous reconnaissez la prémisse de base que ce
21 que vous avancez d'abord, il faut que ce soit
22 possible au niveau technique et économique?

23 R. Oui, si une ligne techniquement n'est pas faisable,
24 c'est sûr, sur le plan environnemental, il y a des
25 conséquences.

1 Q. **[164]** Donc, si la ligne que vous préconisez, là,
2 donc la ligne 3 optimisée B, n'est pas possible au
3 plan technique et économique, votre analyse n'a
4 plus d'impact, vous êtes d'accord?

5 (9 h 57)

6 R. Je me base sur la qualification de monsieur Paquin.
7 Et de ses certitudes, et de ses tests, et il semble
8 que tout soit faisable techniquement. Et,
9 évidemment, je me base aussi sur le potentiel
10 d'optimisations de cette solution, qui n'ont pas
11 été du tout du tout du tout avancées ni par Hydro
12 ni par la MRC. Alors je pense que les impacts dont
13 vous parliez hier sont les pires possibles dans des
14 solutions où la solution ne serait pas du tout
15 optimisée, ce qui est très rarement le cas dans des
16 projets électriques.

17 Q. **[165]** Je vous réfère à la page 11 de votre mémoire,
18 ou de votre rapport, Madame Genest. On est dans le,
19 donc le critère « Contrastes physiques et visuels
20 du paysage avec les infrastructures projetées. »

21 R. Oui.

22 Q. **[166]** Donc je vous réfère au deuxième paragraphe de
23 la dernière colonne, dernière phrase :

24 En d'autres mots, l'implantation d'une
25 nouvelle ligne...

1 on parlait de la solution 3,
2 ... le long d'une emprise existante
3 est généralement très fortement
4 compatible sur le plan paysager.
5 Et je comprends que vous, lorsqu'on regarde donc
6 dans votre évaluation, vous dites « faible ».
7 R. Qu'est-ce qui est faible?
8 Q. **[167]** Solution 3, impact « faible ».
9 R. Le contraste est faible.
10 Q. **[168]** C'est ça.
11 R. On ne parle pas d'impact ici mais c'est les enjeux.
12 Q. **[169]** Les enjeux.
13 R. Quand on localise une ligne à côté d'une ligne
14 existante ou si on la remplace, on remplace une
15 ligne par une ligne existante...
16 Q. **[170]** Donc...
17 R. J'aimerais finir, Monsieur, si vous me permettez...
18 Q. **[171]** Oui.
19 R. ... l'impact ou l'enjeu est beaucoup moins grave
20 que si on vient mettre une ligne nouvelle dans un
21 milieu vierge où il n'y a aucune emprise. C'est
22 reconnu dans la méthode d'étude du paysage, c'est
23 reconnu chez les chercheurs à l'Université de
24 Montréal, c'est reconnu à TransÉnergie, où j'ai
25 fait des études sur les critères de localisation,

1 emprunter un couloir, un corridor existant quand on
2 cherche un endroit pour localiser une ligne est
3 plus propice parce qu'il n'y a pas, il y a moins de
4 contrastes entre un milieu naturel et une nouvelle
5 ligne qu'une ligne à côté d'une ligne.

6 Q. **[172]** O.K. Donc je vous réfère à la pièce donc I-4,
7 qu'on a vue tantôt. Donc, pour vous, donc le fait
8 pour cette maison-là, puis ceux qui habitent dans
9 la région, d'avoir une deuxième ligne qui passe
10 avec un pylône, pour vous, l'effet est faible?

11 R. Je n'ai pas dit ça, je n'ai dit... ici, dans le
12 tableau, Monsieur, il s'agit d'un commentaire
13 général, qui dit que : une ligne ajoutée à une
14 autre ligne, à une échelle régionale, est plus
15 compatible, moins contrastante. Je n'ai pas fait le
16 jugement de ce point de vue...

17 Q. **[173]** O.K.

18 R. ... je n'ai pas fait d'étude d'impacts maison par
19 maison, ça demande plus de nuances, ça prend
20 d'autres critères, on ne parle pas de la même
21 chose.

22 Q. **[174]** O.K. Donc vous, si je comprends bien, le fait
23 qu'il y ait déjà une ligne, ça justifie qu'on
24 l'empire, on empire la situation pour les personnes
25 qui sont près de la ligne?

- 1 R. Pas du tout.
- 2 Q. **[175]** Ce n'est pas ça que vous dites?
- 3 R. Pas du tout.
- 4 (10 h 01)
- 5 Q. **[176]** Parce que ça, vous ne trouvez pas que c'est
6 empirer la situation des personnes qui habitent
7 ici, le fait d'avoir une deuxième ligne qui
8 passe...
- 9 R. Ce serait une zone d'impact où il faudrait beaucoup
10 de mesures de mitigation, effectivement, oui.
- 11 Q. **[177]** O.K.
- 12 R. Surtout que là on a mis un trente mètres (30 m) de
13 largeur, n'est-ce pas, sur l'emprise sur la photo
14 alors qu'en fait ça serait pas mal moins, au moins
15 la moitié moins.
- 16 Q. **[178]** O.K. Je vous amène à la page...
- 17 R. Parce que j'aimerais parler des simulations
18 visuelles, si vous me permettez, Monsieur le
19 Président.
- 20 Q. **[179]** Bien, écoutez...
- 21 R. Parce qu'on me parle beaucoup, on me montre
22 beaucoup de photos.
- 23 Q. **[180]** Bien, écoutez, je vais m'objecter, là. C'est
24 un contre-interrogatoire.
- 25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Q. **[181]** Parce que là je voudrais le laisser faire sa
3 « job », c'est-à-dire contre-interroger.

4 R. O.K.

5 Q. **[182]** Et puis si vous pouvez me parler des
6 simulations d'impacts visuels à un moment donné,
7 oui, mais il faudrait peut-être commencer à
8 répondre.

9 R. D'accord.

10 Q. **[183]** O.K. Allez-y.

11 Me RAPHAËL LESCOP :

12 Q. **[184]** Donc, votre document à la page 26 de votre
13 rapport.

14 R. Hum hum.

15 Q. **[185]** Donc, le point de vue du lac à la Truite.
16 Donc, dans ce secteur-là, si on prend la carte de
17 votre point de vue, Madame Genest, on est dans le
18 secteur où il y a remplacement de la ligne
19 existante par des nouveaux pylônes, n'est-ce pas?

20 R. Oui, effectivement.

21 Q. **[186]** Effectivement. O.K. Et donc, ce que vous
22 dites par rapport à ce point de vue là c'est :

23 L'utilisation de pylônes de hauteur
24 réduite et la relocalisation de
25 structures perçues ponctuellement

1 atténuent les impacts de mineurs à
2 nuls.

3 O.K. À la lumière des réponses fournies par Hydro-
4 Québec à HQT-2, Document 2, page 10, sur la hauteur
5 justement des pylônes dans ce secteur, est-ce que
6 vous voulez corriger votre mémoire?

7 R. Non, Monsieur.

8 Q. **[187]** Pour quelle raison?

9 R. Parce qu'Hydro-Québec est en mesure de mettre des
10 pylônes beaucoup plus courts que ça comme il l'a
11 fait dans le tronçon qui est juste un petit peu
12 plus au sud, la même ligne, le même circuit, où il
13 a été capable dans le secteur de Sainte-Adèle de ne
14 pas réduire, de ne pas élargir l'emprise et de
15 mettre des pylônes à peu près à quarante-quatre
16 mètres (44 m) de largeur. De hauteur, je m'excuse.

17 Alors pourquoi mettre, indiquer des pylônes
18 de cinquante et un (51) dans le secteur de
19 Sainte-Agathe quand on a été capable, en optimisant
20 le scénario 1, de mettre des pylônes de quarante-
21 quatre mètres (44 m) de hauteur?

22 Je trouve que là il y a aberration.

23 Q. **[188]** Oui.

24 R. Oui.

25 Q. **[189]** O.K. Donc, de votre point de vue de

1 spécialiste en aménagement, vous trouvez une
2 aberration...

3 R. Que sur le même circuit on ne soit pas capable de
4 faire...

5 Q. **[190]** ... que les ingénieurs d'Hydro-Québec
6 estiment que ce soit à une hauteur...

7 R. Oui, parce qu'elle n'a pas été optimisée, Monsieur.

8 Q. **[191]** Parfait.

9 R. En l'optimisant ils pourraient sûrement la réduire,
10 j'en suis convaincue.

11 Q. **[192]** Et vous dites : « ... et la relocalisation de
12 structures perçues ponctuellement. » Donc, qu'est-
13 ce que vous voulez dire par « relocalisation »?

14 R. De pylônes?

15 Q. **[193]** De structures.

16 R. C'est que, généralement, quand on a localisé un
17 premier tracé et qu'on veut optimiser ce tracé-là,
18 dépendamment, ensuite à une échelle plus fine de
19 chacun des points de vue des lacs, des résidences,
20 tout ça, les ingénieurs d'Hydro-Québec, avec des
21 spécialistes, vont être en mesure de localiser à
22 quelques mètres près les pylônes de façon justement
23 à optimiser et à réduire le maximum d'impacts.

24 Mais ça se fait souvent à une... Ça se fait
25 après, à la fin de l'avant-projet quand on est

1 rendu à une... à la certitude d'avoir un tracé qui
2 est retenu et qu'on sait que, en abaissant les
3 pylônes ou en les relocalisant, on évite justement
4 des points de vue sur des axes.

5 Je ne sais pas si c'est clair, là.

6 Q. **[194]** Donc, l'importance de l'impact visuel vous
7 l'estimez à mineure, mais ça, mineure, c'est dans
8 la mesure où les pylônes sont abaissés et les
9 structures sont relocalisées, n'est-ce pas?

10 R. Généralement, dans les impacts que j'ai mis je
11 faisais ça comme ça, oui.

12 Q. **[195]** C'est ça. Donc, dans la mesure où vos
13 optimisations que vous proposez sont acceptées,
14 c'est là que c'est mineur. Si les pylônes sont,
15 parce que non seulement Hydro-Québec a dit que
16 c'est des pylônes de cinquante et un mètres (51 m),
17 mais il en faudra plus si on remplace la ligne
18 existante pour justement supporter le nouveau
19 réseau.

20 Donc, ça, si c'est le cas, s'il y a plus de
21 pylônes et qu'ils sont à cinquante et un mètres
22 (51 m), est-ce que l'impact visuel demeure mineur,
23 Madame Genest?

24 R. Monsieur, oui. Puis s'ils ont soixante mètres
25 (60 m) aussi de hauteur, il va être encore pire.

1 Alors des mesures comme celles-là sont assez
2 absolues.

3 Q. **[196]** Je vous demande de répondre à ma question,
4 Madame Genest...

5 R. Monsieur, pour éclairer la Régie, j'ai besoin de
6 parler davantage de choses qui m'apparaissent
7 aberrantes dans le cadre de ce dossier.

8 Je me suis basée sur les capacités d'Hydro-
9 Québec de faire des optimisations intelligentes sur
10 la solution 1 ou sur des tracés communs entre la 1
11 et la 3. Juste au sud du secteur dont vous parlez,
12 ils auraient été capables de ne pas élargir
13 l'emprise et de mettre ces mêmes pylônes à
14 quarante-quatre mètres (44 m) de hauteur.
15 (10 h 06)

16 Et c'est les données que j'avais avant que
17 sortent ces données-là il y a quelques jours, là,
18 de cinquante et un mètres (51 m). Alors, je me suis
19 basée donc sur les mêmes critères d'Hydro-Québec
20 là-dessus. Alors, évidemment, sur cette base-là,
21 c'est sûr qu'ils n'ont aucun effort d'optimisation.
22 Il y a des impacts partout quand on met des lignes,
23 c'est évident. Mais si on les abaisse et qu'on
24 localise les pylônes, même s'ils sont plus nombreux
25 dans des endroits stratégiques, Hydro-Québec est en

1 mesure de faire une bonne intégration.

2 Q. [197] D'accord. Écoutez, je vais... J'avais
3 quelques questions supplémentaires sur la page 27,
4 mais les réponses que vous me formulez, j'imagine,
5 vont être reformulées. Ça fait que, pour le
6 bénéfice de la Régie, je ne vais pas insister
7 davantage. Un instant. Je vais réviser mes notes.
8 Je crois que j'ai terminé pour madame Genest.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Monsieur le Président, seulement, on m'indique que
11 peut-être les membres auraient besoin d'une petite
12 pause, pause santé. Je ne sais pas s'il serait le
13 bon moment pour maître Lescop de...

14 Me RAPHAËL LESCOP :

15 Parfait.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Ça vous permet de voir si vous avez autre chose?

18 Me RAPHAËL LESCOP :

19 Oui. Je ne crois pas. En fait, après, j'aurais un
20 dix minutes de plus avec monsieur Genest.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Monsieur Genest. D'accord. O.K. Une pause jusqu'à
23 et vingt, dix heures et vingt (10 h 20).

24 Me RAPHAËL LESCOP :

25 Je prierais, par contre, à madame Genest de ne pas

1 parler du contre-interrogatoire pendant la pause
2 avec ses procureurs pour terminer les questions.
3 Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 C'est noté. Merci.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8 LE PRÉSIDENT :

9 Rebonjour, Maître Lescop.

10 Me RAPHAËL LESCOP :

11 Bonjour. Je n'ai pas de questions pour madame
12 Genest. Mais je constate qu'elle n'est pas là. Est-
13 ce que vous voulez attendre?

14 LE PRÉSIDENT :

15 Je n'avais pas vu. Est-ce qu'il y a des questions
16 pour monsieur Paquin?

17 Me RAPHAËL LESCOP :

18 Non, pour monsieur Genest.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Monsieur Genest. On va attendre un peu.

21 (10 h 24)

22 Me RAPHAËL LESCOP :

23 Q. **[198]** Donc, bonjour Monsieur Genest. Ai-je raison
24 de penser que c'est vous qui êtes la meilleure
25 personne pour répondre aux questions concernant

1 l'avis de non-conformité aux dispositions du schéma
2 d'aménagement?

3 R. Noble à vous de penser ce que vous voulez, que je
4 sois la meilleure personne, c'est...

5 Q. **[199]** À même le panel, là, parce que j'adresse la
6 question à vous, mais en fait...

7 R. Vous pouvez très bien me parler de la non-
8 conformité, il n'y a aucun problème.

9 Q. **[200]** Parfait. Donc, c'est la référence MSAH-60.

10 R. Oui, Maître.

11 Q. **[201]** Donc, je vous réfère à la résolution qui est
12 à la page 2 de cette pièce. Donc, on y voit,
13 justement, une résolution de la MRC des Pays-d'en-
14 Haut qui prévoit... là, il y a plusieurs
15 « Attendu », mais :

16 Attendu qu'en vertu de l'article 150
17 de la LAU...

18 Le dernier « Attendu ».

19 ... la conformité au schéma est
20 établie en regard des objectifs du
21 schéma. 1) que le conseil de la MRC
22 des Pays-d'en-Haut fasse savoir au
23 ministre que le projet ligne 120 kV du
24 Grand-Brûlé - dérivation Saint-Sauveur
25 qu'Hydro-Québec souhaite réaliser sur

1 son territoire est jugé non conforme
2 aux objectifs de notre schéma
3 d'aménagement et de développement pour
4 les raisons mentionnées dans le
5 document joint en annexe et faisant
6 partie intégrante de la présente
7 résolution.

8 Ma première question pour vous, Monsieur Genest,
9 c'est : à quels objectifs particuliers, quelles
10 dispositions précises de votre schéma d'aménagement
11 fait-on référence dans cette résolution?

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Excusez-moi. Monsieur le Président, comme j'ai
14 expliqué hier, nous n'avons pas déposé en entier le
15 schéma, mais on a un lien. Alors, si Maître Lescop
16 veut référer le témoin à des dispositions
17 particulières, bien il faudrait peut-être qu'il
18 soit en mesure de le visionner. On peut ouvrir ça,
19 mais sur l'ordinateur, simplement.

20 Me RAPHAËL LESCOP :

21 En fait, il y a un document joint à la résolution,
22 là, donc... qui est... à compter de la page 3. Si
23 monsieur Genest veut se référer au schéma, libre à
24 lui.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Q. **[202]** Monsieur Genest, êtes-vous en mesure de
3 répondre à la question de Maître Lescop?

4 R. J'ai pris la peine d'apporter des extraits
5 pertinents du schéma qui m'ont été donnés par André
6 Boisvert, l'aménagiste de la MRC.

7 Q. **[203]** Merci.

8 R. Ça fait qu'on réfère notamment à la problématique
9 d'aménagement où on parle des paysages. On dit
10 que :

11 L'aspect paysage est parmi les
12 principaux critères de sélection de la
13 population qui désire venir
14 s'installer dans notre MRC. Aussi, une
15 attention toute particulière doit être
16 consacrée si on ne veut pas que les
17 dégâts soient irrémédiables car il ne
18 faut pas oublier qu'une fois où un des
19 éléments essentiels des paysages
20 attaqués ou détruits, il est
21 difficile, par la suite, de revenir en
22 arrière.

23 Ça fait que c'est les prémisses de base de notre
24 schéma.

25

1 Me RAPHAËL LESCOP :

2 Q. **[204]** À quelle référence... à quelle page...

3 R. Bien là, c'est parce que vous m'avez demandé de
4 faire référence au schéma, ça fait que je suis allé
5 directement dans des extraits du schéma que j'ai en
6 ma possession, que je n'ai pas nécessairement...
7 qu'on n'a pas nécessairement produits. Ce n'est pas
8 ça qu'on a présenté comme preuve. Mais vous me
9 demandez de référer et monsieur le régisseur me
10 demande si je peux répondre, j'ai pris des extraits
11 du schéma avant de venir pour être capable
12 d'éclairer le mieux possible la Régie.

13 Q. **[205]** Je n'ai pas de problème avec l'exercice que
14 vous faites, je... juste quelle page, à quelle page
15 vous venez de lire?

16 R. Je suis à la page 72 du schéma d'aménagement de la
17 MRC des Pays-d'en-Haut, que vous n'avez pas,
18 Monsieur. Je pourrais vous parler aussi des grandes
19 orientations.

20 Q. **[206]** Mais donc, est-ce que vous êtes en mesure
21 de... donc là, vous faites référence à quelle
22 disposition, à quel objectif précis du schéma?

23 R. Si vous voulez que je vous parle plus
24 particulièrement, dans le chapitre 1, dans les
25 grandes orientations, c'est ce que vous voulez que

1 je vous parle? La sixième orientation :

2 Protéger les qualités des paysages.

3 Nul ne peut nier que des éléments

4 majeurs attirant les nouveaux

5 résidents de la MRC des Pays-d'en-

6 Haut, c'est la qualité de ses

7 paysages, tant bâtis que naturels,

8 gage d'un cadre de vie

9 exceptionnel. D'autant plus que ces

10 paysages sont les signes encore

11 vivants de l'identité particulière de

12 la population qui y réside. Il est

13 donc primordial de caractériser et de

14 protéger nos paysages, à la fois pour

15 contrer leur mauvais vieillissement et

16 pour une meilleure intégration des

17 nouveaux développements en périphérie.

18 L'objectif 21 :

19 Protéger et rehausser la qualité des

20 paysages d'intérêt de la MRC,

21 notamment dans les bassins visuels du

22 réseau routier et d'autres sites

23 récréotouristiques et de villégiature

24 importants.

25 Et l'action qui est...

1 La MRC, en collaboration avec la
2 municipalité locale, et après avoir
3 acquis suffisamment de connaissances
4 sur ces paysages, entend déterminer
5 des critères de protection et de
6 développement des paysages les plus
7 significatifs, critères qui devront
8 être repris par des municipalités
9 locales dans des règlements concernant
10 l'implantation et l'intégration
11 architecturale PIIA.

12 (10 h 30)

13 Q. **[207]** Je vous réfère à la page 100 du schéma
14 d'aménagement, Monsieur... Monsieur Genest, là, que
15 vous avez probablement. Êtes-vous d'accord avec
16 moi...

17 R. Je n'ai pas avec moi la page 100.

18 Q. **[208]** Non, O.K. Êtes-vous d'accord avec moi que ce
19 que vous venez de lire... ce que vous venez de lire
20 ça a été traduit dans des critères d'évaluation qui
21 n'ont rien à voir avec les lignes hydroélectriques,
22 mais plutôt par rapport au milieu construit, les
23 bâtiments et le développement de votre ville elle-
24 même?

25 R. On parle de façon très globale, on ne parle pas

1 particulièrement de lignes électriques.

2 Q. **[209]** O.K. Donc, vous, c'est votre position que
3 vous avez... que cette disposition-là du schéma
4 d'aménagement concernant le paysage en général vous
5 permet d'émettre un avis de non-conformité en lien
6 avec le développement hydroélectrique d'Hydro-
7 Québec sur votre territoire?

8 R. On a... on a... oui.

9 Q. **[210]** D'accord. Je vous... je vous ramène... je
10 vous amène un peu plus loin au document... à la
11 page 1, 2, 3, 4 du document joint à la résolution.
12 Sous le titre « Analyse manquante ». Deuxième
13 paragraphe... dernier paragraphe de cette page-là.
14 Donc la MRC a tenté d'adopter... donc ça, c'est un
15 document qui est... qui est joint à votre
16 résolution. Donc :

17 A tenté d'adopter en s'en inspirant un
18 règlement de contrôle intérimaire afin
19 de mieux circonscrire la trajectoire
20 que devrait suivre la nouvelle ligne
21 électrique. Mais peine perdue, RCI a
22 été désavoué par le ministère des
23 Affaires municipales et de
24 l'Occupation du territoire le 2
25 février 2015 au motif qu'il comportait

1 non seulement des restrictions, mais
2 également des interdictions relatives
3 à l'implantation du réseau d'Hydro-
4 Québec sur certaines parties de son
5 territoire. La seule intention, pour
6 le conseil des maires de la MRC des
7 Pays-d'en-Haut d'adopter un tel RCI
8 était uniquement de restreindre le
9 tracé de la nouvelle ligne à l'endroit
10 le moins dommageable possible au
11 niveau paysager et non d'interdire sa
12 construction.

13 Pourquoi donc, Monsieur Genest, c'était important
14 pour vous, si vous dites que vous aviez un objectif
15 qui vous permettait d'émettre un avis de non-
16 conformité, pourquoi c'était important pour vous
17 ici d'aller chercher un règlement de contrôle
18 intérimaire?

19 R. Nous avons rencontré la Fédération québécoise des
20 municipalités, qui travaille de conjoint avec
21 Hydro-Québec. Et les recommandations qu'on nous a
22 faites, notamment si on regarde dans la MRC Brôme-
23 Missisquoi, O.K., c'est la stratégie qu'ils ont
24 adoptée. Ils ont tenté de déterminer les endroits
25 propices pour les futures lignes. O.K. C'est ce

1 qu'on a essayé de faire sur recommandation de la
2 Fédération québécoise des municipalités. On a tenté
3 de déposer ça et effectivement, Hydro-Québec a pris
4 comme une espèce de droit de veto, s'est opposé aux
5 changements qu'on pouvait apporter pour essayer de
6 travailler, dire : dans l'avenir les nouvelles
7 lignes devraient être situées à un endroit très
8 précis, pour essayer que ça s'harmonise avec les
9 paysages.

10 Q. **[211]** O.K. Je vous réfère à la pièce I-2 de la MRC
11 des Laurentides. Si je peux me permettre...

12 R. I-2 comme I et 2. Pas « hideux » avec « H » puis un
13 « X » à la fin.

14 Q. **[212]** Effectivement. Je viens de la comprendre. Ça
15 a pris du temps, mais je l'ai comprise.

16 R. Des fois j'essaye de m'amuser même si...

17 Q. **[213]** Bien oui, bien oui.

18 R. C'est très sérieux.

19 Q. **[214]** Bien oui, bien oui. Tout à fait. Là, vous
20 faisiez référence à qui, là?

21 R. Je faisais référence à I-2.

22 Q. **[215]** À moi? O.K.

23 R. Loin de moi cette...

24 Q. **[216]** O.K.

25 R. ... cette intention, Monsieur.

- 1 Q. **[217]** Je vous... donc à la pièce I-2, je vais le
2 dire. Et donc il y a une annexe, c'est la quatrième
3 page à la fin du document.
- 4 R. Est-ce qu'elle a un numéro votre page?
- 5 Q. **[218]** C'est... non, mais c'est une annexe. Ou en
6 bas c'est 9-8, mais c'est la quatrième page à la
7 fin du document à l'onglet 2.
- 8 R. Ça veut dire que si je pars de la fin de votre
9 document je recule quatre pages.
- 10 Q. **[219]** Oui.
- 11 R. Ça fait que la première page c'est une... c'est une
12 carte.
- 13 Q. **[220]** Oui.
- 14 R. Une, deux, trois. Bon, on va essayer de... on va
15 essayer de parler de la même chose.
- 16 Q. **[221]** Donc, est-ce que vous avez donc un document
17 qui... chapitre 9, « Les infrastructures et
18 équipements importants »? Je vous le...
- 19 R. Je suis dans le chapitre 9, je suis à 9-5, j'ai
20 reculé de quatre pages, là. Merci, c'est gentil.
- 21 Q. **[222]** On n'avait pas exactement le même.
- 22 R. Ah, d'abord qu'on s'entend.
- 23 (10 h 35)
- 24 Q. **[223]** Donc, c'est un document qui se trouve à la...
25 quelques pages à la toute fin, chapitre 9, les

1 infrastructures et équipements importants, un
2 extrait du Schéma d'aménagement de la MRC des
3 Laurentides à son article 9.5, un document qui se
4 lit, une clause qui se lit :

5 L'implantation optimale des
6 équipements de transport d'énergie à
7 haute tension devrait faire l'objet au
8 préalable des considérations
9 suivantes :

10 Là, il y a une série de critères. 1, 2, 3, 4, 5,
11 cinq critères que vous pouvez lire, Monsieur
12 Genest.

13 R. Oui.

14 Q. **[224]** Et ma question est simple. Est-ce que le
15 Schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut
16 contient une telle disposition?

17 R. Je ne suis pas en mesure d'apprécier, de faire des
18 comparaisons. Généralement, quand on me pose de
19 telles questions, je m'organise pour avoir des
20 experts qui m'informent de comparer les deux. Ça
21 fait que je demanderais probablement à monsieur
22 Boisvert de faire la comparaison avec... Mais je ne
23 suis pas en mesure d'apprécier cette comparaison
24 présentement.

25 Q. **[225]** Êtes-vous d'accord avec moi, Monsieur Genest,

1 que si vous disposiez d'une telle disposition dans
2 votre Schéma d'aménagement...

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Monsieur le Président, moi, je pense que là, je
5 m'objecte à ces questions-là. D'abord, on demande
6 finalement une opinion en droit à monsieur Genest
7 de comparer des dispositions puis le contenu d'un
8 document réglementaire. Puis deuxièmement, il
9 s'embarque pour faire une spéculation pour dire,
10 s'il y avait une telle chose. Alors, je pense que
11 c'est spéculatif et c'est question de droit, et ce
12 n'est pas des questions permises. Merci.

13 Me RAPHAËL LESCOP :

14 Sur la deuxième question, je n'ai pas formulé ma
15 question, donc je vous prierais que la deuxième,
16 s'il y a objection à formuler, qu'il la formule au
17 terme de ma question. Sur la première objection,
18 bien, écoutez, je vous laisse la trancher. Il me
19 reste trente secondes.

20 LE PRÉSIDENT :

21 J'ai compris que monsieur Genest n'était pas en
22 mesure de répondre, qu'il aurait besoin de
23 consulter, comme il fait d'habitude lorsqu'il y a
24 ce type d'échange. Donc, je ne suis pas sûr que
25 vous allez aller loin ce matin avec ce type de

1 comparaison.

2 Me RAPHAËL LESCOP :

3 Ça termine le contre-interrogatoire.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Maître Lescop. Maître Neuman pour SÉ-AQLPA.

6 Me RAPHAËL LESCOP :

7 Je veux juste simplement profiter de l'occasion
8 pour dire que mes clients qui étaient ici les deux
9 premières journées n'ont pas pu être là aujourd'hui
10 parce qu'ils avaient prévu deux jours. Et la
11 troisième journée, il n'y avait pas d'hôtels
12 disponibles, ils ont dû partir. Ils s'excusent.
13 Mais ils nous écoutent à distance.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Bien noté, Maître Lescop.

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Bonjour, Monsieur le Président. Dominique Neuman
18 pour Stratégies énergétiques et l'AQLPA. Bonjour
19 messieurs, dames.

20 Q. **[226]** J'ai quelques questions à poser à monsieur
21 Paquin en rapport avec une rectification qui a été
22 apportée à son rapport. Et je vous indique la
23 référence. Je ne sais pas si monsieur Paquin a les
24 notes sténographiques d'hier. Donc, c'est à la page
25 162, à la ligne 23.

1 M. PAUL PAQUIN :

2 R. O.K.

3 Q. **[227]** Donc, vous avez indiqué verbalement hier lors
4 de la présentation de, lors de votre présentation
5 que vous rectifiez votre rapport pour changer le
6 pourcentage de un pour cent (1 %) à un virgule un
7 pour cent (1,1 %) et il s'agit du pourcentage de
8 croissance de la demande de la charge qui est
9 prévue dans les zones qui nous concernent. C'est
10 bien ça?

11 R. La croissance de la demande pour la période qui
12 dépasse la période de prévision actuelle. C'est-à-
13 dire la croissance de la demande à partir de
14 l'année deux mille trente-huit (2038).

15 Q. **[228]** O.K. D'accord. Vous avez effectué cette
16 rectification. Est-ce que cela modifie des
17 conclusions dans votre rapport? Puisque votre
18 rapport avait été basé sur le chiffre antérieur de
19 un pour cent (1 %), comme c'est maintenant un point
20 un pour cent (1,1 %), est-ce qu'il y a quelque
21 chose qui est modifié en fonction de ça?

22 (10 h 40)

23 R. Non, effectivement, c'est une erreur d'écriture,
24 c'était, le rapport était basé sur un virgule un
25 pour cent (1,1 %).

1 Q. **[229]** D'accord, je vous remercie. Je vous réfère à
2 la page 182 de la transcription, qui est votre
3 témoignage d'hier. Oui, les premières lignes, 1 à
4 5, donc page 182. Je laisse quelques minutes à
5 maître Gertler pour, qui m'a demandé de pouvoir
6 retracer la page.

7 Donc vous avez indiqué que votre variante
8 de la solution 3 pourrait satisfaire donc à la fois
9 la croissance de la demande prévue sur la période
10 de la planification, qui est de vingt (20) ans,
11 d'accord, et avec une marge permettant une période
12 supplémentaire d'au moins dix (10) ans.

13 Pour la première période de vingt (20) ans,
14 le taux de croissance que vous avez employé était
15 de combien, le taux de croissance de la demande?

16 R. La première période de vingt (20) ans, c'est la
17 prévision qui a été fournie par Hydro-Québec.

18 Q. **[230]** D'accord. Et ensuite, c'était un virgule un
19 pour cent (1,1 %), O.K. Donc je comprends
20 correctement qu'après une certaine période, et ce
21 n'est pas nécessairement exactement trente (30)
22 ans, ça peut être un peu plus, puisqu'il y a une
23 volatilité aux prévisions de la demande, comme vous
24 l'avez mentionné avec justesse hier, qu'après une
25 certaine période, de trente (30) ans ou plus peut-

1 être, la variante de la solution 3 que vous
2 proposez ne sera plus suffisante.

3 Et la question que je vous pose est la
4 suivante : dans ce que vous proposez, vous proposez
5 de remplacer la ligne existante par une ligne de
6 haut calibre, que monsieur Deslauriers, par
7 exemple, a qualifié de « super ligne », en tout
8 cas, une ligne... une ligne importante dans le
9 corridor existant, et donc il n'y aura pas de
10 besoin d'élargissement de corridor, sauf peut-être
11 des particularités très locales, puis je réfère aux
12 propos de madame Genest, par exemple.

13 Est-ce qu'il n'y a pas un risque que si on
14 procède de cette façon, que l'espace qui aurait pu
15 être disponible pour élargir ce corridor, par
16 exemple pour construire un jour une deuxième ligne,
17 le jour où il en faudra une, cet espace sera
18 occupé; il y a des projets de développement, la MRC
19 des Laurentides a fait part d'un certain nombre de
20 projets de développement, donc ils vont être
21 réalisés.

22 Donc lorsqu'on arrivera au point où votre
23 solution ne permettra plus de satisfaire la
24 demande, est-ce qu'il n'y a pas un risque qu'on se
25 retrouve avec la même problématique qu'aujourd'hui,

1 mais avec la différence importante qu'il y aura
2 moins de possibilités d'élargir le corridor
3 puisqu'il y aura eu plus de développement entre-
4 temps, et donc, d'une certaine manière, est-ce que
5 votre proposition ne risque pas d'amener, dans
6 trente (30) ans ou quelque, à refaire des choix et
7 peut-être que cette fois, on retournera voir du
8 côté de Saint-Adolphe-d'Howard et que peut-être que
9 la ligne qui aura été évitée aujourd'hui, cette
10 année, qu'elle serait une option plus facile à
11 réaliser et encore plus facile, en fait, plus
12 facile à réaliser puisque l'option d'élargir le
13 corridor du scénario 3, lui, que cette option
14 d'élargissement sera encore moins possible parce
15 qu'il y aura eu du développement puisqu'on n'aura
16 pas élargi maintenant?

17 R. Alors comme je l'ai mentionné hier, je pense que
18 maître Neuman veut me demander de faire de la
19 spéculation. Parce que quand on est rendu dans les
20 années trente (30) à quarante (40), ou même
21 cinquante (50) ans, je dois vous rappeler, j'ai
22 commencé à travailler à Hydro-Québec en mil neuf
23 cent soixante-huit (1968) et à ce moment-là, le
24 taux de croissance de la demande, là, c'est à peu
25 près cinquante (50) ans en arrière, donc si on se

1 projette cinquante (50) ans en avant, la croissance
2 de la demande, à ce moment-là, était à sept pour
3 cent (7 %) par année, la charge doublait à tous les
4 dix ans.

5 Alors aujourd'hui, on n'est pas du tout
6 dans le même environnement et le, commencer à
7 spéculer, je dis bel et bien le mot, sur ce qui va
8 se passer dans trente (30), quarante (40),
9 cinquante (50) ans, je ne pense pas qu'on doit
10 baser une décision actuelle sur des... des
11 événements qui, dont on ne connaît absolument pas
12 ce qui va arriver.

13 Il est bien possible que, en tout cas, moi,
14 comme je l'ai dit dans, hier aussi dans
15 l'argumentation, il est bien possible que, d'ici
16 quelques années, on voit maintenant avec les, par
17 exemple, les compteurs intelligents, c'est possible
18 de débrancher les chauffe-eau des maisons, donc ça
19 peut suivre la demande.

20 (10 h 46)

21 Il y a d'autres mesures de gestion de la
22 consommation qui peuvent être envisagées, qu'on ne
23 connaît peut-être pas aujourd'hui, de toute façon,
24 tant qu'à spéculer, on peut bien spéculer aussi,
25 là, qui peuvent bien être réalisées d'ici trente

1 (30) ans qui pourraient faire en sorte que la
2 demande ne sera pas ce qu'on a prévu.

3 Donc, à ce moment-là commencer à dire
4 que... avoir en prémisse que ça va être dépassé,
5 moi, je n'admets pas en tant... en tant que faire
6 de la prévision ou faire de la planification. Il
7 faut se créer des paramètres et il faut s'y tenir.
8 Sinon ça devient n'importe qui peut avoir une
9 opinion différente.

10 Alors quelqu'un, un ingénieur qui a telle
11 orientation, il peut, lui, privilégier telle, telle
12 orientation. Un autre, il va privilégier une autre
13 orientation. Maintenant, lequel a raison? On ne le
14 sait pas.

15 Alors à ce moment-là, au contraire,
16 lorsqu'on fait une planification, il faut se baser
17 sur des critères précis et sur lesquels on s'entend
18 et on s'y tient. Sinon on ne sait pas où aller.

19 Donc, à ce moment-là, dans le contexte
20 actuel, ce qu'on dit c'est que c'est... on est
21 assurés sur une période de vingt (20) ans de
22 prévision. On a même une certaine marge de
23 manoeuvre pour aller un peu plus loin. Et pour le
24 moment, on ne peut pas aller spéculer davantage.

25 Q. [231] Mais n'êtes-vous pas d'accord que dans une

1 optique d'architecture de réseau, parce que c'est
2 ça qu'on est en train de faire, on est en train
3 d'augmenter le rôle de Grand-Brûlé pour desservir
4 toute une région.

5 Vous vous rappelez de la présentation
6 initiale d'Hydro-Québec qui a montré que l'objectif
7 c'est que Grand-Brûlé desserve toutes les Hautes-
8 Laurentides jusqu'à, bien jusqu'à la lisière des
9 Basses-Laurentides, jusqu'au niveau de Saint-Jérôme
10 à peu près, puis alimenter également Lanaudière.

11 Donc, n'êtes-vous pas d'accord que dans une
12 optique de planification d'une architecture de
13 réseau, d'un réseau qu'on commence à bâtir, n'est-
14 il pas souhaitable de se garder des options, de ne
15 pas les fermer d'avance, de ne pas saturer dès
16 maintenant le corridor et laisser, laisser le
17 développement se faire le long de la lisière de ce
18 corridor-là? Parce que là on se ferme, on se ferme
19 des options.

20 Si un jour... on peut spéculer qu'on n'aura
21 jamais besoin, que la demande, la croissance
22 n'augmentera jamais. On peut spéculer comme ça.
23 Mais une possibilité c'est qu'elle continue de
24 croître, c'est une possibilité. Puis est-ce qu'il
25 est sage de se fermer la possibilité de desservir

1 une demande qui continuerait de croître après
2 l'horizon que vous avez considéré?

3 R. Écoutez, là, à un moment donné on va avoir un
4 choix. Il y a des... Il y a des dommages qui sont
5 immédiats et il y a des... des éventualités qui
6 pourraient peut-être se réaliser ou non.

7 Alors encore là, lorsqu'on fait une
8 planification des réseaux, on s'en tient à des
9 critères objectifs et non pas à des... à des
10 critères subjectifs qui peuvent varier d'un
11 individu à l'autre.

12 Encore là, dépasser une période de vingt
13 (20) ou trente (30) ans, si on retourne encore en
14 arrière, je pense qu'on commence à faire un peu de
15 spéculation.

16 Et il peut se passer beaucoup de choses
17 depuis ce temps-là. Est-ce qu'il peut y avoir, je
18 ne sais pas, moi, la production décentralisée? On
19 ne sait pas qu'est-ce qui va se passer d'ici trente
20 (30) ans.

21 S'il y a des panneaux solaires qui sont...
22 qui deviennent à un prix intéressant et que les
23 gens installent dans leur maison, est-ce qu'il va y
24 avoir encore, est-ce que les réseaux de... est-ce
25 qu'on va avoir encore besoin d'un réseau aussi...

1 aussi important?

2 Donc, ce sont des questions auxquelles on
3 n'a pas de réponses. Mais si on prend une décision
4 immédiate qui change les choses immédiatement, là
5 c'est irréversible.

6 Alors à ce moment-là, je pense qu'on aura
7 une période de vingt (20) à trente (30) ans, on
8 pourra à ce moment-là, selon ce qui va arriver, on
9 ne le sait pas, on va s'adapter aux circonstances à
10 mesure que les choses vont arriver.

11 Alors je ne pense pas qu'il y ait lieu
12 immédiatement de planifier sur une période
13 dépassant au moins une trentaine, une quarantaine
14 d'années. Une période de cinquante (50) ans
15 m'apparaît vraiment, là, on est rendu dans un autre
16 monde.

17 Q. **[232]** Vous parlez de décision irréversible, mais
18 n'est-ce pas une décision irréversible que de
19 choisir de ne pas élargir le corridor maintenant
20 puisque, actuellement, bon, il y a entre quinze
21 (15) et vingt (20) bâtiments, là, qui seraient
22 problématiques. Je me réfère vaguement à la preuve
23 de la MRC des Laurentides. Je n'ai pas le nombre
24 exact. Et je sais que c'est argumentable, est-ce
25 qu'ils seraient vraiment à risque, dépendant de la

1 largeur et tout. Mais disons qu'il y a une
2 quinzaine ou une vingtaine de bâtiments.

3 Mais s'il y a plus de développements, ce
4 n'est pas vingt (20) bâtiments, il y en aura plus
5 puis il y aura des bâtiments récents. Puis là il
6 n'y aura plus d'option, on ne pourra pas se mettre
7 à tout démolir et tout exproprier tout ce qui aura
8 été construit le long de la lisière immédiate du
9 corridor.

10 Donc, est-ce que vous n'êtes pas en train
11 de créer quelque chose qui va un jour se retourner
12 contre Saint-Adolphe, parce que Saint-Adolphe un
13 jour se fera redemander de nouveau d'accueillir une
14 éventuelle nouvelle ligne sur son territoire?

15 (10 h 52)

16 R. Écoutez, là, je pense qu'on va tourner en rond puis
17 on va aller longtemps dans ce domaine-là. Je pense
18 que, comme je me répète, on fait de la spéculation,
19 là, pour le moment, là.

20 Q. **[233]** O.K. Alors, je vous remercie beaucoup,
21 Monsieur Paquin.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître Neuman. Donc, on est rendu au tour de
24 Maître Fréchette.

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

2 Alors, bonjour Monsieur le Président, bonjour
3 membres du panel. Quelques questions pour monsieur
4 Paquin, si vous me permettez.

5 Q. **[234]** Alors, tout d'abord, Monsieur Paquin... ah,
6 je vous laisse terminer, vous me ferez signe.

7 R. Ça va.

8 Q. **[235]** Ça va?

9 R. Ça va.

10 Q. **[236]** C'est bien. Alors, vous me direz si vous êtes
11 d'accord avec moi, je vous fais une affirmation
12 puis vous me direz si vous êtes à l'aise ou si vous
13 voulez nuancer, vous me ferez signe. Tout d'abord,
14 est-ce que vous êtes d'accord avec moi qu'un réseau
15 bouclé, de façon générale, est plus fiable qu'un
16 réseau radial à un coût égal et à impact égal?

17 R. Non.

18 Q. **[237]** Alors, je vous écoute.

19 R. Non, un réseau bouclé, si on s'en tient, a un
20 critère de... des critères normaux de planification
21 des réseaux, l'objectif d'un réseau, c'est
22 d'alimenter des charges. La façon d'y arriver peut
23 se faire de différentes façons. Ça peut se faire en
24 réseau bouclé ou ça peut se faire avec une ligne
25 radiale. Et dans les deux cas, l'objectif est

1 rencontré, on respecte les critères et c'est ça qui
2 est l'objectif. Alors l'objectif, c'est de répondre
3 à la demande. Et les deux le font. Alors, à ce
4 moment-là, est-ce qu'il y en a un qui le fait mieux
5 que l'autre? Les deux le font.

6 Q. [238] C'est bien, je vous remercie. Maintenant, ce
7 que vous me dites, donc, c'est que le rapport du
8 comité Warren, dans le cadre de la Commission
9 Nicolet, qui recommandait au Transporteur de
10 favoriser le bouclage lorsque c'était possible,
11 pour des fins de sécurisation d'alimentation de la
12 clientèle, pour vous, ce n'était pas une
13 recommandation qui était valable, c'est ce que vous
14 me dites?

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Excusez-moi, Monsieur le Président, je pense que...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Non, non, mais il est expert, Monsieur le
19 Président, il est tout à fait capable de se
20 prononcer sur ce sujet-là.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Non, mais on pourrait peut-être lui... au moins
23 étaler la base de sa question, parce que là, la
24 Commission Nicolet, on remonte à plusieurs années.
25 Je ne pense pas que ce soit...

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Q. **[239]** Vous connaissez le rapport Warren, Monsieur
3 Paquin?

4 R. Je...

5 Q. **[240]** Oui? Le rapport Warren, ça vous dit quelque
6 chose?

7 R. Ça dépend quel type de connaissance dont vous
8 parlez, là.

9 Q. **[241]** Écoutez, je vais y aller encore sous forme
10 d'affirmation puis vous serez en mesure...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Gertler, je pense que monsieur Paquin va
13 être capable de répondre de façon... de s'en
14 sortir, je pense.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Tout à fait.

17 Q. **[242]** Alors, Monsieur Paquin, je vais vous la
18 répéter la question. Alors, dans le cadre de la
19 Commission Nicolet, il y a eu un rapport du comité
20 Warren qui a été émis qui recommande à TransÉnergie
21 de favoriser le bouclage, dès que possible, lors de
22 l'érection de nouvelles installations, et caetera.
23 Alors, ce que vous me dites, vous, vous me
24 corrigerez si j'ai tort, vous nuancerez, que le
25 bouclage qui était favorisé, qui était mentionné

1 dans le cadre du rapport du comité Warren, c'est
2 sans valeur?

3 R. Non, ce n'est absolument pas ça que je dis.

4 Q. **[243]** Alors, allez-y.

5 R. O.K. Ce que je dis, c'est que ça peut être une
6 recommandation, mais je ne pense pas que dans le
7 rapport c'est dit qu'il faut faire du bouclage
8 partout. Il faut faire du bouclage lorsque
9 l'occasion peut se présenter, que ça peut être une
10 solution intéressante. Mais ce n'est pas
11 nécessairement la solution à mettre partout. Parce
12 que si c'était le cas, il faudrait construire
13 beaucoup plus de lignes et à ce moment-là...

14 Q. **[244]** Je comprends.

15 R. Mais j'en reviens, les critères de conception d'un
16 réseau, c'est un critère pour alimenter des
17 charges. Et on essaie, dans le cadre de la
18 Commission Warren, autant que pour les
19 événements... les orientations du réseau après le
20 verglas, qu'il y a eu des orientations aussi pour
21 essayer de diminuer les conséquences d'un verglas
22 important. Et, entre autres, il y a des pylônes qui
23 sont plus robustes et qui permettent de résister au
24 verglas. Il y avait ça, aussi, dans le rapport
25 Warren. Et à ce moment-là, si on a des pylônes qui

1 sont plus robustes, bien ça permet d'éviter,
2 justement, des bouclages parce que les lignes ne
3 tomberont pas. Donc, à ce moment-là, on n'a pas
4 affirmé d'une façon générale et d'une façon absolue
5 que le bouclage est plus favorable qu'une ligne
6 radiale.

7 Q. **[245]** C'est bien. Maintenant, sur le sujet mais
8 toujours en restant sur l'aspect du bouclage,
9 Monsieur Paquin, dans la mesure où on est ici avec
10 une... tout le monde est d'accord, puis je pense
11 que même madame... votre voisine de droite a
12 mentionné que la prévision des besoins, que les
13 besoins étaient présents à l'égard de la prémisses
14 sous-jacente pour le projet, ce qui reste à
15 déterminer, finalement, c'est la solution pour le
16 rencontrer ce projet-là, ou cette demande-là.
17 Alors, dans ces circonstances-là, ce que vous me
18 dites, c'est que l'occasion, aujourd'hui, d'un
19 projet qui est présenté par le Transporteur n'est
20 pas une occasion qui serait favorable à mettre en
21 place un bouclage pour assurer la fiabilité puis la
22 sécurité de l'alimentation de la clientèle? C'est
23 ce que vous me dites?

24 R. Ce que je dis, c'est que sur le plan technique, on
25 répond aux critères d'alimentation de la charge

1 normale. Maintenant, lorsqu'on fait un choix d'une
2 solution, il faut considérer non seulement les
3 aspects techniques, il faut considérer l'ensemble
4 des aspects. Ce que je dis dans mon rapport, ce que
5 je répète ici, c'est que sur le plan technique, la
6 solution qui est proposée dans mon rapport est en
7 mesure de répondre d'une façon satisfaisante à tous
8 les critères techniques pour alimentation des
9 charges, ceux de la période considérée et même au-
10 delà.

11 (10 h 58)

12 Q. **[246]** C'est bien, je vous remercie. En ce qui
13 concerne maintenant votre solution 3 modifiée,
14 Monsieur Paquin, est-ce qu'il y a une forme de
15 bouclage qui... qui y apparaît? Est-ce qu'on peut
16 dire qu'elle est... qu'elle est bouclée, votre
17 solution 3 optimisée? Ou optimisée c'est peut-être
18 fort, modifiée. Je l'appellerais modifiée.

19 R. Il y a... ça dépend jusqu'à quel niveau on...

20 Q. **[247]** On vous écoute, Monsieur Paquin.

21 R. Ça dépend jusqu'à quel niveau on se rend. On
22 pourrait dire qu'elle est bouclée si on considère
23 la ligne qui part de Lafontaine et qui se rend
24 jusqu'à... jusqu'à Saint-Sauveur, qui continue
25 d'exister. Alors on peut parler d'une grande boucle

1 à ce moment-là.

2 Q. **[248]** Donc elle serait bouclée par le sud, c'est ce
3 que vous mentionnez.

4 R. Physiquement, si les lignes existent. Alors si vous
5 parlez du bouclage, il pourrait y avoir un bouclage
6 ..., mais c'est pas... je ne pense pas que ce soit
7 le mode d'exploitation qui va être... qui va être
8 privilégié.

9 Q. **[249]** Je comprends donc que dans votre solution 3
10 modifiée vous n'avez pas considéré cette option-là
11 de bouclage puisque vous considérez que le réseau
12 sud à partir de Lafontaine est un bouclage
13 inhérent. C'est ce que vous me dites?

14 R. Non, c'est pas ça que je dis.

15 Q. **[250]** Alors précisez-moi. Je n'ai pas... je n'ai
16 pas votre science, Monsieur Paquin.

17 R. Ce que je dis c'est que j'ai considéré quels
18 étaient les points, les postes à alimenter. Et ce
19 sont ces postes-là, on a... on a conçu une solution
20 qui permet d'alimenter ces postes-là. Maintenant,
21 quand vous... si vous me posez la question : est-ce
22 qu'il y a un bouclage? Je dis oui, il y a une
23 possibilité vers le sud. Mais l'exploitation va se
24 faire de Grand-Brûlé pour l'alimentation des postes
25 Saint-Agathe, Saint-Donat, Saint-Sauveur et Doc-

- 1 Grignon.
- 2 Q. **[251]** C'est bien.
- 3 R. Alors c'est ça qui... qui est en cause
- 4 actuellement.
- 5 Q. **[252]** C'est bien. J'ai compris. Maintenant quand...
- 6 sur ce sujet-là d'ailleurs de Grand-Brûlé, je
- 7 comprends que dans vos modèles d'écoulement de
- 8 puissance vous avez considéré la source comme étant
- 9 Grand-Brûlé, c'est exact?
- 10 R. C'est exact.
- 11 Q. **[253]** C'est bien. Maintenant, avez-vous modélisé le
- 12 comportement du réseau à sept cent trente-cinq (735
- 13 kV) pour... pour votre solution 3 modifiée? Puisque
- 14 Grand-Brûlé est la source.
- 15 R. Non, je n'ai pas... je n'ai pas modélisé et...
- 16 Q. **[254]** Je vous remercie.
- 17 R. Si vous permettez, et ce n'est pas nécessaire de le
- 18 faire parce que lorsqu'on simule un réseau qui est
- 19 isolé et qui est radial à partir d'un poste sept
- 20 cent trente-cinq kV (735 kV), c'est pas nécessaire
- 21 de simuler ce... D'abord, au départ on considère ça
- 22 comme étant une base qu'on appelle un « swing
- 23 poste », c'est la base... on considère que c'est...
- 24 c'est quelque chose qui est... qui est fixe parce
- 25 que ça alimente une charge qu'on considère à peu

1 près de cinq cents mégawatts (500 MW). Une charge
2 de cinq cents mégawatts (500 MW) sur une charge
3 totale de quarante mille mégawatts (40 000 MW)
4 c'est une charge qui est mineure, donc on n'est
5 pas... ça n'a pas de conséquence sur le réseau sept
6 cent trente-cinq kV (735 kV). Et il n'est pas
7 nécessaire à ce moment-là de simuler l'ensemble du
8 réseau pour avoir un résultat qui est satisfaisant.

9 Q. **[255]** Je vous remercie. Maintenant, est-ce que vous
10 avez fait une analyse de stabilité à l'égard de
11 votre solution 3 modifiée, Monsieur Paquin?

12 R. Non, parce que ce n'était pas nécessaire.
13 Habituellement...

14 Q. **[256]** Pour les mêmes raisons que vous venez de nous
15 dire.

16 R. C'est ça. Habituellement les mesures... j'ai fait
17 beaucoup d'études de stabilité sur différents
18 réseaux électriques et ce qui est simulé à ce
19 moment-là c'est la perte d'un élément majeur du
20 réseau et sur le réseau d'Hydro-Québec on parle de
21 la perte d'une ligne sept cent trente-cinq kV (735
22 kV) ou de la perte même de deux circuits sept cent
23 trente-cinq kV (735 kV). Et sur d'autres réseaux on
24 va toujours simuler la perte de la ligne la plus...
25 la plus critique pour l'alimentation du réseau. Et

1 dans le cas présent, la perte d'une ligne deux cent
2 trente kV (230 kV) ou cent vingt kV (120 kV),
3 excusez, n'est pas un élément majeur qui va... qui
4 risque d'affecter la stabilité du réseau.

5 Q. **[257]** C'est bien, je vous remercie.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Maître Fréchette. J'ai d'autres questions.
8 Vous êtes en train de me mêler pas mal. Maître
9 Cardinal pour la Régie.

10 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

11 Q. **[258]** Oui, merci. Bonjour aux membres du panel.
12 Amélie Cardinal pour la Régie. Mes questions vont
13 principalement se diriger vers monsieur Paquin.
14 Donc je vais vous référer à votre rapport aux pages
15 23 à 30, s'il vous plaît, qui est la pièce C-MSAH-
16 0035 aux fins des notes sténographiques.

17 R. Oui, ça va.

18 Q. **[259]** Parfait. Donc vous avez fait... vous avez
19 présenté le résultat de différentes simulations
20 pour les années deux mille dix-huit (2018), deux
21 mille dix-neuf (2019) et suivantes dans les
22 différents postes alimentés par les solutions
23 présentées. On observe aux tableaux 2 à 8 que les
24 charges pour le poste Chertsey sont nulles.

25 R. Oui.

1 Q. **[260]** Pourquoi avez-vous considéré des charges
2 nulles pour le poste Chertsey?

3 R. Ce qui arrive c'est que ça, c'est commun aux
4 simulations que j'ai réalisées et aux simulations
5 que vous avez pu consulter aussi dans le rapport
6 d'Hydro-Québec, c'est-à-dire HQT-1, Document 3 où
7 il y a des écoulements de puissance. C'est que ce
8 qui est considéré à ce moment-là c'est que le... ce
9 que je présume qui est considéré par Hydro-Québec
10 c'est que d'une façon normale avec... en régime
11 complet, on peut alimenter le poste Chertsey, mais
12 qu'en régime perturbé le poste Chertsey devient
13 alimenté par le sud.

14 Donc à ce moment-là, comme on représentait
15 ici, on voulait représenter les conséquences, bien
16 on a pris un réseau normal sans Chertsey et un
17 réseau perturbé sans Chertsey. Mais si on ajoutait,
18 à Chertsey, un réseau, un réseau normal, il n'y
19 aurait aucun problème.

20 (11 h 4)

21 Q. **[261]** Je vais vous référer maintenant à la page 18
22 de votre rapport. Donc vous présentez les
23 investissements à prévoir dans la solution 3
24 optimisée. On voit qu'il y a un investissement qui
25 est prévu, en deux mille trente-neuf (2039), à la

1 solution 3, qui serait réalisé en deux mille
2 trente-huit (2038) dans la solution 3 optimisée.

3 Maintenant, si on passe à la page 19, on ne
4 retrouve pas l'investissement qui serait prévu en
5 deux mille trente-huit (2038) selon la solution 3
6 optimisée, pouvez-vous expliquer pourquoi?

7 R. Attendez un petit peu, là. Excusez... je m'excuse,
8 je pense que vous avez raison, c'est un oubli de ma
9 part, mais je vous assure qu'il apparaît dans
10 l'analyse économique. C'est probablement une erreur
11 d'écriture, là, je ne le vois pas, il devrait
12 apparaître, effectivement. Mais je peux vous
13 montrer mes fichiers Excel et il apparaît dans la
14 comparaison économique.

15 Q. **[262]** Est-ce que ça serait possible, à ce moment-
16 là, de simplement déposer la pièce amendée, s'il
17 vous plaît?

18 R. Parfait.

19 Q. **[263]** Merci, donc on va prendre un engagement à cet
20 effet-là, donc engagement numéro 2, déposer...

21 R. La page 19.

22 Q. **[264]** ... la version amendée de la page 19 du
23 rapport. Merci.

24 Ensuite, est-ce que la valeur du coût global
25 actualisé de la solution 3 optimisée, qui est de

1 quatre-vingt-seize virgule un millions de dollars
2 (96,1 M\$), tient compte de l'investissement prévu
3 pour deux mille trente-huit (2038)?

4 R. Oui, oui, oui.

5 Q. **[265]** Donc, ça c'est pour confirmer, là?

6 R. Oui.

7 Q. **[266]** O.K. Puis est-ce que la valeur du coût global
8 actualisé de la solution 3 optimisée tient compte
9 des valeurs résiduelles et des taxes?

10 R. Oui.

11 Q. **[267]** Puis pouvez-vous confirmer aussi que la
12 solution 3 optimisée, telle que présentée, c'est en
13 fait une solution différente de toutes les
14 solutions qui ont été présentées par le
15 Transporteur?

16 R. Par le Transporteur, oui, c'est la solution 3 qui a
17 été modifiée, oui. Elle n'est pas présentée par le
18 Transporteur.

19 Q. **[268]** Parfait, je vous remercie.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Donc, Maître Gertler, la Régie n'a pas d'autres
22 questions pour votre panel, est-ce que vous avez
23 des questions en réinterrogatoire?

24 RÉINTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Brièvement, Monsieur le Président, si vous le

1 permettez, juste que je me retrouve... D'abord, mes
2 questions sont surtout pour madame Genest, puis ça
3 ne devrait pas être très long, il s'agit juste de
4 clarifications, je pense.

5 Q. **[269]** Madame...

6 M. PAUL PAQUIN :

7 R. Excusez...

8 Q. **[270]** Oui, excusez-moi, oui?

9 LE PRÉSIDENT :

10 Q. **[271]** Monsieur Paquin?

11 R. Oui, si vous permettez, je viens de relire la
12 dernière page et juste pour compléter, je ne sais
13 pas si ça va être nécessaire d'ajouter, de modifier
14 ma page, c'est que si on lit juste le paragraphe
15 qui précède toutes les années, on dit :

16 Pour les fins de l'évaluation
17 économique [...], le Consultant réfère
18 aux coûts unitaires présentés dans le
19 rapport du Transporteur du 28 mai
20 2015. En 2015, les investissements
21 sont les suivants, sauf indication
22 contraire :

23 Alors dans le rapport de deux mille quinze (2015),
24 le poste de sectionnement n'apparaissait pas. Alors
25 c'est pour cette raison-là que, étant donné que je

1 faisais référence à ce rapport-là, c'est que le
2 coût du poste de sectionnement n'apparaissait pas
3 dans ce rapport-là.

4 Donc, à ce moment-là, je ne pourrais pas,
5 dans ma modification, je ne peux pas référer à ce
6 rapport-là et ajouter un coût. Mais je peux vous
7 assurer que le coût, il est dans la comparaison
8 économique. Alors si, dans la version modifiée, il
9 faudrait que je modifie ce paragraphe-là aussi, je
10 ne sais pas si...

11 Me AMÉLIE CARDINAL :

12 Écoutez, Monsieur le Président, avec les
13 explications, on est satisfaits, donc ça va être
14 correct, on comprend bien, là.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Donc il n'y aura pas d'engagement numéro 2?

17 Me AMÉLIE CARDINAL :

18 Il n'y aura pas d'engagement, on va l'enlever,
19 merci.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Merci.

22 R. Merci.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Maître Neuman... Maître... excusez, ça fait
25 plusieurs fois que je fais cette...

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Q. **[272]** Madame Genest, je vous demanderais de
3 reprendre votre rapport...

4 Mme ELAINE GENEST :

5 R. Oui.

6 (11 h 10)

7 Q. **[273]** ... qui est le C-MSAH-0037, puis d'aller à la
8 carte numéro 2, qui se retrouve à la page 18, dont
9 il était question. Vous avez travaillé pour le CRÉ.
10 Juste en... de manière introductive. La

11 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard ne se
12 retrouve pas dans la MRC des Laurentides, c'est ça?

13 R. Pardon?

14 Q. **[274]** La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard ne
15 se retrouve pas...

16 R. Non.

17 Q. **[275]** ... dans la MRC des Laurentides?

18 R. Dans la MRC des Pays-d'en-Haut.

19 Q. **[276]** O.K.

20 R. Hum hum.

21 Q. **[277]** Alors là, je ne sais pas si on peut agrandir.
22 Si vous pouvez juste indiquer pour le tribunal où
23 est-ce que se trouve la ligne entre les deux? Parce
24 que vous avez mentionné qu'il y avait un nombre
25 égal dans les deux ou à peu près égal peut-être

1 dans les deux MRC. Juste indiquer la ligne au
2 tribunal.

3 R. En fait...

4 Q. **[278]** Vous pouvez y aller, vous pouvez aller au
5 tableau, mais je ne sais pas si on va vous entendre
6 correctement, c'est la seule chose.

7 R. Alors la limite ici entre la MRC des Laurentides et
8 la MRC des Pays-d'en-Haut, là, celle qui est
9 importante pour nous se situe ici, là.

10 Q. **[279]** C'est le pointillé alors?

11 R. Juste ici, là, voilà.

12 Q. **[280]** La ligne pointillée?

13 R. Voilà. Donc, tout l'ensemble ici des points sont
14 dans la MRC des Laurentides. Ici, on se trouve
15 finalement encore dans Pays-d'en-Haut. Mais ici,
16 là, on commence à... là, ici, on est encore dans
17 Pays-d'en-Haut. Là, ici, on est dans autre chose,
18 Mont-Tremblant.

19 Alors tout ça ici, à partir de là, c'est la
20 MRC des Laurentides. C'est pour ça qu'on en a un
21 peu plus. Sauf qu'ils sont plus dispersés,
22 évidemment, parce que, évidemment, le tronçon est
23 plus long alors que le tronçon qui est intéressant
24 ici était celui qui était le nouveau, là, la
25 nouvelle emprise.

- 1 Q. **[281]** Ici dans la solution 1, mais la partie est-
2 ouest, c'est ça?
- 3 R. J'ai aussi des points dans les solutions
4 intermédiaires, celles qui concernent les deux
5 solutions ou encore ici, par exemple, quand il y a
6 juxtaposition de lignes.
- 7 Q. **[282]** Dans la portion nord-sud à ce moment-là,
8 c'est ça?
- 9 R. Hum hum.
- 10 Q. **[283]** Juste pour fins des notes sténographiques,
11 c'est ça?
- 12 R. Hum.
- 13 Q. **[284]** O.K. Maintenant j'aimerais aussi que vous,
14 puis je ne sais pas, c'est le graphique qui
15 apparaît à différents endroits, mais je pense qu'on
16 va aller à la page 3 de votre rapport, s'il vous
17 plaît.
- 18 R. Hum hum.
- 19 Q. **[285]** Et vous avez eu, il a été question de ce
20 graphique-là. C'est un générique, je dirais, d'une
21 empreise avec l'ajout d'une troisième ligne. Est-ce
22 que c'est la bonne façon de décrire?
- 23 R. En fait, c'était dans le bulletin d'information
24 remis par Hydro-Québec en deux mille quinze (2015).
- 25 Q. **[286]** O.K.

- 1 R. D'après donc les dernières données fournies sur le
2 site et aux gens concernés. Alors, oui, c'est ça,
3 c'est le cas. C'est un pylône et une emprise type
4 lorsque la ligne est juxtaposée à des lignes
5 existantes, oui.
- 6 Q. **[287]** O.K. Maintenant les lignes existantes c'est
7 les deux, si je comprends bien, les deux pylônes en
8 noir?
- 9 R. Oui.
- 10 Q. **[288]** C'est ça.
- 11 R. Ceux-là sont pour des lignes à sept cent trente-
12 cinq kV (735 kV).
- 13 Q. **[289]** O.K.
- 14 R. Dans le cas de la solution 1, il y a un tronçon où
15 il y a des lignes plutôt de cent vingt kV (120 kV).
- 16 Q. **[290]** O.K.
- 17 R. Mais c'est le même principe finalement.
- 18 Q. **[291]** Puis avant d'arriver avec la troisième ligne,
19 est-ce que vous pourriez nous indiquer où est-ce
20 que se trouve l'emprise qui serait existante avant
21 l'ajout d'une autre ligne, d'où à où, s'il vous
22 plaît?
- 23 R. Alors l'emprise existante ici, donc commence ici
24 et...
- 25 Q. **[292]** Commence aux petits conifères à droite, c'est

- 1 ça?
- 2 R. Oui, c'est ça. Donc, on parle de la zone déboisée,
3 en fait, et ça va ici jusque-là.
- 4 Q. **[293]** Jusqu'au milieu d'où se trouverait
5 éventuellement...
- 6 R. C'est ça.
- 7 Q. **[294]** ... le milieu de la structure...
- 8 R. Proposée.
- 9 Q. **[295]** ... proposée, c'est ça.
- 10 R. C'est ça, oui.
- 11 Q. **[296]** O.K. Alors c'est ça, si on passe dans une
12 zone boisée, ça serait ça la partie déboisée dans
13 la ligne existante?
- 14 R. Bien, en fait, dans la ligne existante ce qui est
15 déboisé c'est ça.
- 16 Q. **[297]** O.K.
- 17 R. Et dans ce cas-ci, s'il y a... bien, c'était ce qui
18 était proposé pour le tronçon. Si on revient à la
19 carte précédente, est-ce qu'on pourrait revenir à
20 la carte que j'ai montrée tout à l'heure? Bien
21 qu'on a regardée il y a quelques secondes?
- 22 Q. **[298]** Oui. O.K. La carte numéro 2, oui.
- 23 R. Alors donc, c'est ce qui est proposé pour ce genre
24 de juxtaposition. Donc, cette solution-là qui est
25 juxtaposée à une ligne existante.

- 1 Q. **[299]** Alors ça c'est la portion, juste pour fins
2 des notes encore une fois, de la solution 1 qui
3 part vers le sud de Grand-Brûlé...
- 4 R. C'est ça.
- 5 Q. **[300]** ... jusqu'au moment où ça fait un angle droit
6 pour aller vers l'est, c'est ça?
- 7 R. C'est ça. Et donc, en se basant sur ces données,
8 donc, évidemment, comme on a encore ici des lignes
9 existantes et qu'on juxtapose une ligne à une
10 emprise existante.
- 11 Q. **[301]** Oui.
- 12 R. J'ai appliqué les mêmes critères, les mêmes
13 largeurs d'emprise.
- 14 Q. **[302]** Pour votre étude?
- 15 R. Des zones déboisées par exemple, c'est ça.
- 16 Q. **[303]** Pour la ligne, solution 3?
- 17 R. Pour la solution 3.
- 18 Q. **[304]** Solution 3. O.K.
19 (11 h 16)
- 20 R. Quand il y a la position... donc, il y avait, si on
21 revenait au dessin... donc ici, le déboisement
22 supplémentaire, donc, part d'ici.
- 23 Q. **[305]** Le milieu de la structure en rouge, c'est ça?
- 24 R. Oui, jusqu'ici.
- 25 Q. **[306]** Jusqu'à la base de l'arbre, finalement, c'est

1 ca?

2 R. Ce qui fait, dans ce contexte-ci, à peu près dix-
3 neuf mètres (19 m).

4 Q. **[307]** O.K. À la base de l'arbre, à gauche, c'est-à-
5 dire l'arbre...

6 R. Ce qui signifie ici une zone éventuelle, là, qui
7 peut être bâtie ou qui peut être boisée.

8 Q. **[308]** Merci. Maintenant, dernière question, je
9 pense, Monsieur le Président. Je pense qu'il a été
10 beaucoup question dans les questions de mon
11 confrère en vous montrant des photos, par exemple,
12 de... puis là, je n'ai pas le numéro exact, mais je
13 pense qu'on sait de quoi on parle, où une maison
14 qui disparaît à cause de la ligne ou une maison qui
15 aurait une ligne beaucoup dans son champ de vision,
16 si je peux m'exprimer ainsi, en autant que c'est
17 sur le devant et non pas sur le côté, ça c'est des
18 détails, mais est-ce que vous pourriez juste...
19 vous alliez, je pense... vous voulez informer le
20 tribunal par rapport aux simulations, votre point
21 de vue par rapport aux... l'utilisation de
22 simulations pour les exercices de cette nature-là?

23 R. En fait, ça a été un grand défi dans tous les
24 projets d'implantation d'infrastructures, autant
25 chez Hydro-Québec qu'ailleurs, au MTQ ou ailleurs.

1 C'est de transposer, à partir d'un plan que l'on
2 conçoit en deux dimensions, là, en plan, j'espère
3 que je me fais comprendre, mais de transposer ça
4 dans l'espace en 3D. Il n'y a rien de plus facile
5 que de se tromper, là, si on fait ça avec
6 PhotoShop, par exemple. Donc, on implante des
7 pylônes ou des bâtiments ou des changements de...
8 des modifications autour parce qu'effectivement,
9 c'est dur de transposer le 2D en 3D. J'espère que
10 je suis assez claire, là. Oui? O.K. Parfait.

11 Donc, évidemment, me demander à moi de
12 commenter quand je vois une photo puis que je ne
13 sais pas sur la base de quel logiciel informatique
14 ça a été fait, à partir de quel point de vue ça a
15 été fait, dans quelle perspective ça a été fait, il
16 y a tellement de conditions pour s'assurer que la
17 photo est représentative d'une réalité ou d'un
18 projet potentiel et que... il faut être très
19 prudent avec l'ensemble des simulations.

20 Dans le cadre de ce projet-là, j'ai vu des
21 simulations de la solution 1 qui pointaient chacun
22 des lieux sensibles en montrant comment on pouvait
23 réduire l'impact. Dans le cas de toutes les
24 solutions que j'ai présentées ou ailleurs, j'ai vu
25 les simulations faites par le Transporteur qui

1 tentait de démontrer à quel point c'était grave.
2 Alors, il y a tout le temps une question
3 d'interprétation, d'intention. Il faut connaître
4 les conditions, les hauteurs, voilà.

5 Donc, bref, ce que je veux dire, c'est
6 qu'il n'y rien de pire qu'une photo comme ça
7 montrée parce que, oui, on peut montrer des choses
8 graves, des grandes transformations PhotoShop. Et
9 vous savez, les belles femmes que l'on voit à la
10 télé ou que l'on voit sur les photos, hein, comme
11 c'est choquant parce qu'elles sont toutes belles,
12 parce qu'elles sont toutes transformées. Voilà.
13 Finalement, je veux dire, c'est faire attention
14 avec les simulations visuelles. Je n'ai pas
15 confiance quand je ne connais pas les conditions
16 avec lesquelles c'est fait.

17 Q. **[309]** Je ne sais pas si... moi j'ai terminé. Je
18 pense, Monsieur Paquin, vous voulez... quelque
19 chose que vous voulez préciser par rapport à...?

20 M. PAUL PAQUIN :

21 R. Oui, je voulais juste affirmer... c'est-à-dire
22 compléter une réponse concernant le bouclage. Et à
23 ce moment-là, la référence qu'on a faite au
24 document Warren, si je me souviens bien, c'était
25 suite au verglas. Et suite au verglas, aussi,

1 Hydro-Québec a fait une analyse spécifique qui a
2 été déposée à la Régie de l'énergie. J'étais à la
3 Régie de l'énergie à ce moment-là. Je me souviens
4 vaguement, mais ce dont je me souviens, et vous
5 pouvez le consulter, je pense, c'est le 3992...
6 3592-2005.

7 Ce dont je me souviens, c'est que pour
8 régler ou améliorer la résistance du réseau au
9 verglas, on parlait plutôt d'augmenter la
10 robustesse des lignes. Et de mon souvenir, là, il
11 n'était pas question de faire des bouclages d'une
12 façon systématique. Mais ce sur quoi on insistait,
13 c'était augmenter la robustesse des lignes et les
14 normes de robustesse des lignes avaient été
15 modifiées à ce moment-là. Alors, c'est le
16 complément d'information que je voulais apporter.

17 Q. **[310]** Merci. Je n'ai pas d'autres questions,
18 Monsieur le Président.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Ça termine, Maître Gertler?

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Oui.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Donc, ça termine la présentation de la preuve de la
25 municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et de la MRC

1 des Pays-d'en-Haut. Il ne me reste qu'à remercier
2 le panel pour leur patience aussi. Donc, madame
3 Lapointe, madame Genest, monsieur Genest, monsieur
4 Paquin, nous vous remercions pour votre
5 participation à l'audience et vous êtes libérés.

6 Mme LISETTE LAPOINTE :

7 Merci beaucoup, Monsieur le Président.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Donc, Maître Neuman, est-ce qu'on pourrait procéder
10 avec la présentation de votre preuve? On est en
11 forme pour faire ça?

12 (11 h 31)

13

14 PREUVE SÉ-AQLPA

15

16 LE PRÉSIDENT :

17 Maître Neuman.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Bonjour, Monsieur le Président. Rebonjour.

20 Dominique Neuman, pour Stratégies énergétiques et
21 l'AQLPA. Nous avons comme témoin monsieur Jean-
22 Claude Deslauriers, qui est prêt à être assermenté.

23

24 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce dixième (10e) jour
25 du mois de juin, A COMPARU :

1 JEAN-CLAUDE DESLAURIERS, consultant en énergie,
2 ayant une place d'affaires au 1786, rue Wolfe,
3 Montréal (Québec);

4

5 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
6 solennelle, dépose et dit :

7

8 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Q. **[311]** Bonjour, Monsieur Deslauriers. Vous avez déjà
10 déposé deux affirmations solennelles, portant les
11 cotes respectives C-SÉ-AQLPA-29 et C-SÉ-AQLPA-50,
12 qui identifient, reconnaissent comme ayant été
13 préparés par vous ou sous votre supervision et
14 comme étant vrais quatre documents, d'une part
15 votre rapport initial sur des questions de
16 confidentialité, qui était C-SÉ-AQLPA-0013 (SÉ-
17 AQLPA-1, Document 1) avec une erratum, Document
18 1.1; votre curriculum vitae C-SÉ-AQLPA-0014 (SÉ-
19 AQLPA-1, Document 2); votre rapport principal C-SÉ-
20 AQLPA-0037 (SÉ-AQLPA-1, Document 3); et un dernier
21 rapport sur les impédances et les capacités des
22 plans de compensateurs, C-SÉ-AQLPA-0048 (SÉ-AQLPA-
23 1, Document 4). Mais on en avait oublié un, qui
24 était votre rapport principal amendé, qui est la
25 pièce C-SÉ-AQLPA-0041 (SÉ-AQLPA 1, Document 3.1).

1 Donc, est-ce que vous les identifiez également, ces
2 documents, comme ayant été préparés par vous?

3 R. Oui, je les identifie. Et j'espère m'en souvenir au
4 complet, parce que ça en fait beaucoup.

5 Q. **[312]** Je vous remercie beaucoup. Quel est l'objet
6 de votre présentation d'aujourd'hui?

7 R. Bien, nous prenons pour acquis que la Régie a déjà
8 lu notre rapport amendé. Je ne vous cite pas le
9 numéro. Ce n'est pas nécessaire. Notre présentation
10 sera courte, j'espère, et très synthétique, en
11 faisant simplement ressortir les éléments dominants
12 de la situation. Nous présenterons donc des dessins
13 de chacune des solutions pour les commenter et en
14 faire ressortir les avantages et les inconvénients,
15 en espérant que ça éclaire la Régie plutôt que
16 d'obscurcir le débat.

17 Nous avons recommandé à la Régie de refuser
18 toutes les solutions, 1 et 3, dans leur version
19 énoncée à l'intérieur du document HQT-1, Document
20 1, du Transporteur, que la variante de la solution
21 3 proposée par la Municipalité Saint-Adolphe-
22 d'Howard, parce qu'aucune de ces solutions, à notre
23 point de vue, n'est vraiment optimisée du point de
24 vue technique dans une perspective de long terme.

25 Q. **[313]** Monsieur Deslauriers, dans votre rapport,

1 vous utilisez parfois l'expression « super ligne »
2 pour désigner notamment la ligne proposée par le
3 Transporteur dans sa solution 1. Qu'entendez-vous
4 par là?

5 R. Bien, c'est une ligne biterne, donc deux lignes,
6 une à côté de l'autre, chacune avec ses trois
7 phases. Et chacun des conducteurs est lui-même
8 doublé. Ce qui est, pour une ligne cent vingt kV
9 (120). assez exceptionnel. Ce qui fait au total
10 douze (12) conducteurs sur le pylône. C'est ce que
11 le Transporteur propose dans sa solution 1. Par
12 comparaison à la ligne 1356 et 1357 déjà existante,
13 de Grand-Brûlé à Sainte-Agathe, qui sont de petit
14 calibre, ont six conducteurs à peu près gros comme
15 mon pouce. C'est du 504 MCM. C'est à peu près gros
16 comme mon pouce. Et la super ligne à douze (12)
17 conducteurs, chaque conducteur est presque aussi
18 gros que mon poignet. C'est à peu près la bonne
19 dimension.

20 Q. **[314]** Visuellement, dans un paysage ou dans une
21 rue, quelle caractéristique a une telle super
22 ligne?

23 R. Je pense que c'est évident qu'une super ligne avec
24 douze (12) conducteurs gros comme mon poignet aura
25 un effet visuel important, significatif. D'autant

1 plus que ça prend des pylônes un peu plus robustes
2 pour tenir cette charge-là qu'en tenant compte que
3 les pylônes doivent être capables de résister à la
4 charge de verglas reconnu.

5 Q. **[315]** Monsieur Deslauriers, au présent dossier,
6 quelles sont les solutions qui proposent une telle
7 super ligne?

8 R. Au présent dossier, il y a plusieurs solutions.
9 Nous n'avons pas vérifié la solution 2, puisque
10 nous ne nous en sommes à peu près pas occupés. Les
11 autres solutions qui proposent la super ligne sont
12 la solution 1, présentée par le Transporteur, la
13 solution 3, originale du Transporteur, et la
14 solution de la Municipalité Saint-Adolphe-d'Howard,
15 qui propose aussi une super ligne.

16 (11 h 37)

17 Q. **[316]** Et, Monsieur Deslauriers, une telle super
18 ligne à cent vingt (120 kV), est-ce que c'est
19 fréquent au Québec?

20 R. D'après moi, ce n'est pas fréquent. C'est une
21 question qui s'est posée d'ailleurs quand j'étais
22 sous mandat de la municipalité de Saint-Adolphe-
23 d'Howard. Hydro-Québec avait trouvé une ou deux
24 lignes qui... qui avaient... c'étaient des lignes
25 d'attache, là, qui avaient cette structure-là. Et

1 je pense qu'il y a une autre maintenant. Je pense
2 qu'au poste Repentigny, il y a une ligne qui a
3 cette structure-là. Je connais une ligne qui a une
4 structure importante aussi, qui n'a pas deux
5 conducteurs, mais qui a un seul conducteur qui est
6 plus gros encore, le conducteur est à peu près gros
7 comme ça, là. Ça, c'est la ligne qui va à Bedford,
8 là, pour l'interconnexion.

9 Q. **[317]** Oui.

10 R. Donc, c'est très rare. C'est un design trois cent
11 quinze (315 kV) en pratique. Il y a plusieurs
12 lignes trois cent quinze (315 kV) qui ont cette
13 caractéristique-là.

14 Q. **[318]** O.K. Alors, Monsieur Deslauriers, que pensez-
15 vous globalement de la solution 1, telle que
16 préconisée par Hydro-Québec au présent dossier?

17 R. Bien, cette solution est certes fonctionnelle,
18 aucun doute là-dessus, et laisse une petite marge
19 de manoeuvre de quelques mégawatts, là, jusqu'après
20 deux mille trente-huit (2038).

21 Le premier aspect de la solution 1 que nous
22 examinons est la fiabilité. C'est une chose qui n'a
23 pas été très discutée dans ce dossier-là, la
24 fiabilité des différentes solutions. Dans cette
25 solution, tous les postes sont en simple

1 dérivation. Et nous avons souligné dans notre
2 rapport la faiblesse de cette approche. En effet,
3 comme on peut le voir sur notre dessin simplifié
4 que je vous montre à l'instant, si vous permettez.

5 Q. **[319]** Alors ce qu'on voit à l'écran c'étaient...
6 c'étaient les... c'étaient les dessins qu'avait
7 présenté Hydro-Québec dans sa présentation. Mais
8 comme on voit, c'est des... chacune des lignes est
9 une ligne simple. Vous avez mis des lignes doubles
10 en indiquant...

11 R. Oui...

12 Q. **[320]** ... à l'extrémité de chacune de ces lignes
13 doubles les disjoncteurs.

14 R. C'est fondamentalement le même dessin, sauf que
15 j'ai voulu mettre chacune des lignes avec les
16 disjoncteurs pour qu'on puisse se comprendre. Parce
17 que finalement, c'est un dessin qu'on n'a jamais...
18 qui n'est jamais présenté. Qu'est-ce que ça veut
19 dire, un poste en dérivation?

20 Ce que ça veut dire, en pratique, c'est que
21 lors d'un déclenchement de ligne - n'importe quel -
22 il y a toujours nécessairement une perte de charge.
23 Je ne sais pas si... Bien, c'est n'importe quelle
24 ligne. N'importe quel déclenchement de ligne va
25 amener une perte de charge. La raison profonde,

1 c'est que chaque poste est alimenté par un
2 disjoncteur montré en noir fermé et par un
3 disjoncteur montré en blanc - puis identifié
4 normalement ouvert - qui sert de relève. Quand on
5 perd une ligne, il y a nécessairement une section
6 de poste qui est connectée sur cette ligne-là, qui
7 perd sa charge. C'est automatique. Il n'y a pas
8 d'autre alternative, c'est désigné comme ça.

9 Donc chaque fois qu'il y a un défaut sur
10 une ligne, il s'ensuit une perte de charge aux
11 postes qui sont raccordés à cette ligne. En
12 principe, les statistiques de continuité de service
13 SAIFI, c'est-à-dire System Average Interruption
14 Frequency Index, ne seraient donc pas très bonnes
15 dans ce type de réseau-là.

16 Cette perte de charge peut être momentanée
17 s'il y a du ré-enclenchement sur les lignes, ou
18 s'il y a un automatisme qui ferme le disjoncteur
19 normalement ouvert ou le disjoncteur de relève.
20 Normalement, c'est fait comme ça.

21 Par conséquent, contrairement à SAIFI, les
22 statistiques de durée d'interruption - ce qu'on
23 appelle SAIDI - seraient quand même relativement
24 bonnes parce que les interruptions, avec du ré-
25 enclenchement puis la fermeture du disjoncteur de

1 relève, ça ne dure pas longtemps. Normalement, le
2 ré-enclenchement c'est quelques secondes, quatre-
3 cinq secondes. Le temps de s'assurer qu'il y a...
4 que l'arc va être éteint.

5 Q. **[321]** Monsieur Deslauriers, pour que ce soit plus
6 simple à comprendre, est-ce que vous pourriez
7 identifier avec votre pointeur, donc, qu'on voit le
8 poste de Grand-Brûlé qui est dans le coin supérieur
9 gauche? O.K.

10 R. Comment ça s'allume, ça?

11 Q. **[322]** Oui, oui. Nous allons déposer sur... sur le
12 SDÉ ce dessin... ce dessin-là et on pourrait faire
13 des photocopies.

14 R. Je pensais que tu l'avais.

15 Q. **[323]** Ce serait... oui. En tout cas, ce serait...
16 on serait rendus au numéro 53, je pense? O.K.
17 D'accord. O.K. O.K. D'accord. Donc, on voit le
18 poste de Grand-Brûlé dans le coin supérieur gauche,
19 où est monsieur Deslauriers. O.K. Est-ce qu'on peut
20 montrer... donc pointez avec votre pointeur le
21 poste de Sainte-Agathe.

22 R. Il est là.

23 Q. **[324]** Oui.

24 R. Et vous voyez que le disjoncteur normalement ouvert
25 à Sainte-Agathe est situé sur le bord, mais ça a le

1 même effet, là, c'est... La raison fondamentale
2 pourquoi c'est fait comme ça, c'est qu'on ne peut
3 pas raccorder les deux lignes ensemble à travers
4 une base. Parce qu'il n'y a pas de protection dans
5 ces postes-là. Ce sont des disjoncteurs qu'il n'y a
6 aucun système de protection. Ça fait que si les
7 deux... si les deux lignes étaient raccordées
8 ensemble... puis comme il n'y a pas de système de
9 protection, s'il y a un défaut sur une ligne, le
10 défaut apparaîtrait sur l'autre ligne aussi.
11 Fondamentalement, c'est pour ça que c'est fait
12 comme ça.

13 Q. **[325]** O.K. Quand vous dites « s'il y a un défaut ça
14 va... s'il y a un défaut, ça va provoquer un
15 déclenchement de ligne », le défaut survient... sur
16 quelle distance, quel... est-ce qu'on peut pointer
17 sur l'image?

18 (11 h 43)

19 R. Si on prend... si on prend... parce qu'on est dans
20 la solution 1. Si on prend les lignes qui vont de
21 Grand-Brûlé, qui se raccordent en bas de Sainte-
22 Agathe et qui se connecte ensuite à Saint-Sauveur
23 puis à Doc-Grignon, et même possiblement à
24 Chertsey. Mais n'importe quel défaut sur une des
25 lignes va amener des pertes de chaleur.

- 1 Q. **[326]** O.K. Est-ce que vous pouvez pointer, avec
2 votre pointeur...
- 3 R. Non, ce n'est pas nécessaire...
- 4 Q. **[327]** ... Chertsey, Chertsey, on le voit, c'est un
5 point...
- 6 R. Oui, Chertsey est complètement en bas, là, j'ai
7 marqué deux points d'interrogation parce que je ne
8 sais pas très bien comment ça va être connecté, là;
9 ce que j'ai cru comprendre, puis c'est monsieur
10 Dagenais qui me l'a dit, normalement, Chertsey
11 serait raccordée à Lafontaine et ça serait, en
12 relève seulement, ça serait sur Grand-Brûlé.
- 13 Q. **[328]** D'accord.
- 14 R. Mais, en pratique, ça ne change rien.
- 15 Q. **[329]** Donc s'il y avait un défaut, par exemple, à
16 Saint-Sauveur, ça déclencherait où, selon ce...
- 17 R. Ah! ça, le seul système de protection est à Grand-
18 Brûlé.
- 19 Q. **[330]** Donc s'il y avait...
- 20 R. Ça déclenche toujours à Grand-Brûlé.
- 21 Q. **[331]** Et à Doc-Grignon, même chose?
- 22 R. Bien, il n'y a pas d'autre système de protection
23 sur ce réseau-là qu'au poste Grand-Brûlé.
- 24 Q. **[332]** O.K. Donc, tout ce qu'on voit amènerait un
25 déclencherait à Grand-Brûlé, O.K. Et ce qu'on

1 appelle « déclenchement », c'est les disjoncteurs
2 qui vont couper la ligne?

3 R. Qui vont ouvrir, oui.

4 Q. **[333]** O.K.

5 R. C'est pour ça que je voulais faire des petits
6 dessins, pour qu'on puisse se comprendre un peu,
7 c'est quoi la signification d'un réseau en
8 dérivation.

9 Q. **[334]** D'accord. Si vous voulez poursuivre, oui?

10 R. Oui. Bon, le second aspect de la solution 1 que
11 nous examinons porte sur la robustesse du réseau.
12 Là, on vient parler de fiabilité, qui est douteuse
13 à mon point de vue, là.

14 Lorsque le futur bouclage du poste Sainte-
15 Agathe sera réalisé par le Transporteur selon la
16 solution 1, à savoir partiellement en deux mille
17 trente et un (2031), puis complètement en deux
18 mille quarante-six (2046), cela apportera
19 certainement un gain de qualité en isolant une
20 partie de ce poste et le poste Saint-Donat; quand
21 on fait du bouclage, ça a pour effet d'isoler une
22 partie, donc on segmente la ligne puisque, jusqu'à
23 deux mille trente et un (2031), la solution 1 est
24 beaucoup moins robuste puisque c'est ouvert, comme
25 on l'a montré, là, on voit, il y a deux

1 sectionneurs qui sont ouverts, là, bon.

2 O.K., donc même avec ce bouclage en deux
3 mille trente et un (2031) et quarante-six (2046) de
4 la solution, les postes Saint-Sauveur, Doc-Grignon
5 et Chertsey demeureront, malgré tout, toujours en
6 dérivation lors d'un défaut sur un des ternes de la
7 super ligne. N'importe lequel, et entre Grand-Brûlé
8 et Chertsey, il y aurait une perte de charge au
9 poste de Saint-Sauveur-Doc-Grignon, c'est
10 inévitable.

11 Donc jusqu'en deux mille trente et un
12 (2031), la robustesse n'est pas là; de deux mille
13 trente et un (2031) à deux mille quarante-six
14 (2046), c'est mieux parce qu'on fait un bouclage
15 partiel; et en deux mille quarante-six (2046),
16 bien, on aura un bouclage complet, avec six
17 disjoncteurs, donc la robustesse sera pas mal
18 meilleure.

19 Le troisième aspect de la solution 1 que
20 nous voulons examiner porte sur les coûts comparés
21 aux inconvénients de cette solution-là. La solution
22 1 est certes plus simple, et elle requiert le
23 minimum d'équipements; et je pense que c'est ce que
24 le Transporteur nous a dit puis c'est pour ça,
25 d'ailleurs, qu'il utilise ce concept-là.

1 Mais le rapport de monsieur Paquin, de la
2 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, serait à
3 l'effet que ces lignes devront quand même être
4 remplacées dans la solution 1 parce qu'elles
5 atteindraient leur fin de vie utile à l'intérieur
6 de l'horizon de cinquante (50) ans. À cela, HQT
7 répond que les lignes auraient maintenant une durée
8 de vie reconnue de soixante-dix (70) ans, donc la
9 question reste ouverte quant au coût véritable de
10 la solution 1, selon la durée de vie prévue des
11 lignes.

12 Même si le coût de la solution 1 devrait
13 être moindre, cela se ferait au détriment de la
14 fiabilité, comme nous avons expliqué. À cela
15 s'ajouterait l'autre désavantage, qui ne relève pas
16 de mon champ d'étude, mais qui a été entendu au
17 cours du présent dossier, à savoir les
18 inconvénients d'ouvrir un nouveau corridor en
19 territoire vierge à Saint-Adolphe-d'Howard.

20 Q. **[335]** Monsieur Deslauriers, que pensez-vous de la
21 solution 3, et dans la version de cette solution
22 qui a été proposée par Hydro-Québec dans sa preuve?

23 R. Là, c'est... ça vaut la peine de vous montrer
24 l'autre dessin... attendez un peu...

25 Q. **[336]** Oui, ça, la solution 3 originale, oui.

1 R. Bon, solution 3 originale, donc celle qui est dans
2 le dossier. Tel que proposé par HQT, cette solution
3 3... le prochain dessin représente la solution 3
4 telle qu'elle est dans sa version originale
5 proposée par le Transporteur. La nouvelle super
6 ligne va de Grand-Brûlé à Sainte-Agathe, et à
7 partir de Saint-Donat, elle est dans l'emprise de
8 la ligne existante, qui est supposée d'être
9 démembrée.

10 Q. **[337]** O.K.

11 R. Mais le raccordement doit être comme ça. Ça fait
12 qu'à partir de Saint-Donat, la nouvelle ligne est
13 dans l'emprise alors que, jusqu'à Saint-Donat,
14 c'est un corridor parallèle.

15 (11 h 49)

16 Q. **[338]** O.K.

17 R. Dans cette solution, on voit immédiatement que le
18 poste Sainte-Agathe est bouclé avec deux lignes qui
19 sont des super-lignes à deux conducteurs.

20 Le poste Sainte-Agathe deviendrait ainsi
21 mieux sécurisé puisqu'il n'y aurait jamais de perte
22 de charge au poste pour un défaut en amont, c'est-
23 à-dire entre Grand-Brûlé et Sainte-Agathe.

24 Parce que, là, le poste Sainte-Agathe n'est
25 plus en dérivation. Ça fait que s'il y a un défaut

1 dans n'importe quelle ligne entre Grand-Brûlé et
2 Sainte-Agathe, Sainte-Agathe ne perd jamais de
3 charge dans cette orientation-là. Et les postes
4 Saint-Sauveur et Doc-Grignon non plus pour un
5 défaut entre Grand-Brûlé et Sainte-Agathe.

6 Par contre, évidemment, pour un défaut
7 entre Sainte-Agathe et Saint-Sauveur, il y a une
8 des lignes qui va déclencher, parce qu'il y a des
9 protections maintenant à Sainte-Agathe dans cette
10 solution-là, puisqu'on fait du bouclage.

11 Et ça, cet aspect-là de protection, c'est
12 relativement important pour assurer la sécurité du
13 réseau.

14 Q. **[339]** Donc, si je vous comprends bien, dans cette
15 solution 3 originale, s'il y a un défaut à
16 Saint-Sauveur ou à Doc-Grignon, ça déclencherà à
17 Sainte-Agathe?

18 R. Oui, tout à fait.

19 Q. **[340]** Et non pas à Grand-Brûlé?

20 R. Tout à fait.

21 Q. **[341]** Comme tout à l'heure dans la solution 1.

22 R. Exact. Le second aspect que je veux regarder pour
23 la solution 3, c'est la robustesse du réseau. Cette
24 solution est moins robuste que la solution 1,
25 puisqu'il n'y a toujours que deux lignes qui

1 alimentent tous les postes de Sainte-Agathe,
2 Saint-Sauveur, Doc-Grignon et Chertsey.

3 Alors que dans la solution 1, à partir de
4 deux mille trente et un (2031), on a quatre lignes
5 qui se connectent à Sainte-Agathe. Donc, c'est plus
6 robuste. Quand on parle de robustesse, la capacité
7 de transiter de l'énergie.

8 Le troisième aspect de la solution 3 que
9 nous examinons porte sur les coûts comparés aux
10 inconvénients de cette solution-là. Cette solution
11 est un peu plus dispendieuse parce que la ligne est
12 plus longue et à cause du bouclage à Sainte-Agathe.

13 On sait évidemment que cette solution-là,
14 c'est pour aller à Sainte-Agathe, puis après ça
15 pour se rendre c'est quarante-huit kilomètres
16 (48 km) et non pas quarante-deux (42), donc c'est
17 un petit peu plus cher.

18 L'amélioration de la qualité est difficile
19 à mesurer et à quantifier sans avoir les données de
20 SAIFI ou SAIDI qu'on a actuellement dans ce réseau-
21 là. Normalement, les statistiques devraient être
22 disponibles, mais on ne les a pas. Qu'est-ce que ça
23 serait dans la solution 1, puis qu'est-ce que ça
24 serait dans la solution 3? On ne s'est pas beaucoup
25 préoccupés de ça.

1 À première vue, on ne peut pas dire à quel
2 moment le poste de sectionnement à Saint-Donat est
3 requis. On a parlé dans le dossier de deux mille
4 trente-huit (2038).

5 Évidemment, un poste de sectionnement à
6 Saint-Donat améliore beaucoup la performance du
7 réseau. Parce que dans le poste de sectionnement,
8 il va y avoir des protections. Donc, ça segmente
9 encore un peu plus le réseau. Ça fait que plus les
10 lignes sont courtes, plus les probabilités de
11 déclenchement sont faibles. Ce n'est pas plus
12 compliqué que ça, là.

13 Les inconvénients. Les inconvénients
14 sont...

15 Q. **[342]** Le poste de sectionnement, il serait à
16 Saint-Donat lui-même?

17 R. Oui, au raccordement, c'est ça, au point de
18 raccordement.

19 Q. **[343]** O.K.

20 R. La ligne qui s'en va vers Saint-Donat.

21 Q. **[344]** O.K. Que vous avez...

22 R. Les inconvénients.

23 Q. **[345]** Que vous avez illustrée par un trait qui
24 relie les...

25 R. Oui, c'est ça, à ce point-là.

1 Q. **[346]** D'accord.

2 R. Les inconvénients, évidemment, sont l'élargissement
3 de l'emprise entre le poste Grand-Brûlé et la
4 dérivation Saint-Donat dans une zone assez peuplée.
5 Et on a vu la MRC des Laurentides exprimer son
6 inquiétude vis-à-vis de cette solution-là.

7 Q. **[347]** Jusqu'à Sainte-Agathe, c'est ça?

8 R. Sainte-Agathe aussi, oui.

9 Q. **[348]** Oui. O.K. Maintenant, Monsieur Deslauriers,
10 selon vous, quelle serait la meilleure solution du
11 point de vue technique?

12 R. Bien, du point de vue technique strictement, en
13 technologie de réseaux, c'est d'essayer de faire le
14 plus de bouclages possible en tenant compte des
15 coûts, évidemment.

16 Le premier aspect qu'on veut... que je veux
17 mentionner, c'est la fiabilité. La variante de la
18 solution 3 contenue dans notre rapport remis à SÉ-
19 AQLPA consiste à construire la nouvelle ligne de la
20 solution 3 de Grand-Brûlé jusqu'à Sainte-Agathe le
21 long des lignes existantes. 1356, peut-être.

22 Q. **[349]** Oui, c'est ça. Non, ce n'est pas celle-là.

23 (11 h 53)

24 R. Donc, construire la ligne le long des lignes
25 existantes, 1356, 1357, jusqu'à Sainte-Agathe et

1 garder en dérivation les les lignes actuelles et
2 boucler la nouvelle ligne à Sainte-Agathe.

3 Q. **[350]** Excusez-moi, est-ce que vous pouvez répéter
4 ce que...?

5 R. Bien, c'est-à-dire que...

6 Q. **[351]** Qu'est-ce qui serait gardé en dérivation?

7 R. Le poste Saint-Donat qui est gardé en dérivation.

8 Q. **[352]** O.K.

9 R. Donc, le poste Sainte-Agathe est complètement
10 bouclé à ce moment-là. Nous avons aussi souligné,
11 dans notre rapport, qu'il ne serait pas nécessaire
12 alors de construire une super ligne avec deux
13 conducteurs, comme le Transporteur le propose dans
14 la solution 1. Nous proposons, au contraire, qu'une
15 ligne ordinaire suffirait le long de la ligne déjà
16 existante, qui serait conservée jusqu'à Sainte-
17 Agathe. Je n'ai pas évalué en détail la capacité de
18 la ligne, mais en tout cas, je vais en reparler un
19 petit peu plus loin. Suivant le tableau des
20 charges, dans le tableau 5.1 de notre rapport, dans
21 notre rapport amendé, SÉ-AQLPA-0041, Document 3.1,
22 il faut, en deux mille cinquante-huit (2058), être
23 capable d'alimenter au moins sept cent trente-sept
24 mégawatts (737 MW) dans la condition N-1. Cette
25 prévision de charge étant basée sur le taux de

1 croissance annuel conservateur proposé par le
2 Transporteur d'un point deux pour cent (1,2 %) de
3 la demande. Puisque les lignes sont déjà
4 existantes, 1356, 1357 ont une capacité chacune de
5 deux cent trente mégawatts (230 MW), il faudrait
6 donc, selon ce scénario conservateur, pour la ligne
7 que nous proposons, choisir un conducteur comme le
8 mille trente-trois (1033) MCM, un seul, qui aurait
9 une capacité approximative de trois cent cinquante
10 mégawatts (350 MW). Ce chiffre-là n'est peut-être
11 pas précis, là, mais... Ceci laisserait alors une
12 marge de manoeuvre en cas où le taux de croissance
13 d'un point deux (1,2), proposé par le Transporteur,
14 aurait été sous-estimé. Donc, ça nous dit qu'on
15 aurait assez d'énergie pour servir la charge
16 jusqu'en deux mille cinquante-huit (2058), même
17 avec une petite ligne.

18 Q. **[353]** O.K. Je veux être sûr de bien comprendre
19 votre calcul. Donc, vous avez deux conducteurs déjà
20 existants de deux cent trente (230)...

21 R. Oui, ça fait quatre cent soixante (460) plus trois
22 cent cinquante (350), donc ça donne un peu au-
23 dessus de huit cents (800), là. Puis là, bien, j'ai
24 pris une seule ligne de mille cinquante-trois
25 (1053) MCM, là. Je veux mettre un bémol là-dessus

1 parce que je n'ai pas fait les simulations, et ce
2 n'est pas absolument certain que le niveau de
3 tension serait maintenu, mais selon mon expérience,
4 oui. Ça tiendrait très bien. Que les pertes de
5 tension seraient en dedans des normes facilement.
6 Nous continuons de croire, malgré tout, que d'ici
7 deux mille cinquante-huit (2058), comme nous
8 l'indiquons dans notre rapport, de nouveaux départs
9 de lignes seraient nécessaires, en plus de ceux
10 déjà existants, pour alimenter la région dans des
11 autres solutions. Notre variante de la solution
12 présentera alors un avantage d'être modulaire,
13 c'est-à-dire que lorsque la demande dépassera les
14 capacités des lignes, en deux mille cinquante-huit
15 (2058) ou à d'autres dates, il serait toujours
16 possible d'augmenter la capacité des conducteurs de
17 la vieille ligne, et il demeurera encore un
18 potentiel pour augmenter plus tard la capacité des
19 lignes, des deux lignes de Grand-Brûlé à Sainte-
20 Agathe. Ça veut dire que ça, c'est un potentiel qui
21 est toujours dans la solution 1 aussi, là, parce
22 que les petites lignes peuvent être changées.

23 Q. **[354]** Donc, ça ne nécessiterait pas de nouvelles
24 emprises ou d'élargissement des...

25 R. Non, non. Si on le fait maintenant, en deux mille

1 dix-huit (2018), il faudrait que les simulations
2 soient faites peut-être par monsieur Dagenais. Mais
3 qu'est-ce que ça voudrait dire, en pratique, une
4 fois qu'on met mille trente-trois (1033) MCM de
5 conducteurs? On pourrait probablement aller pas mal
6 au-delà de deux mille cinquante-huit (2058).

7 Q. **[355]** Oui.

8 R. Et si ça force un peu, parce que s'il y a des
9 variations de charge plus importantes que ça,
10 changer les conducteurs des lignes 1356, 57, ce
11 n'est pas compliqué.

12 Q. **[356]** C'est ça. Donc, si je comprends bien, même si
13 la demande dépasse la capacité de ces lignes, vous
14 pouvez « upgrader », pour parler en bon chinois, à
15 l'intérieur des mêmes corridors?

16 R. Tout à fait.

17 Q. **[357]** O.K.

18 R. Si on se résigne à les faire. Parce qu'il y a des
19 inconvénients, c'est évident, là.

20 Q. **[358]** O.K.

21 R. Bon. Le second aspect de notre variante est la
22 robustesse du réseau qui en résulte. Ce réseau-là
23 est le réseau le plus robuste. Ça porte sa capacité
24 à au-delà de sept cent quatre-vingt-quinze
25 mégawatts (795 MW) pour le tronçon allant de Grand-

1 Brûlé à Sainte-Agathe. De plus, il serait facile,
2 dans trente (30) ou quarante (40) ans, de changer
3 les faibles conducteurs, comme j'ai déjà dit. C'est
4 devant cette perspective que lors de la rédaction
5 de notre rapport, nous voulions aussi proposer que
6 la nouvelle ligne double-terne, avec un seul
7 conducteur, que nous proposons jusqu'à Sainte-
8 Agathe, soit prolongée de Sainte-Agathe jusqu'à la
9 dérivation de Saint-Sauveur avec bouclage au poste
10 Saint-Sauveur ou Doc-Grignon, un ou l'autre, là, ça
11 ne change rien. Ce qui impliquerait de garder la
12 ligne existante puis de faire une ligne parallèle.

13 Je ne l'ai pas montré, mais ça, ça rendrait
14 le réseau extrêmement solide. Malheureusement, le
15 Transporteur ne nous a pas fourni d'informations
16 suffisantes, ayant refusé de répondre publiquement
17 à nos demandes concernant les impédances de lignes.
18 Nous n'avons donc pas pu compléter notre analyse à
19 ce sujet et n'avons pas pu l'intégrer à la variante
20 de la solution 3 publiée dans notre rapport. Ces
21 impédances sont maintenant disponibles dans les
22 dernières réponses qu'on a eues hier ou avant-hier,
23 je pense.

24 Cette prolongation jusqu'à un des postes
25 Doc-Grignon ou Saint-Sauveur avec bouclage, et

1 j'insiste bouclage parce que quand on boucle, ça
2 veut dire qu'on met des protections dans le poste,
3 on ajoute des disjoncteurs, donc ça segmente les
4 lignes. Ça fait qu'un défaut sur une ligne courte
5 n'affecte absolument pas les autres parties du
6 réseau. Donc, cette prolongation jusqu'au poste
7 Doc-Grignon et Saint-Sauveur permettrait
8 d'alimenter non seulement le poste Chertsey en
9 toute sécurité, possiblement pas seulement en
10 réserve, là, et aussi, même, d'offrir une
11 sécurisation au futur nouveau poste Achigan. Il
12 faudrait faire l'exercice, là, je ne l'ai pas fait.
13 Monsieur Dagenais pourrait le faire éventuellement,
14 là. Est-ce que ça permettrait d'alimenter le poste
15 l'Achigan par le Nord? Ce qui ferait quelques
16 millions d'économie au niveau des pertes. Achigan
17 étant alimenté par Lafontaine, on sait que les
18 pertes sont importantes.

19 Nous suggérons donc à la Régie qu'il y ait
20 là encore matière à réflexion sur le développement
21 à long terme de ce réseau. Notre variante de la
22 solution 3 offre plein de potentiel d'adaptation à
23 long terme, ce que n'offre pas la solution 1 et les
24 autres variantes.

25 (12 h 01)

1 Le troisième aspect de notre variante qu'on
2 propose, c'est les coûts. Les coûts différentiels
3 de notre variante, la solution serait... ne
4 seraient pas significatifs entre démolir et
5 reconstruire, comme dans la solution 3 proposée par
6 HQT. Parce que ce que je propose, c'est finalement
7 une petite ligne avec six conducteurs. Et j'insiste
8 sur « petite ligne ordinaire », pas une super ligne
9 avec des super pylônes portant deux conducteurs par
10 phase, donc douze (12) conducteurs. Le coût de
11 cette variante est à peu de chose près le même pour
12 la ligne qui aurait alors quarante-huit kilomètres
13 (48 km) au lieu de quarante-deux (42 km). Plus le
14 coût du bouclage qui implique l'ajout de quatre
15 disjoncteurs. Ce sont des coûts raisonnables qui me
16 semblent justifiés par l'accroissement de la
17 fiabilité, l'accroissement de la robustesse du
18 réseau. Là, je ne tiens pas compte des coûts, là,
19 de déménagement de maisons et des choses comme ça,
20 là, c'est...

21 Nous réalisons certes que les inconvénients
22 de notre variante sont réels et importants. C'est
23 essentiellement l'élargissement de l'emprise de
24 Grand-Brûlé jusqu'à Sainte-Agathe, qui traverse
25 certaines zones peuplées. Des représentants de la

1 MRC des Laurentides ont souligné plusieurs zones de
2 leur territoire qui seraient alors affectées. Nous
3 avons toutefois indiqué dans notre rapport à partir
4 d'une recherche sommaire qu'il restait certaines
5 des possibilités d'optimisation du tracé, d'une
6 manière qui permettrait d'éviter ou de réduire ses
7 impacts dans ce réseau. Très sommairement dans mon
8 rapport, là, j'ai montré qu'il y avait peut-être
9 des zones non peuplées qui pourraient être
10 utilisées. Bon.

11 L'expertise de madame Genest témoignant
12 pour la municipalité Saint-Adolphe a aussi souligné
13 que des possibilités d'optimisation de ce tracé
14 doivent et peuvent être encore recherchées. Mais
15 au-delà de ça, notre variante de la solution 3
16 réduit à long terme le besoin d'un nouveau corridor
17 et de nouveaux élargissements de corridor, qu'elle
18 est modulaire et peut s'adapter dans les corridors
19 qui sont aujourd'hui définis.

20 Q. **[359]** Monsieur Deslauriers, vous vous souviendrez
21 que monsieur Dagenais a affirmé à l'audience du
22 huit (8) juin deux mille seize (2016) - et c'est en
23 page 177, lignes 12 à 24 des notes sténographiques
24 en réponse à une question de madame la procureure
25 de la Régie - que votre variante de la solution 3

1 ne changeait rien quant aux dérivations par rapport
2 à la solution 1. Est-ce que vous voulez commenter
3 cette affirmation?

4 R. Mais d'abord, la différence va arriver en deux
5 mille quarante-six (2046). Nous, nous proposons de
6 faire le bouclage en deux mille dix-huit (2018), ça
7 fait quand même une grosse différence. Et aussi, au
8 niveau de la fiabilité, ce ne sera pas du tout la
9 même affaire. Parce que la super ligne va toujours
10 passer de Grand-Brûlé jusqu'à Saint-Sauveur,
11 jusqu'à Chertsey. Alors que nous, nous proposons un
12 bouclage à Sainte-Agathe. Donc, la probabilité
13 d'avoir un défaut qui entraîne des pertes de charge
14 est beaucoup plus faible dans la solution que nous
15 proposons.

16 Q. **[360]** Monsieur Deslauriers, que pensez-vous de la
17 variante de la solution 3 proposée par la
18 municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard?

19 R. La variante de la solution 3 de la municipalité
20 constitue en pratique...

21 Q. **[361]** Peut-être qu'on peut la montrer à l'écran.

22 R. Oui, peut-être, oui.

23 Q. **[362]** Oui. Alors ce n'est pas ça. Oui.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Excusez-moi. Juste pour les fins des notes

1 sténographiques, je pense que c'est simplement des
2 graphiques sur un document sur papier lettre. Vous
3 allez le déposer, si je comprends bien.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Oui, oui. Oui, oui.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Alors, est-ce que vous pourriez au moins nommer les
8 pages, comme ça après on aura les... à partir du
9 début, nommer les pages.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 C'est ça. C'est ça.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Comme ça, on va savoir.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Oui, oui. Mais on regarde une solution à la fois.

16 Maintenant, on est en train de regarder la page

17 dont le titre en haut, c'est « Solution 3. Variante

18 MSAH ».

19 R. Bon. La solution 3 de la municipalité, bon. C'est

20 en pratique la solution 3 Hydro-Québec, la solution

21 originale, mais en démantelant la ligne actuelle

22 1356-1357 jusqu'à Saint-Donat. La solution 3

23 originale ne démantèle la ligne qu'à partir de

24 Saint-Donat jusqu'à Sainte-Agathe, alors que la

25 municipalité propose de la démanteler d'un bout à

1 l'autre et de reconstruire une nouvelle super ligne
2 d'un bout à l'autre.

3 Q. **[363]** O.K.

4 R. Dans la même emprise. Mais je pense que la
5 municipalité a insisté là-dessus, là.

6 Q. **[364]** O.K.

7 (12 h 7)

8 R. Donc, à première vue, cette solution semble moins
9 robuste que la solution 1, et aussi moins robuste
10 que la solution 3, originale, après le raccordement
11 du poste de sectionnement prévu à la Dérivation
12 Saint-Donat dans cette solution 3, parce qu'il n'y
13 aura dorénavant plus que deux lignes pour alimenter
14 tous les postes; et quand je dis « tous les
15 postes », on parle de Sainte-Agathe, Saint-Sauveur
16 et Doc-Grignon.

17 Ça reste toujours qu'il ne reste que deux
18 lignes. En fait, si on fait la dérivation... si on
19 fait le poste de sectionnement prévu en deux mille
20 trente-huit (2038), je pense que c'était la date,
21 là, à l'intersection Saint-Donat, ce point-là est
22 sécurisé mais le reste demeure vulnérable.

23 Évidemment, cette solution de la
24 Municipalité n'a pas les mêmes inconvénients au
25 niveau de la largeur des nouvelles emprises comme

1 la solution 3 originale ou la solution 3 que nous
2 avons proposée, puisqu'elle est reconstruite
3 totalement dans la même emprise que l'ancienne
4 ligne, en espérant que ça puisse suffire; ce qu'il
5 reste peut-être à démontrer, mais on a entendu
6 beaucoup d'arguments là-dessus.

7 Q. [365] Alors, Monsieur Deslauriers, quelle est votre
8 conclusion globale?

9 R. À mon point de vue, il y a encore, dans notre
10 variante, celle que j'ai proposée, là, de la
11 solution 3, trop d'inconnus au niveau des coûts, en
12 particulier, des tracés possibles, et des impacts
13 sur le milieu pour pouvoir recommander celle-ci
14 formellement à cette étape-ci, ou à ce stage. De
15 toute façon, la Régie n'est pas vraiment saisie de
16 cette option, mais uniquement de la solution 1 du
17 Transporteur.

18 En conséquence, nous recommandons à la
19 Régie de refuser d'accorder l'autorisation du
20 projet selon la solution 1 proposée par le
21 Transporteur, et d'inviter plutôt ce dernier à
22 refaire ses devoirs et soumettre à la Régie une
23 nouvelle demande d'autorisation qui serait basée
24 sur une optimisation soit de la solution 1, si
25 c'est possible et acceptable, ou qui serait basée

1 sur une optimisation de la solution 3, qui pourrait
2 aller dans le sens de la variante que nous avons
3 proposée ou de la variante proposée par la
4 Municipalité.

5 Mais pour avoir un dossier clair et une
6 information complète, il reste du travail à faire,
7 d'où notre recommandation de refuser la solution 1
8 telle que proposée.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Deslauriers.
11 Monsieur Deslauriers est prêt à répondre à d'autres
12 questions.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Maître Neuman. Je pense qu'on va prendre une
15 pause, je pense que madame la sténographe est là
16 depuis assez tôt ce matin, et puis on va reprendre
17 vers, avez-vous du temps, jusqu'à une heure et
18 quart (13 h 15)?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 On avait résolu de manger ici...

21 LE PRÉSIDENT :

22 Ah! vous aussi!

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 ... treize heures quinze (13 h 15), on est...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 À une heure et quart (13 h 15), on va être de

3 retour. Merci.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Je vous remercie.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Juste, au niveau, je ne sais pas, évidemment, c'est

8 son privilège, mais au niveau de la planification

9 pour nos gens qui doivent se déplacer, retourner

10 dans les Laurentides, est-ce qu'on prévoit une

11 contre-preuve, est-ce que...

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Ça va être rediscuté cet après-midi, mais il y a

14 une forte possibilité.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Merci.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Merci.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20 REPRISE DE L'AUDIENCE

21 (13 h 16)

22 LA GREFFIÈRE :

23 Veuillez prendre place, s'il vous plaît.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Bonjour, Monsieur le Président. J'ai ici les

1 schémas, en fait les dessins simplifiés qui ont été
2 montrés sur l'écran tout à l'heure par monsieur
3 Deslauriers et qui sont en train, si vous me
4 permettez juste une petite seconde, d'être déposés
5 sur le SDÉ. Si vous pouvez me permettre une petite
6 seconde.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Madame la Greffière, on appelle ça, c'est-à-dire la
9 cote va être?

10 LA GREFFIÈRE :

11 C-SÉ-AQLPA-0053.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Bon.

14

15 C-0053 : (SÉ-AQLPA) Dessins simplifiés de la
16 solution 1 et de la solution 3
17 (variantes HQT, MSAH et SÉ-AQLPA)

18

19 LE PRÉSIDENT :

20 Donc, Maître Neuman, je comprends qu'on est prêts.

21 On peut passer au contre-interrogatoire de monsieur
22 Deslauriers?

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Oui, mais simplement j'avais une petite question de
25 précision.

1 LE PRÉSIDENT :

2 O.K.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Et monsieur Deslauriers a aussi une question de
5 précision qu'il désire apporter.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Allez-y.

8 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

9 R. Oui. À propos de mes petits dessins, la façon dont
10 Saint-Sauveur et Doc-Grignon sont raccordées
11 ensemble, il y a peut-être des imprécisions. Ça ne
12 change pas grand-chose sur le fond de la question.
13 Parce qu'entre les deux il y a des ouvertures puis
14 des fermetures, mais je ne suis pas sûr que ça
15 représente la réalité.

16 Q. **[366]** D'accord.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Q. **[367]** Et, Monsieur Deslauriers, également sur vos
19 dessins vous mettez les lettres « NO » et vous
20 l'avez précisé tout à l'heure, ça signifie
21 « Normalement ouvert ».

22 R. C'est ça.

23 Q. **[368]** D'accord. O.K. Merci bien.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Donc, parmi les intervenants qui avaient prévu

1 contre-interroger le panel de Stratégies
2 énergétiques, Association québécoise de lutte
3 contre la pollution atmosphérique, il y avait la
4 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard. Maître
5 Gertler.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Merci, Monsieur le Président. Pas de questions.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Pas de questions. Et je vois qu'il y a Hydro-
10 Québec.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Alors bonjour, Monsieur le Président. Merci,
13 Monsieur Deslauriers. Nous n'aurons pas de
14 questions.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Pas de questions. Puis nous autres notre question,
17 Maître Cardinal?

18 Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Notre question a été répondue, donc merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Donc, Maître Neuman, la Régie n'aura pas de
22 questions. Avez-vous des questions en
23 réinterrogatoire?

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Suite au contre-interrogatoire, je n'aurai pas de

1 questions.

2 LE PRÉSIDENT :

3 C'est ça.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Q. **[369]** Merci beaucoup, Monsieur Deslauriers. On vous
8 remercie pour votre participation à ces audiences
9 et vous êtes libéré.

10 R. Merci, Monsieur le Président.

11 Q. **[370]** Merci, Monsieur Deslauriers.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Bon, est-ce que j'ai des nouvelles sur une
14 possibilité de contre-preuve?

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Alors oui. Bonjour, Monsieur le Président. Alors
17 oui, tout à fait. Alors une courte contre-preuve
18 d'une quinzaine de minutes maximum, très ciblée sur
19 des choses qu'on a entendues hier et sur lesquelles
20 on souhaite s'exprimer.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Excellent.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Je vous demanderais peut-être de permettre cinq
25 minutes, que le panel s'installe.

1 LE PRÉSIDENT :

2 O.K.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 C'est comme vous voulez, là. Peut-être le temps que
5 les gens s'installent puis cinq minutes.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui, je vais prendre un cinq minutes.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 C'est bien, je vous remercie.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

12 (13 h 26)

13

14 CONTRE-PREUVE HQT

15

16 LE PRÉSIDENT :

17 Allez-y, Maître Fraser! Maître Fréchette.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 C'est aussi bon. Je ne suis pas insulté. Je ne suis
20 pas insulté. Vous ne vous rappelez pas, mais il y a
21 eu une audience où vous m'aviez systématiquement
22 débaptisé pendant toute la période. Alors vous
23 voyez, là, ça a été qu'une fois. Alors, la faute
24 est minime cette fois.

25 Donc, les gens, que vous connaissez bien,

1 qui forment le panel du Transporteur sont prêts.
2 Peut-être, Madame, si vous pourriez les assermenter
3 s'il vous plaît à nouveau puisque vous les aviez
4 libérés à ma demande.

5

6 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce dixième (10e) jour
7 du mois de juin, ONT COMPARU :

8

9 JEAN-PIERRE GIROUX, ingénieur, ayant une place
10 d'affaires au 75, boulevard René-Lévesque, Montréal
11 (Québec);

12

13 ANDRÉ DAGENAIS, ingénieur, ayant une place
14 d'affaires au 75, boulevard René-Lévesque, Montréal
15 (Québec);

16

17 STÉPHANIE CARON, chef Affaires réglementaires et
18 tarifaires, Hydro-Québec TransÉnergie, ayant une
19 place d'affaires au Complexe Desjardins, Tour Est,
20 Montréal (Québec);

21

22 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
23 solennelle, déposent et disent :

24

25

1 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

2 Avant qu'on débute, Monsieur le Président, nous
3 avons préparé rapidement une courte présentation
4 que je vais vous remettre, ainsi qu'à mes
5 collègues.

6 LA GREFFIÈRE :

7 On va la coter B-0088.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Alors c'est la cote B-0088. Cette présentation sera
10 également projetée.

11

12 B-0088 : (HQD-6, Doc.2) Présentation PowerPoint

13

14 C'est bien?

15 LE PRÉSIDENT :

16 D'accord. On peut procéder.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est bien.

19 Q. **[371]** Ma question est la suivante : Alors, vous

20 avez... Elle s'adresse aux membres du panel.

21 Monsieur Paquin a présenté hier une nouvelle

22 analyse économique qui l'amène maintenant à

23 conclure que la solution 1, le projet soumis par le

24 Transporteur, et la solution 3, telle qu'il la

25 modifie, sont de coûts pratiquement équivalents.

1 Alors, avez-vous des commentaires à cet égard?

2 Mme STÉPHANIE CARON :

3 R. Bien, je vais débiter. Alors, nous avons entendu le
4 témoignage de monsieur Paquin hier. Et on a pris
5 connaissance des nouveaux résultats de son analyse
6 économique. Tout d'abord nous n'avions pas soumis
7 la solution 3 modifiée au test de l'analyse
8 économique dans notre preuve puisque notre analyse
9 économique ne portait, comme il est prévu dans le
10 cadre réglementaire, que sur les solutions qui
11 étaient présentées dans notre dossier.

12 Maintenant, compte tenu de l'intérêt puis
13 de l'ampleur des discussions qui ont entouré cette
14 solution-là, exceptionnellement, on a soumis cette
15 solution 3 modifiée à une analyse économique qu'on
16 a réalisée hier, puis c'est ce dont on va vous
17 entretenir cet après-midi.

18 M. ANDRÉ DAGENNAIS :

19 R. Monsieur Paquin a présenté une nouvelle analyse
20 économique. Monsieur le Président, nous avons
21 examiné cette nouvelle analyse particulièrement au
22 chapitre de l'investissement invoqué par monsieur
23 Paquin. Nous avons totalement confiance en l'étude
24 économique présentée au dossier. Mais nous avons
25 cru bon de faire un exercice pour éclairer la

1 Régie.

2 Nous avons fait l'exercice d'inclure les
3 réinvestissements de lignes à la fin de leur durée
4 de vie utile, qui est de soixante-dix (70) ans
5 après leur mise en service, comme nous l'avons bien
6 mentionné lors de notre témoignage. Nous avons
7 également inclus les réinvestissements pour les
8 départs de ligne, comme monsieur Paquin a suggéré
9 de le faire.

10 (13 h 30)

11 Je voudrais attirer votre attention sur le
12 fait que cette pratique induit un biais défavorable
13 à la solution 1 qui contient plus de
14 réinvestissements dans cette logique. Dans les
15 faits, pour les lignes concernées aujourd'hui, les
16 réinvestissements en lignes arrivent plus tard et
17 ne concernent que le remplacement des conducteurs à
18 une fraction du coût de construction initiale,
19 alors que nous considérons ici les coûts de
20 construction initiale. C'est la même chose pour les
21 départs de lignes.

22 Monsieur le Président, nous n'avons pas
23 validé l'analyse économique de la solution 3
24 modifiée, comme l'a expliqué Stéphanie, puisqu'elle
25 ne faisait pas partie des solutions étudiées. C'est

1 ce que nous allons faire aujourd'hui en considérant
2 les investissements identifiés par monsieur Paquin
3 aux dates qu'il a précisées.

4 Je voudrais souligner que ces dates nous
5 apparaissent optimistes en ce sens que des
6 simulations démontreraient que ces investissements
7 devraient être devancés pour assurer la viabilité
8 de la solution telle que présentée par la
9 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

10 Afin de comparer des solutions rendant un
11 service équivalent en fin de période dans le
12 respect des règles de l'art en matière
13 d'élaboration d'analyses économiques, nous avons dû
14 intégrer une nouvelle ligne du Grand-Brûlé vers la
15 ligne Sainte-Agathe dérivation Saint-Sauveur dans
16 la solution 3 modifiée par la Municipalité de
17 Saint-Adolphe-d'Howard. Notez que dans un avenir
18 plus ou moins rapproché, l'ajout de cette ligne
19 devient incontournable.

20 Donc, voici ce que nous avons fait. À la
21 solution 1, deux mille quinze (2015) à deux mille
22 dix-huit (2018), nous avons prévu une nouvelle
23 ligne du Grand-Brûlé - dérivation Saint-Sauveur,
24 ajout de deux départs de lignes au poste du Grand-
25 Brûlé. Deux mille trente et un (2031), ajout d'un

1 disjoncteur à cent vingt kV (120 kV) au poste de
2 Sainte-Agathe-des-Monts. Deux mille quarante-six
3 (2046), construction d'une barre de sectionnement à
4 cent vingt kV (120 kV) bouclée au poste de Sainte-
5 Agathe-des-Monts.

6 Pour ce qui est de la solution 3 modifiée,
7 nous avons inclus une nouvelle ligne du Grand-Brûlé
8 Sainte-Agathe, deux mille dix-huit (2018), un ajout
9 de deux départs de lignes au poste du Grand-Brûlé,
10 la construction d'une barre de sectionnement cent
11 vingt kV (120 kV) bouclée au poste de Sainte-
12 Agathe-des-Monts, un ajout de compensation shunt au
13 poste de Sainte-Agathe-des-Monts tel que suggéré
14 par monsieur Paquin en deux mille dix-huit (2018)
15 dans son rapport. En deux mille vingt-huit (2028),
16 une nouvelle ligne Sainte-Agathe - dérivation
17 Saint-Sauveur. Et en deux mille trente-huit (2038),
18 un nouveau poste de sectionnement entre les postes
19 du Grand-Brûlé et de Sainte-Agathe-des-Monts. Et en
20 deux mille quarante-huit (2048), puisque la
21 solution de monsieur Paquin est insuffisante rendu
22 en deux mille quarante-huit (2048), tel qu'il
23 l'affirme lui-même, nouvelle ligne du Grand-Brûlé
24 dérivation entre Sainte-Agathe et Saint-Sauveur,
25 ainsi que l'ajout de deux départs de lignes au

1 poste du Grand-Brûlé.

2 Voici les réinvestissements prévus à cette
3 nouvelle analyse économique. À la solution 1, en
4 deux mille vingt-deux (2022), départ de lignes
5 Grand-Brûlé Sainte-Agathe, tel que suggéré par
6 monsieur Paquin puisqu'ils ont été mis en service
7 en mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982). Deux
8 mille quarante-deux (2042), reconstruction de la
9 ligne Sainte-Agathe dérivation de la nouvelle ligne
10 Grand-Brûlé Saint-Sauveur, tel que suggéré par
11 monsieur Paquin. En deux mille cinquante-deux
12 (2052), reconstruction de la ligne du Grand-Brûlé
13 Sainte-Agathe et départ de lignes au poste du
14 Grand-Brûlé. Encore une fois, tel que suggéré par
15 monsieur Paquin. Et comme on avait initialement,
16 des départs de lignes au poste du Grand-Brûlé en
17 deux mille cinquante-huit (2058) et le disjoncteur
18 au poste de Sainte-Agathe-des-Monts en deux mille
19 soixante et un (2061).

20 Pour la solution 3, modifiée par la
21 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, nous avons,
22 en deux mille quarante-huit (2048), un
23 compensateur... un réinvestissement sur le
24 compensateur shunt au poste de Sainte-Agathe-des-
25 Monts en deux mille trente-deux (2032). Donc, le

1 réinvestissement, lui, est en deux mille quarante-
2 huit (2048). En deux mille... oui, c'est ça, il y a
3 une petite coquille dans la présentation, ce n'est
4 pas deux mille trente-deux (2032) le compensateur
5 shunt, mais bien, on devrait lire deux mille dix-
6 huit (2018). Donc sous deux mille quarante-huit
7 (2048), ça devrait être écrit « Compensateur shunt
8 au poste de Sainte-Agathe-des-Monts en 2018 ».

9 Ensuite, en deux mille cinquante-huit
10 (2058), une barre de sectionnement bouclée au poste
11 de Sainte-Agathe-des-Monts et départs de lignes au
12 poste du Grand-Brûlé.

13 Voici les conclusions de cette analyse
14 économique. La solution 1 s'avère nettement plus
15 avantageuse économiquement que la solution 3
16 modifiée. Nous avons un écart de dix-sept virgule
17 cinq millions de dollars (17,5 M\$). On tient à
18 souligner que cet écart est minimal puisque nous
19 avons inclus des réinvestissements dans la
20 solution 1 suggérée par monsieur Paquin qui ne se
21 concrétiseront pas. Les investissements de la
22 solution 3 modifiée seront nécessaires, quant à
23 eux, plus tôt que prévu dans les simulations de
24 monsieur Paquin. Si la croissance de la demande
25 s'avérait plus rapide que prévu, cet écart

1 augmenterait en faveur de la solution 1 parce que
2 la construction d'une nouvelle ligne Grand-Brûlé
3 Saint-Sauveur s'en verrait devancée.

4 Monsieur le Président, la dernière chose
5 que nous voulons, c'est de revenir ici même dans
6 dix (10) ans vous présenter exactement le même
7 projet que nous vous avons soumis et ce, après
8 avoir dépensé cent millions de dollars (100 M\$)
9 pour réaliser une solution 3 modifiée par la
10 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

11 (13 h 36)

12 Dans mon rôle d'ingénieur avec une
13 responsabilité professionnelle envers le public, je
14 ne peux me permettre d'ignorer toute croissance
15 potentielle au-delà de deux mille quarante-huit
16 (2048), comme suggéré par monsieur Paquin, et
17 recommander cette solution 3 modifiée. On parle ici
18 d'installer des actifs qui seront en place pendant
19 plusieurs dizaines d'années, ne nous trompons pas.

20 Q. **[372]** C'est bien. Ça complète. C'est bien. Seconde
21 question maintenant. À la page 26 de sa
22 présentation d'hier monsieur Paquin mentionne que
23 la solution 3 modifiée respecte les critères
24 habituels de conception et en réponse à une
25 question de son procureur il mentionne que la

1 solution 1 amène un danger de suréquipement. C'est
2 ce que vous allez pouvoir trouver aux notes
3 sténographiques d'hier à la page 189, ligne 7,
4 ainsi qu'aux notes sténographiques, page 192,
5 lignes 13 à 15. Avez-vous un commentaire à cet
6 égard?

7 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

8 R. Oui, la prochaine acétate s'il vous plaît. Bon, je
9 commencerais, Monsieur le Président, par remonter
10 la différence entre la solution 1 et la solution 3
11 modifiée. Ce qui est important juste de retenir
12 c'est quelques chiffres. J'ai deux lignes biternes
13 pour quatre postes dans la solution 1, donc j'ai
14 deux postes qui accaparent maximum cinquante
15 (50 %), soixante pour cent (60 %) de la capacité de
16 ces deux lignes-là. Donc j'ai deux lignes, deux
17 postes avec de la marge sur chacune des lignes.

18 La solution 3 j'ai quatre postes puis ce ne
19 sont pas quatre petits postes. On ne parle pas de
20 postes, là, ruraux de dix (10 MW), quinze (15 MW),
21 vingt mégawatts (20 MW). Ailleurs dans la province
22 j'ai des arrangements comme ça, là, une ligne cent
23 vingt kV (120 kV) avec des petits postes de vingt
24 (20 MW), trente mégawatts (30 MW). J'en ai trois,
25 quatre, cinq de ces petits postes là.

1 Là, on parle de postes, là, c'est des
2 villes. Saint-Sauveur, Sainte-Adèle, Sainte-Agathe,
3 Saint-Sauveur à l'horizon on va arriver à cent
4 quatre-vingt-dix MVA (190 MVA). Doc-Grignon on
5 parle de cent cinquante (150), un cent... au-dessus
6 de cent (100) pour Sainte-Agathe. C'est pas des
7 petits postes. Des arrangements comme ça, je n'ai
8 pas ça ailleurs et je ne veux surtout pas en créer
9 de supplémentaires.

10 Donc, on avait fait une vérification très
11 sommaire de ce scénario-là comme... et rapidement,
12 avec des varia... des vérifications sommaires, on
13 avait rejeté ce scénario-là initialement. Devant
14 l'intérêt de ce scénario, hier, avec quelques
15 experts, on est restés jusqu'à très, très tard,
16 même aux petites heures, là. On l'a passé au peigne
17 fin. Ce qu'on a fait, là, c'est qu'on a passé en
18 revue l'ensemble de nos critères de conception. Les
19 critères de conception c'est - vous êtes peut-être
20 très familier - mais c'est un test de robustesse.
21 C'est un test qu'on fait faire, là, à une
22 situation. Puis elle passe le test, parfait, on y
23 va. Passe pas le test, elle échoue.

24 Donc on a fait faire une batterie de tests,
25 tous nos tests de conception à la solution 3 avec

1 nos logiciels d'écoulement de puissance. On utilise
2 PSSE, c'est un logiciel, là, très commun... bien
3 pas commun, à peu près unanimement utilisé en
4 Amérique du Nord. Et qu'on l'utilise depuis de
5 nombreuses années, donc on le maîtrise très bien.
6 Puis aussi l'élément de confiance sur notre réseau.
7 Lorsqu'on a des pannes sur notre réseau on utilise
8 le PSSE le surlendemain ou quelques jours après
9 puis on est capable de reproduire ce qui s'est
10 passé au niveau des tensions. Donc c'est un outil
11 qu'on maîtrise puis qu'on a un très haut degré de
12 confiance dans cet outil-là.

13 Donc... et autre chose qu'il est important
14 de mentionner. Lorsqu'on fait des tests sur une
15 solution, le but c'est pas de trouver quelques cas
16 où ça fonctionne et de s'en satisfaire. Le but
17 c'est de faire passer les tests sur toutes les
18 configurations de réseau et s'il y a une
19 configuration de réseau ou plusieurs qui ne passent
20 pas, le scénario n'est pas retenu. C'est important
21 de mentionner ça.

22 Donc ce qu'on a fait c'est qu'avec les...
23 on a pris les charges du rapport de monsieur
24 Paquin, de son rapport en deux mille quarante-huit-
25 quarante-neuf (2048-2049), on a pris le six cent

1 réseau la charge change, cette tension-là varie
2 aussi. Donc pour réussir à reproduire ces
3 résultats-là, on s'est... on a dit... on a été
4 obligés de fixer la tension à une valeur de un
5 point zéro quatre neuf (1,049 PU), qui est notre
6 limite, c'est la marge maximale, la plage de
7 régulation.

8 (13 h 41)

9 L'autre modification qu'on a été obligés de
10 faire, c'est au niveau de la charge. La charge, en
11 bout de ligne, lorsque la tension baisse, elle se
12 comporte différemment, tout dépendant de sa nature.
13 Si on veut se faciliter la vie, on met une charge
14 pratiquement résistive, donc en bout de réseau, la
15 tension baisse, la charge baisse; ça aide beaucoup,
16 ça diminue les chutes de tension et ça favorise
17 encore le scénario.

18 Aussitôt qu'on met une charge normale,
19 c'est-à-dire représentative de la province sur ces
20 simulations-là, je ne suis plus capable de
21 maintenir en bout de réseau ma tension de point
22 quatre-vingt-quinze (0,95) PU, qui est mon critère
23 de conception. Donc, au niveau des charges, il n'y
24 a aucune charge motrice ou non linéaire qui a été
25 tenue en compte dans ces simulations-là pour

1 arriver à reproduire ces résultats.

2 Donc ça, c'est en fixant des paramètres qui
3 favorisent l'atteinte d'une convergence, là. Là,
4 maintenant, ce qu'on a fait, c'est qu'on, dans nos
5 simulations de réseau, on a regardé qu'est-ce qui
6 manque pour le faire marcher, ce scénario-là.

7 Donc là, on s'est aperçus que, pour faire
8 converger, pour que ça marche en situation de
9 réseau normale, on est obligés d'ajouter quatre-
10 vingt-cinq mégavars (85 MVar) de plus de
11 compensateur shunt à la base du poste Sainte-
12 Agathe. Donc c'est le quatre-vingt-cinq (85) qui
13 s'ajoute aux cinquante (50) déjà inclus dans la
14 solution.

15 Et une autre caractéristique, le niveau de
16 court-circuit ne permet pas de manoeuvrer un banc
17 de condensateurs de plus de cinquante mégavars
18 (50 MVar), donc je suis obligé d'en installer trois
19 pour avoir ma capacité suffisante de compensation
20 shunt. Et ça, ces coûts-là ne sont pas inclus dans
21 l'analyse économique qui a été présentée tout à
22 l'heure.

23 Et ça, c'est un critère de conception qui
24 est un, la variation de trois pour cent (3 %), on
25 n'accepte pas que, lorsqu'on manoeuvre des bancs de

1 condensateurs, qu'on ait une variation de plus de
2 trois pour cent (3 %) sur le réseau. Cinquante
3 mégavars (50 MVar), c'est le maximum qu'on peut
4 manoeuvrer pour atteindre ce trois pour cent (3 %)
5 là, en réseau NOB, il faut le mentionner.

6 Ensuite, ce qu'il est important de
7 mentionner aussi, c'est que c'est une réseau qui
8 devient très sensible à la tension. Lorsqu'on
9 arrive à ces niveaux de puissance-là, il faut
10 comprendre que, à chaque mégawatt de charge qui
11 augmente, il faut compenser avec des mégavars avec
12 la même valeur, sinon un peu plus.

13 Donc on se ramasse avec un réseau que
14 lorsqu'il y a des fluctuations de charge dans la
15 journée, on est obligés de manoeuvrer, suivre la
16 charge avec des bancs de condensateurs. On ne fait
17 pas ça nulle part sur le réseau de répartition, on
18 fait ça sur le réseau de transport, puis souvent,
19 on utilise des compensateurs synchrones et
20 statiques pour faire ces fonctions-là, on n'utilise
21 pas des condensateurs discrets.

22 Donc, en effet, en ayant rencontré des
23 conditions où chaque augmentation de charge de un
24 mégawatt (1 MW) doit être compensé par autant de
25 mégavars, une étude précise doit être faite parce

1 que lorsqu'on compense de façon si élevée un
2 réseau, là, on rentre dans des zones de résonnance,
3 il apparaît un paquet de problèmes, donc ça, il
4 faut, pour arriver, faire marcher cette solution-
5 là, ça prendrait une étude très précise. Et dans
6 d'autres parties du réseau, en Gaspésie notamment,
7 on est arrivé à la conclusion que ça prenait des
8 compensateurs synchrones pour être capable
9 d'exploiter ce réseau-là.

10 Une autre considération. Ici, il n'est pas
11 dessiné, là, mais dans la solution, on installe un
12 poste de sectionnement à cet endroit-là précis.
13 Lorsqu'on perd un circuit ici, ça tient, avec nos
14 modifications qu'on a faites; par contre, on a fait
15 des simulations puis aussitôt que la tension varie
16 ici, que j'ai un événement sur mon réseau ou que
17 j'ai une perte successive sur un autre élément en
18 aval, là, je tombe en affaissement complet de la
19 tension. C'est tout simplement inacceptable sur le
20 réseau de transport, sous aucune considération on
21 accepte d'exploiter un réseau dans ces conditions-
22 là.

23 Donc, avec un réseau comme ça, si je perds
24 un circuit ici, je dois transférer absolument un de
25 ces deux postes-là, l'envoyer au sud; sinon, on ne

1 peut pas exploiter un réseau comme ça, c'est tout
2 simplement inacceptable, ça ne passe pas nos
3 critères, même pas de près.

4 (13 h 45)

5 Au niveau sensibilité des charges, comme je
6 vous ai mentionné sur l'horizon trente (30) ans,
7 avec les charges, ça ne marche tout simplement pas.
8 On n'a pas eu le temps de faire des simulations
9 avec le taux de croissance pour savoir exactement
10 en quelle année ça ne passe plus. Mais tout ce
11 qu'on a vérifié, c'est que, en deux mille trente-
12 neuf (2039), ça ne passe pas. Ça fait qu'on peut
13 imaginer rapidement que s'il y avait une
14 augmentation de la demande, ça peut être de la
15 demande un petit peu partout avec une augmentation
16 de la population, ça peut être une charge
17 ponctuelle. À Mont-Roland... pas à Mont-Roland. À
18 Sainte-Adèle, il y a un projet dans l'air de
19 complexe de villégiature. Ça peut être une petite
20 ponctuelle au niveau d'un client industriel. Encore
21 une fois, l'échéance où cette solution-là ne
22 fonctionne plus va être devancée.

23 Aussi, chose importante, je vous le
24 mentionnais, la solution 3, il y a quatre postes.
25 On est en avant-projet pour le raccordement du

1 poste Chertsey. Le poste Chertsey, pour l'instant,
2 il pourrait venir se raccorder ici, il pourrait
3 venir se raccorder ici, il pourrait se raccorder au
4 sud aussi. On peut imaginer que si la solution la
5 plus intéressante, c'est ici et ici, le poste
6 Chertsey, c'est soixante-dix mégawatts (70 MW).
7 Dans la solution 3, ça ne marche tout simplement
8 pas, même à l'initial. Puis, là, on aurait cinq
9 postes sur une ligne. C'est tout simplement
10 inacceptable.

11 Alors que notre solution à nous, si on le
12 raccorde ici, ça marche. Si on le raccorde ici, ça
13 marche. Si on le raccorde ici, ça marche. Quand je
14 parlais de solution évolutive et capable, de
15 développer une architecture évolutive et capable,
16 c'est à ce genre de chose-là que je faisais
17 référence.

18 Autre point qui a été mentionné, diversité
19 de parcours, sécurisation verglas. On investit cent
20 millions (100 M\$) sur le réseau de transport. Je me
21 dois absolument de proposer un scénario qui
22 maximise la fiabilité, l'augmentation de fiabilité
23 sur mon réseau. Je dois au minimum le proposer.
24 Donc, si on regarde la solution 3, ce qui est
25 proposé, ce sont des pylônes renforcés antiverglas.

1 Puis antiverglas, il faut s'entendre, là, parce que
2 des pylônes antiverglas, ils sont plus forts, mais
3 ils ne sont pas nécessairement antiverglas. Puis il
4 y a d'autre chose qui peut les faire tomber aussi.

5 Alors que, nous, ce qu'on fait, c'est qu'on
6 fait une ligne de pylônes renforcés jusqu'ici.
7 Donc, j'ai le même apport au niveau de la fiabilité
8 avec une nouvelle ligne renforcée, mais en plus je
9 maintiens des diversités de parcours. Donc, j'ai un
10 gain notable au niveau de l'amélioration de la
11 fiabilité du côté sécurisant. Puis, là, on dit
12 verglas, mais c'est conditions climatiques
13 adverses. Ça peut être une tornade. Ça peut être
14 n'importe quoi qui peut endommager. Un glissement
15 de terrain. Tout ce qui est climatique adverse,
16 j'ai un gain.

17 L'autre test qu'on a fait. Grand-Brûlé
18 n'est pas dans un endroit où le verglas est
19 problématique. C'est des lignes qui ont été bâties
20 dans les années quatre-vingt (80). Elles sont
21 faites... Elles ne sont pas aux critères
22 d'aujourd'hui, mais elles sont beaucoup mieux que
23 ce qu'on a bâti dans les années soixante-dix (70).

24 Alors que, plus au sud, je vous ai parlé de
25 la source Paquin. Paquin, ce sont des lignes dans

1 une zone verglas plus élevée. Et ce sont des lignes
2 qui n'ont pas une grande résistance verglas. On a
3 fait un test. On a dit, on perd le poste Paquin.
4 Qu'est-ce que mes deux solutions m'apportent?
5 Lafontaine. Excusez-moi! Un drôle de lapsus, là. Il
6 existe le poste Paquin. Il est un peu au sud.

7 J'ai perdu le fil. Ah! Excusez! Lafontaine.
8 Donc, on a fait un exercice. On a coupé
9 l'alimentation du poste Lafontaine, qui est environ
10 mille mégawatts (1000 MW). Avec ce scénario-là ici,
11 je suis capable de prendre la charge qui est ici et
12 d'aller chercher une centaine de mégawatts de
13 relève au sud. Alors qu'ici je suis capable de
14 prendre mes charges et d'aller chercher un trois
15 cents mégawatts (300 MW). Donc, j'ai un deux cents
16 mégawatts (200 MW) de capacité additionnelle dans
17 ce scénario-là pour faire de la relève en cas
18 d'événements catastrophiques au sud.

19 On s'entend que ce n'est pas des critères
20 usuels. Ce n'est pas des choses qu'on tient compte
21 de façon ferme. Par contre, c'est un avantage qu'il
22 faut mentionner, qu'on ne peut pas passer sous
23 silence.

24 (13 h 49)

25 Ensuite, quand on parlait du bouclage, une

1 petite note sur le bouclage, il faut penser qu'on a
2 fait Aqueduc Viger, c'est une ligne qui a été
3 justifiée après le Verglas pour du bouclage.
4 Hertel-Des Cantons a été une grosse justification
5 bouclage. Donc on fait des investissements avec
6 l'argumentation de boucler et sécuriser pour le
7 verglas.

8 En conclusion, je vous mentionnerais, il
9 n'y a pas un ingénieur à Hydro-Québec qui
10 recommanderait le scénario 3, pas un, j'ai fait le
11 tour puis ce n'est pas dans nos pratiques; on
12 installe, à la mise en service, on se ramasse déjà
13 dans un cul-de-sac, il faut déjà commencer à penser
14 à ce qu'on va faire après. C'est donc, en
15 planification, ce n'est pas comme ça qu'on pense,
16 là, on fait un projet puis on aimerait ça que cette
17 région-là n'entende plus parler de nous pour un
18 méchant bout, là.

19 Le scénario 1, il est dispendieux, il ne
20 répond pas à nos critères de conception... le
21 scénario 3 modifié ne répond pas à nos critères de,
22 ne répond plus à nos critères de conception sur le,
23 bien avant l'horizon 2039. Ensuite, le scénario 3,
24 comme je vous le mentionnais, il bloque tout
25 développement de réseau et il limite sévèrement le

1 développement, tout développement économique entre
2 Saint-Sauveur et Mont-Tremblant.

3 Le scénario 3 modifié a une durée de vie
4 très courte, on met quatre postes en service, déjà,
5 la mise en service, il y a quatre postes, il est
6 chargé déjà à un haut taux de pourcentage, il est à
7 la merci de toute charge additionnelle ou
8 augmentation de la charge, donc on met ça en
9 service, tout de suite, il faut commencer à penser
10 à ce qui s'en vient après.

11 Il présente un risque d'opération
12 inacceptable, comme je vous mentionnais, les
13 effondrements de tension, et une difficulté de
14 gérer un réseau avec ces puissances-là, comme je
15 vous mentionnais, un mégawatts (1 MW) de croissance
16 lorsque la ligne est chargée, il faut manoeuvrer un
17 mégawatts (1 MW) de compensation. Il ignore nos
18 obligations de sécurisation de l'alimentation mises
19 de l'avant par les comités Warren et Nicolet. Puis,
20 comme je vous mentionnais, il nous expose à un
21 second projet d'envergure à court terme.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Alors voilà, Monsieur le Régisseur, ça conclut la
24 contre-preuve du Transporteur. Les témoins sont
25 disponibles.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Fréchette. Est-ce qu'il y a des
3 intervenants qui veulent contre-interroger le
4 panel?

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Je pense que oui, Monsieur le Président. Frank
7 Gertler. Mais j'aurais besoin de quelques instants
8 pour parler avec monsieur Paquin parce que,
9 quelques minutes, là.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Hum-hum.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Peut-être me donner un dix ou quinze minutes, là,
14 si vous le permettez?

15 LE PRÉSIDENT :

16 Parfait, on va prendre... est-ce que, parmi les
17 autres, parce que je veux prévoir la fin, vous
18 allez avoir une question, Maître Neuman... Maître
19 Lescop... d'accord, merci. On va donc revenir vers
20 quatorze heures cinq (14 h 5), ça va aller? Merci.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23 (14 h 13)

24 LE PRÉSIDENT :

25 Maître Fraser... Maître Fréchette, je m'excuse. Ça

1 fait dix ans qu'on travaille...

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Je ne le prends pas comme une offense, quoique je
4 crois être un petit peu plus joli, là. Mais bon!
5 Mais bon! Je ne prends pas offense. Je ne prends
6 pas offense. Si vous me permettez, avant de passer
7 au contre-interrogatoire, il y a peut-être, comme
8 dirait maître Neuman, souvent un erratum. Alors il
9 y aura un erratum ou une précision de la part de
10 monsieur Giroux.

11 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

12 R. Monsieur le Président, je crois avoir dit deux
13 mille trente-huit, trente-neuf (2038-39). Le
14 scénario qu'on a validé dans tous les sens, c'est
15 le scénario deux mille quarante-huit - quarante-
16 neuf (2048-2049), tel que décrit aux pages 28 et 29
17 du rapport de monsieur Paquin. On m'a fait
18 remarquer que j'ai peut-être glissé un trente-huit,
19 trente-neuf (38-39) à un moment donné.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Q. **[373]** Alors c'est?

22 R. Deux mille quarante-huit (2048), deux mille
23 quarante-neuf (2049).

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 C'est bien, Monsieur le Président. C'est noté.

1 Merci.

2 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :
3 Bonjour, Monsieur le Président. Franklin Gertler
4 pour la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et
5 pour la MRC des Pays-d'en-Haut en contre-
6 interrogatoire de la contre-preuve. Juste une
7 petite vérification d'abord, Monsieur le Président.
8 Puis j'aimerais avoir la réponse de monsieur Giroux
9 et de monsieur Dagenais.

10 Q. **[374]** J'ai devant moi le rapport de monsieur Paquin
11 qui est daté du treize (13) mai deux mille seize
12 (2016), qui est le C-MSAH-0035. Puis je pense
13 que... Je vérifie la correspondance. Je pense que
14 ça a été déposé comme tel le dix-sept (17) mai, si
15 je ne me trompe pas. De toute manière, est-ce que
16 vous l'avez reçu et lu à cette date-là, le rapport
17 de monsieur Paquin, ou peu après? Quand est-ce que
18 vous l'avez lu, s'il vous plaît?

19 M. ANDRÉ DAGENAIS :

20 R. Oui, nous l'avons lu peu après.

21 Q. **[375]** O.K.

22 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

23 R. Même chose, je n'ai pas la date exacte, mais j'ai
24 dû le lire...

25 Q. **[376]** Dans les jours qui ont suivi?

1 R. Oui.

2 Q. **[377]** O.K. Puis vous avez dit aussi, je pense, que
3 vous avez fait une vérification sommaire,
4 auparavant, de la solution 3 optimisée qui est
5 reflétée dans ce rapport-là. C'est bien cela?

6 R. Oui.

7 Q. **[378]** Avant l'audience, je veux dire. Et
8 maintenant, votre preuve, c'est à l'effet que vous
9 avez dû travailler tard cette nuit, c'est ça, la
10 nuit dernière pour faire des vérifications de cette
11 solution-là?

12 R. Oui.

13 Q. **[379]** O.K. Comment ça se fait que vous ne l'avez
14 pas fait avant?

15 Mme STÉPHANIE CARON :

16 R. Comme je l'ai mentionné d'entrée de jeu, notre
17 preuve portait sur les solutions qu'on a présentées
18 au dossier. Et c'est sur ces solutions-là que s'est
19 concentré notre travail d'analyse et de
20 comparaison. Quand on examine des dossiers
21 d'investissement à la Régie, il est exceptionnel
22 que l'on considère, puis exceptionnel en ce qui me
23 concerne, c'est la première fois qu'on considère
24 des scénarios non développés présentés par le
25 Transporteur.

1 Q. **[380]** Mais, là, vous me donnez une réponse sur
2 votre pratique, si on veut. Mais, moi, je vous
3 demande pourquoi vous ne l'avez pas fait dans le
4 contexte du dossier?

5 R. Parce qu'on a préparé notre dossier pour le
6 présenter et le traiter à la Régie, comme il est
7 prévu que cela soit fait.

8 Q. **[381]** Puis dans le règlement, vous êtes au courant
9 du fait que le règlement vous demande les mêmes
10 informations pour les solutions, les autres
11 solutions, les autres alternatives qui sont
12 soumises?

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Je vais m'objecter à cette question-là, Monsieur le
15 Président. C'est une question juridique, de nature
16 juridique. Le témoin n'est pas juriste. Si mon
17 confrère veut argumenter sur des aspects
18 juridiques, qu'il le fasse. La preuve, la contre-
19 preuve a été administrée. Les témoignages ont été
20 rendus. S'il a des questions sur ce qu'il vient
21 d'entendre, bien, qu'il y aille. Et puis il n'y a
22 pas de souci, les témoins sont là pour répondre. Le
23 tout a été fait pour... La contre-preuve est un
24 élément tout à fait légitime de la part d'un
25 demandeur, qui peut administrer une preuve après

1 avoir entendu celle des défendeurs afin de la
2 contredire ou de faire valoir son point de vue à
3 cet égard. Alors, c'est tout à fait légitime.

4 En plus de cela, dans la preuve initiale,
5 dans la preuve en chef, on a déjà donné des pistes
6 à monsieur Paquin à l'égard des travaux qu'on avait
7 faits, puis on lui a déjà donné notre point de vue
8 sur sa preuve initiale. Et il est revenu ensuite
9 avec des éléments supplémentaires lors de son
10 témoignage.

11 Alors, la contre-preuve a été valablement
12 administrée. On a fait notre travail. La contre-
13 preuve est tout à fait légitime. Elle est arrimée
14 sur les éléments que vous avez entendus lors du
15 témoignage de monsieur Paquin. Objection sur cette
16 ligne de questions-là, Monsieur le Président. J'ai
17 laissé mon collègue aller. C'est des questions de
18 droit. C'est des questions qui ne sont pas
19 légitimes, qui ne sont pas arrimées à la contre-
20 preuve qu'on a administrée.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Objection retenue.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 De toute manière, je vais passer à d'autre chose.

25 Je voudrais juste dire, Monsieur le Président, que

1 je suis d'accord avec mon confrère par rapport à la
2 contre-preuve. Mais si on retient des éléments puis
3 on divise la preuve, ça n'aide pas la Régie ni les
4 autres parties à avoir une participation la plus
5 valable possible.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Ça va.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 C'est une affirmation grossière, Monsieur le
10 Président. On n'a pas scindé la preuve du tout. On
11 a fait un interrogatoire, une preuve en chef
12 complète qui couvrait tous les mémoires. Suite aux
13 interrogatoires puis au témoignage de monsieur
14 Paquin hier, on a fait les simulations, puis on a
15 fait les conclusions qui en dégageaient à l'égard
16 du témoignage qu'il vous a rendu, Monsieur le
17 Président.

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 O.K. D'ailleurs je...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Il n'y a aucun, aucun motif de reproche. S'il avait
22 une objection à faire sur l'administration d'une
23 contre-preuve, il avait juste à le faire au moment
24 où les témoins ont été assermentés. Il est trop
25 tard. Qu'il procède avec les contre-interrogatoires

1 qu'il a à faire. On est ici. Les témoins sont là.
2 Ils sont prêts à être entendus. On est prêt,
3 Monsieur le Président.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Votre objection a été retenue. Maître Gertler.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Je procède, Monsieur le Président. Merci.

8 Q. **[382]** Alors, je pense, puis je pense, c'est vous,
9 Monsieur Giroux... Puis, excusez-moi, Monsieur le
10 Président, ça ne sera pas nécessairement dans un
11 ordre parfaitement logique, parce qu'on a beaucoup
12 de choses à couvrir en peu de temps, des nouveaux
13 éléments. Je pense que vous avez dit, Monsieur
14 Giroux, qu'il n'y avait aucune ligne qui était
15 opérée chez Hydro-Québec sur votre réseau avec les
16 MVA, avec la charge qui est suggérée par la
17 solution 3 optimisée?

18 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

19 R. Oui.

20 Q. **[383]** Alors, est-ce que vous serez encore, vous
21 serez aussi d'accord avec moi que vous n'avez pas
22 non plus des lignes de la nature de ces super
23 lignes avec un conducteur double de cette nature
24 qui sont en opération sur le réseau actuellement?

25 R. De mémoire, on a la ligne qui part du poste

1 Aqueduc, qui fait Rockfield, Hamstead, qui est en
2 faisceau double aussi. On a une ligne au poste
3 Beauharnois, qui est... Monsieur le Président, on a
4 une ligne entre Beauharnois et le poste de Léry qui
5 est aussi en faisceau double.

6 Q. **[384]** Mais avec le...

7 R. Pierre-LeGardeur, Saint-Sulpice qui est toute
8 neuve, qui est fait avec des conducteurs doubles
9 aussi. On a une ligne aussi... je pense, je crois
10 que c'est le poste Lemay. On a aussi à la sortie de
11 la centrale. Donc, on a un bout de ligne. Donc,
12 c'est des lignes qui existent depuis plusieurs
13 années. Celle qui est à Rockfield, on passe en
14 dessous, elle est en tubulaire, on passe en dessous
15 lorsqu'on arrive à la 20, à la hauteur du pont
16 Mercier. Elle est en service depuis au moins vingt
17 quelques années, cette ligne-là, si ce n'est pas un
18 peu plus. Donc, c'est du connu. C'est des circuits
19 qui existent.

20 Q. **[385]** Est-ce qu'on parle, Monsieur Giroux, à ce
21 moment-là, des conducteurs semblables à ceux de la
22 super ligne que vous proposez ici? Peut-être c'est
23 l'ingénieur qui doit répondre.

24 M. ANDRÉ DAGENAIS :

25 R. Est-ce que je connais? Je connais les conducteurs

1 qui sont sur celles de Pierre-LeGardeur, Saint-
2 Sulpice. C'est deux bersfor, c'est la même chose
3 que ce qu'on propose ici. Celle Aqueduc, Atwater,
4 si je me souviens bien, je ne suis pas certain à
5 cent pour cent, ce serait deux curlew qui seraient
6 un peu plus petit, de dix trente-trois (1033) MCM.

7 Q. **[386]** Merci. Maintenant, nous avons bien entendu
8 tout au long de la preuve que la ligne, vous me
9 corrigerez, mais que la ligne sous sa version de
10 solution 3, également la solution 3 optimisée, n'a
11 pas été... vous n'avez pas fait une étude
12 approfondie de ça, vous avez fait une étude
13 sommaire dont vous parliez avant la preuve, celle
14 que monsieur Giroux vient de me confirmer. Puis,
15 là, vous avez travaillé cette nuit là-dessus. C'est
16 bien cela?

17 (14 h 25)

18 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

19 R. Le scénario 3 a été étudié en long et en large.
20 Dans notre preuve, je vous montrais une comparaison
21 entre le 3 et le 3 modifié. Puis je mentionnais que
22 le 3 modifié, c'est le 3 auquel on rajoute une
23 charge de soixante-dix (70) MVA. Donc, le 3
24 modifié, c'est le 3 handicapé de soixante-dix (70)
25 MVA. Toutes les conclusions qui s'appliquent au 3,

1 s'appliquent au 3 modifié, mais pire, avec une
2 charge de soixante-dix (70) Mva de plus. Donc, tout
3 ce qu'on a étudié pour le 3 s'applique en pire pour
4 le scénario 3 optimisé.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Q. **[387]** Mais vous n'avez pas fait un travail complet,
7 c'est ça que je veux voir avec vous, sur le
8 travail, sur la solution 3 optimisée, vous ne le
9 proposez pas, là?

10 R. Juste répéter, là, la dernière phrase, vous dites
11 qu'on, est-ce que... on n'a pas proposé le
12 scénario...

13 Q. **[388]** Vous ne le proposez pas, vous êtes d'accord
14 avec moi, vous ne proposez pas le...

15 R. On ne propose pas, sous aucune considération, le...

16 Q. **[389]** O.K., vous n'avez pas fait un travail
17 complet, c'est ça que je veux, avec tous les moyens
18 que vous aviez?

19 M. ANDRÉ DAGENAIS :

20 R. On a fait le travail nécessaire pour vérifier le
21 fait que ça ne fonctionne pas.

22 Q. **[390]** Maintenant, si vous allez sur votre acétate
23 de cet après-midi, je ne sais pas, ça doit être la
24 deuxième diapo, je pense qu'il n'y a pas de numéro
25 de...

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, il y en a.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Il y en a? O.K., merci... O.K., je vois. Merci
5 beaucoup, Maître Fréchette.

6 Q. **[391]** Alors c'est la planche numéro 2 alors, je
7 crois... c'est ça. Puis vous avez parlé du fait que
8 dans votre analyse de la solution 3 modifiée, en
9 bas, à droite, on parle de, en deux mille quarante-
10 huit (2048), on doit ajouter une nouvelle ligne à
11 Grand-Brûlé-Dérivation entre Sainte-Agathe et
12 Saint-Sauveur, c'est bien cela?

13 R. Oui.

14 Q. **[392]** O.K.

15 R. Bien, il s'agit des deux premières sections du
16 projet qu'on propose en ce moment, puisque la ligne
17 entre Sainte-Agathe et la Dérivation Saint-Sauveur
18 aurait déjà été reconstruite, il s'agit des deux
19 premières sections.

20 Q. **[393]** C'est ça, les deux départs, c'est ça, de
21 ligne du poste Grand-Brûlé, c'est pour ça qu'on
22 mentionne ça?

23 R. Exact.

24 Q. **[394]** O.K. Et vous avez dit, je pense que vous avez
25 fait, cette nuit, une simulation par rapport à, le

1 moment et la nécessité de cet - vous me corrigerez,
2 là - de cet ajout d'équipement, c'est ça?

3 R. Ce que j'ai fait hier soir, c'est la nouvelle
4 analyse économique que vous voyez sur la
5 présentation que vous avez dans les mains...
6 pardon, Monsieur le Président, sur cette
7 présentation.

8 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

9 R. Et pour la partie simulation, ce qu'on a fait,
10 c'est les charges 48, 49, en fonction des pages 28
11 et 29, on a fait un test sur ce scénario-là, pour
12 voir que ça, pour voir si ça respecte les critères
13 ou non, avec les conclusions que j'ai énoncées tout
14 à l'heure.

15 Q. **[395]** Alors, c'est ça, vous allez me corriger, mais
16 vous avez dit à ce moment-là que je pense que vous,
17 quand vous faites votre simulation, il y a une
18 perte de la ligne et, parce qu'on est en
19 dépassement et que ça ne rencontre pas les
20 critères, c'est à peu près ça que vous avez dit, je
21 pense?

22 R. C'est, j'ai mentionné que le critère N-1, avec des
23 conditions normales de réseau au poste, et de
24 tension au poste de Grand-Brûlé, je ne respectais
25 pas mes tensions minimales en extrémité, soit aux

1 postes Doc-Grignon et Saint-Sauveur. J'ai mentionné
2 aussi d'autres critères qui étaient... qui
3 n'étaient pas respectés.

4 (14 h 25)

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Monsieur le Président, je suis dans une situation
7 où Monsieur Paquin a produit ses simulations puis,
8 là, on allègue d'autres simulations. Je pense que
9 je vais vous demander de les produire afin qu'on
10 soit en mesure de les regarder parce qu'on va
11 argumenter par écrit.

12 Parce que, là, on fait, on ne connaît pas
13 la nature et les résultats ou les conditions de ces
14 simulations-là, puis ça devient très importants. On
15 est en train de discréditer notre témoin avec une
16 affirmation. Ce n'est pas un témoin expert, ça, ils
17 se gardent bien de le qualifier.

18 Alors, je pense que j'aimerais qu'on
19 demande la production de ces simulations-là.

20 LE PRÉSIDENT :

21 J'en ai perdu un bout avec vos témoins experts puis
22 pas experts, là. Je n'ai pas compris l'allusion.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Bien, j'ai dit simplement qu'ils font des
25 affirmations, mais on ne connaît pas tous les

1 intrants de cette affaire-là. Alors on est en droit
2 de vérifier, simplement.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Maître Fréchette.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Monsieur Boulianne, on a eu cette discussion-là au
7 début de l'audience. Est-ce que vous voulez
8 retomber dans ces sujets-là?

9 Monsieur Paquin, lors de son témoignage, a
10 fait des affirmations. On ne lui a pas demandé de
11 fournir une série de documents. On considère que
12 c'est un homme qui doit être intègre et qui doit
13 faire son travail raisonnablement.

14 Je peux vous assurer que les gens d'Hydro-
15 Québec ont mis la même rigueur, rigueur,
16 efficacité, honnêteté dans la préparation puis du
17 témoignage qu'on a à vous offrir aujourd'hui.

18 On est entre vos mains, Monsieur le
19 Président. Si vous considérez que c'est pertinent,
20 moi, je vous dis que ça ne l'est pas.

21 Tous les éléments au niveau des
22 réinvestissements, au niveau des flux financiers,
23 les non-respects au niveau des critères que, selon
24 monsieur Paquin, ils étaient respectés dans son
25 témoignage.

1 La contre-preuve, c'est ça, son objet.
2 Alors c'est de faire valoir le point de vue de la
3 partie demanderesse. Alors, c'est ce qu'on a fait.
4 Je considère que les témoignages sont amplement
5 suffisant pour lui permettre de bien comprendre, de
6 bien saisir les éléments qu'on a fait valoir à
7 l'égard de sa position.

8 Je considère que ce n'est pas pertinent,
9 mais je m'en remets à vous, Monsieur le Président,
10 si vous souhaitez avoir de la documentation
11 supplémentaire.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Monsieur le Président, si vous me permettez. La
14 différence, c'est que monsieur Paquin, vous êtes un
15 tribunal spécialisé de régulation économique. Ce
16 n'est pas juste nous qui allons les regarder, mais
17 c'est la Régie également.

18 Et monsieur Paquin a produit les chiffres
19 qui reflètent sa simulation avec les conditions.
20 Alors, je pense qu'ils sont en droit d'être
21 capables de travailler sur les données pour voir
22 exactement.

23 Parce qu'on sait tous ce qui rentre dans la
24 machine, puis ce qui sort de la machine. Et ce qui
25 rentre dans la machine fait des grosses différences

1 sur ce qui sort de la machine.

2 Puis on parle justement d'investissements
3 dans l'ordre de cent millions de dollars (100 M\$),
4 puis avant qu'on fasse ça, ça serait bon d'avoir
5 l'information à la base des affirmations, je vous
6 le sou mets humblement.

7 C'est qu'on ne demande pas une nouvelle
8 simulation. Ils disent l'avoir faite.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Mais c'est quoi, parce que j'essaie de faire
11 l'analogie. Surtout que vous m'avez piqué au vif
12 quand vous avez commencé à parler d'experts, puis
13 pas experts; puis les représentants d'Hydro-Québec
14 c'en n'est pas, là. Si j'avais peut-être regardé
15 ça, peut-être que je conclurais autrement que vous.

16 On a accepté les scénarios comme le dit
17 bien maître Fréchette. Les simulations, il a fait
18 les simulations, monsieur Paquin, on les a
19 acceptées. Let's go, on embarque là-dedans.

20 Maintenant, on me dit qu'on a travaillé
21 cette nuit, on a fait des simulations puis, là,
22 vous redemandez de redéposer des documents dans le
23 but de vérifier s'ils ont vraiment mis en mil neuf
24 cent deux (1902), deux mille quarante-huit (2048),
25 le compensateur shunt, ces choses-là.

1 Il me semble que ça devient déséquilibré à
2 un moment donné.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 J'ai bien compris qu'on va passer à d'autre chose,
5 Monsieur le Président?

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui, s'il vous plaît.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Q. **[396]** Maintenant, par rapport à l'analyse
10 économique, parce que c'est vous surtout, Monsieur
11 Giroux. Je pense que vous avez parlé des
12 réinvestissements qui seraient nécessaires et vous
13 les avez évalués, si j'ai bien compris, selon
14 l'hypothèse d'un remplacement dans soixante-dix
15 (70) ans. Bien, je pense que vous avez mentionné
16 cinquante (50), en tout cas vous avez dit soixante-
17 dix (70) ans, c'est bien cela, je pense.

18 Et vous parlez de changer seulement, si je
19 comprends, pour les fins de vos calculs
20 économiques, des conducteurs et non pas les tours
21 et les autres portions de l'infrastructure. Est-ce
22 que c'est bien ça?

23 (14 h 35)

24 M. ANDRÉ DAGENAIS :

25 R. Monsieur le Président, tel que mentionné lors de

1 notre présentation de cette contre-preuve, nous
2 avons considéré, tel que suggéré par monsieur
3 Paquin, les réinvestissements comme si on
4 construisait une ligne initialement. Donc, le coût
5 de la ligne entier. Même si on est convaincu que ce
6 n'est pas ça qui arriverait.

7 Q. **[397]** Alors, votre comparaison est basée sur la
8 ligne au complet, c'est ça?

9 R. Oui, c'est ça.

10 Q. **[398]** Et à quel unitaire par kilomètre est-ce que
11 vous avez retenu? Est-ce que vous pouvez me
12 l'indiquer, s'il vous plaît?

13 R. Monsieur le Président, le coût de reconstruction de
14 la ligne entre Grand-Brûlé et Sainte-Agathe, nous
15 avons utilisé le même coût que nous avons utilisé
16 pour le scénario 3 qui consiste à construire une
17 ligne entre le poste du Grand-Brûlé et le poste de
18 Sainte-Agathe.

19 Q. **[399]** Et est-ce que vous avez un chiffre ou un
20 ordre de grandeur, s'il vous plaît, par kilomètre?

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Je vais lui prêter mon cartable de la preuve
23 principale, Monsieur le Président.

24 On est en train de la retracer, mais c'est le même
25 taux, le même coût qu'on a pris pour la solution 3.

1 LE PRÉSIDENT :

2 C'est dans la preuve ce chiffre-là, un million
3 (1 M) par kilomètre?

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 C'est dans la preuve principale. Oui, c'est ça.

6 Q. **[400]** Tu ne l'as pas, André?

7 R. Je ne l'ai pas précisément.

8 Q. **[401]** Bien il doit être dans la preuve, il est dans
9 la preuve.

10 R. Donc, je suis dans le document HQT-1, Document 1, à
11 l'annexe 4, à la page 4 de 6. Donc, je ne l'ai pas
12 devant moi, mais je crois que le montant qu'on a
13 mis dans l'étude économique qu'on a produite hier
14 soir et qu'on vient de vous présenter, ça
15 correspond aux quatre premières années. Sauf qu'en
16 deux mille dix-huit (2018), dans le tableau qu'on
17 voit là, à la solution 3, une nouvelle ligne Grand-
18 Brûlé Saint-Donat, les quatre premières années,
19 donc ça commence par deux millions quatre cent
20 vingt-cinq mille (2,425 M), sept millions deux cent
21 quatre mille (7,204 M), et caetera, là, ces quatre
22 chiffres-là, donc c'est ce coût-là, mais là-dedans,
23 à la quatrième année, il y a une barre de
24 sectionnement d'environ onze millions six cent
25 mille (11,600 M) au poste de Sainte-Agathe. Donc,

1 c'est sûr que là, pour avoir le coût de
2 construction de la nouvelle ligne Grand-Brûlé
3 Saint-Donat... Grand-Brûlé Sainte-Agathe, pardon,
4 il faut enlever le onze millions six cent mille
5 (11,600 M), il faut aussi enlever le huit point
6 quelques millions qu'on avait mis pour les
7 expropriations puisqu'on reconstruit dans la même
8 emprise. Ce que nous avons fait également pour le
9 scénario modifié par Saint-Adolphe-d'Howard.
10 (14 h 40)

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Q. **[402]** O.K. Merci, ça nous aide. Monsieur le
13 Président, j'ai juste quelques petits morceaux
14 encore puis on va libérer tout le monde. Par
15 rapport, toujours, à l'analyse... toujours dans
16 l'analyse économique, je suis à la page 4. Je crois
17 que vous avez... vous avez mentionné un écart de,
18 je pense, dix-sept point cinq millions (17,5 M),
19 selon vos calculs. Et vous avez dit que selon vous
20 ce serait encore plus grand, je pense, là, si j'ai
21 bien compris, parce que les... que les
22 investissements arriveront plus tôt, si j'ai bien
23 compris, qu'il y aura une croissance de la demande
24 plus grande aussi. Est-ce que c'est bien ça que
25 vous avez mentionné?

1 R. Je peux vous répéter les raisons pour lesquelles je
2 crois que cet écart... je suis persuadé que cet
3 écart est minimal.

4 Q. **[403]** Hum.

5 R. Nous avons inclus des réinvestissements dans la
6 solution 1, suggérés par monsieur Paquin, qui ne se
7 concrétiseront pas. Donc comme je l'ai expliqué,
8 les coûts de réinvestissement de ligne seront moins
9 grands que le coût total d'une nouvelle ligne. Ça,
10 c'est au moins. Il y a aussi ceux des départs de
11 ligne qui devraient être moins grands.

12 Les investissements de la solution 3
13 modifiée seront nécessaires quant à eux plus tôt
14 que prévu dans les simulations de monsieur Paquin.
15 Parce que les simulations de monsieur Paquin sont
16 très optimistes. Comme je vous dis, on n'a pas eu
17 le temps de refaire toutes les simulations pour
18 savoir à quelle année arrive chaque investissement
19 dans le scénario de monsieur Paquin, mais on est
20 convaincu que ces simulations sont trop optimistes.

21 Et également, si la croissance de la
22 demande s'avérait plus rapide que prévu, l'écart
23 entre les deux scénarios augmenterait parce que la
24 construction d'une nouvelle ligne Grand-Brûlé
25 Saint-Sauveur s'en verrait devancée.

1 Q. **[404]** O.K. Maintenant, aux fins de l'analyse
2 économique quand on est en mode autorisation de
3 projet comme nous sommes ici, vous serez d'accord
4 avec moi qu'on travaille pour l'analyse économique
5 avec des paramètres, des standards standardisés.
6 Est-ce que vous êtes d'accord avec ça? Au niveau
7 des durées de vie et ces choses-là.

8 Mme STÉPHANIE CARON :

9 R. On travaille effectivement avec des paramètres qui
10 sont connus et, pour certains, autorisés par la
11 Régie. Et surtout on travaille sur une base
12 commune, c'est-à-dire les mêmes paramètres pour
13 toutes les solutions qu'on compare. Également, on
14 s'assure que les solutions qu'on compare entre
15 elles rendent des services équivalents. Donc ça,
16 c'est effectivement la base d'une analyse
17 économique intègre.

18 Q. **[405]** O.K. Et si on a une... une durée de vie
19 standard pour une... une de vos lignes, par exemple
20 avec tout qu'est-ce que ça comporte, là, les
21 lignes, les structures, les conducteurs, les tours
22 et tout, là, les bases d'un certain nombre
23 d'années, qu'est-ce que vous justifiez dans ce
24 contexte-là, de travailler seulement avec... de
25 parler en termes de seulement remplacement de

1 conducteurs quand la ligne au complet est... selon
2 les normes standards, doit être considérée pour les
3 fins des comparaisons, comme ayant dépassé sa vie
4 utile?

5 R. Juste pour s'assurer qu'on a une compréhension
6 commune, Maître Gertler, de ce qui a été dit, c'est
7 que dans l'analyse économique que l'on a faite
8 hier, on a considéré les coûts de reconstruction
9 complète d'équipement.

10 Q. **[406]** Hum hum.

11 R. Ce qu'on disait simplement c'est que dans les faits
12 on ne reconstruirait pas une base de béton quand
13 une ligne arrive à la fin de sa durée de vie utile.
14 On considérerait certainement seulement certains
15 coûts de remise à neuf de certaines composantes.

16 Q. **[407]** Oui, mais j'ai bien compris ça. Mais ma
17 question c'est qu'aux fins de la prise de décision
18 par la Régie, comment est-ce qu'ils peuvent tenir
19 compte de votre... vous utilisez pour les fins de
20 comparaison économique votre perception ou votre
21 appréciation de qu'est-ce qui va arriver et la
22 durée de vie. Est-ce que c'est pas selon une durée
23 de vie standard qu'on doit faire la comparaison? Je
24 comprends que vous l'avez fait. J'ai compris, mais
25 on ajoute par-dessus que finalement ça va être

1 encore moins cher parce que ça arrivera dans la
2 vraie vie plus tard. Puis je vous... je vous
3 suggère que c'est pas une manière conforme de
4 conceptualiser la chose pour faire une comparaison.
5 (14 h 45)

6 R. On produit une analyse économique selon, comme on
7 l'a mentionné, les règles de l'art.

8 Q. **[408]** Oui.

9 R. Dans ce cas-ci, on a fait un spécial pour s'assurer
10 de couvrir toutes les préoccupations qui avaient
11 été évoquées par monsieur Paquin. Maintenant, à
12 chaque fois qu'on présente une analyse économique,
13 on donne un avis sur cette analyse, on la qualifie,
14 il y a des éléments qualitatifs qui ne font pas
15 partie de l'analyse économique et qui sont
16 d'intérêt pour la Régie pour apprécier cette
17 analyse dans un contexte réaliste et non pas
18 strictement théorique.

19 Q. **[409]** Merci. Maintenant, je pense, mes dernières
20 questions, Monsieur le Président, on est en train
21 de discuter, entre autres, là, de quand est-ce
22 qu'arriveront les investissements qui seraient
23 nécessaires en deux mille quarante-huit (2048).
24 Alors, dans trente (30) ans. Puis vous, vous dites,
25 je pense que c'est vous, Monsieur Dagenais, mais

1 vous me corrigerez, que ça pourrait être
2 nécessaire, des investissements pourraient être
3 nécessaires plus tôt si la croissance le demande et
4 plus forte que prévue, plus forte que les
5 pourcentages de croissance qui sont retenus dans
6 l'analyse. C'est bien ça?

7 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

8 R. Monsieur le président, j'ai mentionné que quand on
9 a simulé le scénario de la page 28, 29 en quarante-
10 huit (48), quarante-neuf (49), j'ai bien mentionné
11 que ce scénario-là ne fonctionne pas. Donc, il faut
12 que ça déclenche des investissements avant
13 quarante-huit (48), quarante-neuf (49). Ce qu'on
14 n'a pas réussi à faire, c'est qu'avec la prévision
15 de charge actuelle, sans la modifier, on n'a pas
16 déterminé l'année exacte où ce scénario-là flanche.
17 Donc, dans l'analyse économique, il y a une date
18 qui a été mise et elle diffère d'une année ou deux
19 avec le test qu'on a fait. Et là, c'est sûr qu'on
20 pourrait... mais là, on n'a pas fait de sensibilité
21 du tout sur la charge, on a vraiment pris le taux
22 de croissance tel qu'il était puis le scénario ne
23 fonctionne pas en quarante-huit (48), quarante-neuf
24 (49).

25 Q. [410] Non, mais ce n'était pas ça ma question. Je

1 vous demande si, est-ce que vous êtes en train de
2 demander à la Régie de tenir compte d'une
3 croissance de la demande plus forte que celle que
4 vous avez retenue pour les fins du dossier puis que
5 nous avons utilisée également?

6 R. Juste me permettre de répéter, on a utilisé la
7 prévision de charge de l'étude de monsieur Paquin
8 pour démontrer qu'en quarante-huit (48), quarante-
9 neuf (49) le scénario ne marche pas.

10 Q. **[411]** Non, mais ce n'est pas ça ma question. Il y a
11 une affirmation à l'effet que vous pensez que
12 certains investissements arriveraient plus tôt,
13 puis on fera sortir le... plus tôt que ce qui était
14 prévu, peut-être monsieur Dagenais qui le dit,
15 parce que la croissance... si la croissance de la
16 demande est plus grande que celle qu'on a... on
17 suggère, là, celle qui a été retenue dans le
18 dossier, si j'ai bien compris?

19 Mme STÉPHANIE CARON :

20 R. De nouveau, ces remarques sur l'analyse économique
21 visent à donner l'appréciation du caractère
22 conservateur ou non de cette analyse. Ce qu'on
23 cherche à exprimer ici, c'est qu'on produit une
24 analyse économique qui montre un écart largement
25 favorable en faveur de la solution 1.

1 Q. **[412]** Oui.

2 R. Et que, de plus, cette analyse économique s'avère
3 conservatrice.

4 Q. **[413]** O.K. Et est-ce que vous... c'est ça, on se
5 comprend. Mais est-ce que vous seriez d'accord avec
6 moi, parce que là, vous spéculez, finalement,
7 vous... sur le... Maître Fréchette, je vous
8 demanderais de ne pas faire des grandes réactions
9 aux questions, s'il vous plaît.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Je prierais mon collègue d'être poli, Monsieur le
12 Président. Je ne l'ai pas interrompu, je n'ai pas
13 dit un mot, je n'ai fait aucune mimique, j'ai été
14 tout à fait poli. J'ai droit de respirer en sa
15 compagnie, j'imagine, alors, je vous prierais de
16 tenir votre langage avec politesse, comme je le
17 fais, d'ailleurs.

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Q. **[414]** J'ai... alors c'est une supposition, une
20 spéculation sur qu'est-ce qui pourrait arriver au
21 niveau de l'accroissement de la demande. Puis je
22 vous demande, parce que je veux être « fair », là,
23 je veux tout simplement, est-ce que vous êtes
24 d'accord avec moi que si, par exemple, d'ici trente
25 (30) ans, parce qu'on parle quand même d'un horizon

1 de trente (30) ans, le réchauffement ou des
2 changements climatiques font en sorte que la charge
3 baisse, ou que la progression est moins grande, ça,
4 ça viendrait affecter dans l'autre sens le moment
5 de nécessaires d'investissement?

6 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

7 R. Monsieur le Président, on a utilisé les mêmes
8 croissances que le rapport, on a confiance dans les
9 quinze (15) premières années qui nous viennent du
10 Distributeur. Puis aussi, la croissance, il faut
11 aussi ajouter un élément. Il y a l'accroissement de
12 charge, mais il y a aussi la localisation. Donc, on
13 entre vraiment dans un domaine très spéculatif
14 parce qu'il peut y avoir une croissance plus
15 faible, mais si elle est située plus loin de la
16 source, par exemple à Saint-Sauveur ou Sainte-
17 Adèle, c'est l'endroit qui est le pire pour
18 alimenter de la charge. Donc, je pourrais avoir une
19 croissance plus faible avec des contraintes plus
20 importantes sur mon réseau. Je pourrais avoir une
21 charge plus forte près de Grand-Brûlé avec des
22 contraintes moins fortes. On n'en sortira plus. On
23 s'en tient avec une base de comparaison. Le
24 rapport, on a pris des hypothèses égales.

25 Q. [415] Maintenant, j'étais, l'autre jour,

1 brièvement, malheureusement parce qu'on avait
2 beaucoup de dates ici, mais au congrès... la
3 Conférence du Camput que j'ai entendu le président
4 de Hydro-Québec Distribution. Nous... il nous a
5 informés sur le... sur l'effet que peut avoir les
6 nouvelles technologies de stockage de masse sur la
7 croissance en demande. Est-ce que vous seriez
8 d'accord avec moi que si ces technologies-là d'ici
9 trente (30) ans s'avèrent efficaces, ça peut aussi
10 affecter la progression de la demande.

11 (14 h 51)

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Je vais m'objecter à la question, Monsieur le
14 Président. Les réponses des témoins sont assez
15 simples. Ils ont procédé à l'analyse économique en
16 utilisant les mêmes paramètres que ceux qui ont été
17 utilisés par monsieur Paquin. Et ce, pour s'assurer
18 que les deux soient sur une base comparable afin
19 que la Régie soit en mesure de se positionner, de
20 prendre une décision dans le cadre de son délibéré,
21 qui soit tout à fait éclairée, sans biais le plus
22 possible. Alors je m'objecte à cette question-là
23 qui est complètement hors de propos.

24 Est-ce qu'il y aura de la production
25 distribuée à Saint-Adophe-d'Howard ou à Saint-

1 Sauveur dans trente (30) ans d'ici? Il n'y a
2 personne ici dans cette salle qui est en mesure de
3 témoigner de cet aspect-là. Les gens d'Hydro-Québec
4 ont travaillé à partir des meilleures... des
5 meilleures prévisions, des meilleures données
6 disponibles afin de présenter à la Régie un dossier
7 qui soit intègre et ont utilisé des bases de
8 comparaison avec les preuves qui vous sont offertes
9 de façon tout à fait légitime. Alors je pense que
10 cette question-là est complètement hors propos.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Monsieur le Président, j'ai une autre question
13 après celle-là. Mais j'aimerais ça qu'il soit
14 répondu ou bien qu'on... qu'on radie de la preuve
15 les affirmations qui ont été faites par les témoins
16 à l'effet que, oui, ça arrivera plus tôt ou ça va
17 coûter plus cher ou ça va durer plus que... Parce
18 que c'est tous des... c'est exactement... C'est la
19 preuve de mon confrère ou de son client, qui
20 affirme des choses puis, moi, je suis en droit de
21 vérifier. J'ai pas d'autres questions après ça.
22 J'ai juste... c'est la dernière question là-dessus.
23 Mais si on fait des affirmations que, en plus de
24 l'analyse, mais on est sûr - mais on ne produit de
25 document - mais on est sûr que ça va être encore

1 plus cher ou plus tôt ou d'autres réfèrent plus
2 tard, mais qu'on vérifie la base de ces
3 affirmations-là, je pense que nous sommes en droit
4 de le faire.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Mais là, je pense que vous êtes parti. C'est un peu
7 les propos de madame Caron qui dit : nous avons
8 fait... nous avons fait une analyse économique de
9 la chose et puis, bon, ça arrive à tel résultat,
10 mais j'aimerais aussi la qualifier. Puis c'est ce
11 qu'ils font d'ailleurs. J'ai fait des hypothèses,
12 mais j'aimerais les qualifier. Elle dit tout
13 simplement que... bien s'il y a un peu plus de
14 croissance ça pourrait être différent. Et là, vous,
15 vous êtes en train de me dire : bien vous avez fait
16 une prévision économique, mais s'il y a un petit
17 peu moins de croissance... T'sais, c'est...

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Non, mais, nous, dans notre étude on a utilisé la
20 croissance qu'Hydro-Québec suggère. On ne fait pas
21 de... on ne fait pas de preuve sur les nouvelles
22 technologies d'efficacité énergétique et
23 climatique.

24 LE PRÉSIDENT :

25 C'est un débat, là. Un c'est plus, un c'est moins.

1 Puis c'est juste une qualification...

2 Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 O.K.

4 LE PRÉSIDENT :

5 ... d'une prévision. On met des bémols. Des...

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 O.K. Merci. J'ai compris. Dernière question,

8 Monsieur le Président.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Allez-y.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Q. **[416]** Surtout si c'est la dernière. Je pense que,
13 vous avez dit un peu vers la fin de votre
14 témoignage, si je ne me trompe pas, qu'avec la
15 solution 3 optimisée ça crée des risques sur le
16 réseau. Dans le fond, vous pourrez me corriger,
17 mais des risques sur le réseau qui risquent de
18 compromettre le développement économique de toute
19 la zone allant de Saint-Sauveur jusqu'à Mont-
20 Tremblant. C'est bien ça que vous avez dit?

21 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

22 R. Pourrais-tu remettre la... l'acétate, la
23 comparaison des deux petits schémas? Ce que j'ai
24 mentionné, Monsieur le Président, c'est
25 géographiquement Saint-Sauveur, Sainte-Adèle,

1 l'autoroute, la 117 elle longe très près de la
2 ligne, passe à côté de Sainte-Agathe. Et ici, va
3 jusqu'à... jusqu'au croisement des lignes à Mont-
4 Tremblant. Ce que j'ai mentionné c'est comme ce
5 scénario-là n'a pas de marge, toute charge
6 ponctuelle qui va venir se rajouter ici, je ne peux
7 pas la raccorder. Donc c'est dans ce sens-là qu'on
8 peut... on va limiter le développement. Avec un
9 scénario comme ça j'ai pas de marge, je ne peux pas
10 permettre à un industriel, à un développement
11 commercial, à du résidentiel de se développer. J'ai
12 pas de marge. Alors que dans l'autre scénario j'ai
13 amplement de marge pour permettre ces
14 développements-là. C'est ce que j'ai mentionné.

15 Q. **[417]** Bien je pense que vous avez mentionné que ça
16 venait compromettre... vous n'avez pas d'étude qui
17 démontre que le développement économique de la zone
18 de Saint-Sauveur jusqu'à Mont-Tremblant serait
19 compromis, là.

20 R. La seule affirmation que je peux faire c'est comme
21 moi je ne peux pas permettre plus de mégawatts,
22 peut-être que j'ai fait une allusion abusive en
23 disant que je ne peux pas raccorder de nouveaux
24 clients. Mais, moi, ce que je dis, c'est que je ne
25 peux pas sortir de mégawatts de plus de cette... de

1 cette infrastructure. Si c'est abusif de dire que
2 je ne peux pas alimenter de clients...

3 Q. **[418]** O.K. Je n'ai pas d'autres questions, Monsieur
4 le Président. Je veux juste mentionner qu'on a pris
5 un engagement ce matin puis on va... on va... on
6 n'a pas eu le temps à travers tout ça de... la
7 secrétaire n'est pas là aujourd'hui, mais on va le
8 produire cet après-midi sur le SDÉ pour le... pour
9 le rapport en deux mille quinze (2015) de madame...
10 madame Genest.

11 (14 h 57)

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci, Maître Gertler. Maître Neuman, pour SÉ-
14 AQLPA, vous avez une question dans le cadre de la
15 contre-preuve?

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Oui, merci, Monsieur le Président. Dominique
18 Neuman, pour SÉ-AQLPA. Ce sera très court.

19 Q. **[419]** Sur votre présentation, à la page numéro 4,
20 donc vous faites, la page 4 est une synthèse de
21 l'analyse économique, qui comprend, si je comprends
22 bien, chacun des éléments qui sont mentionnés aux
23 deux pages précédentes, et qui, selon une
24 estimation que vous avez qualifiée de
25 conservatrice, inclut à la fois les éléments qui

1 devraient être ajoutés à la solution 1 et des
2 éléments qui devraient être ajoutés à la solution
3 3, version de la Municipalité, telle que vous
4 l'avez étudiée.

5 En rapport avec ces calculs, je fais
6 référence à une autre pièce, qu'on cherchait tout à
7 l'heure, je pense l'avoir trouvée, qui est le
8 rapport de monsieur Dagenais, et je dois prendre la
9 version qui est caviardée, donc qui est la B-0039,
10 HQT-1, Document 3.1, et sur deux pages, je vais, je
11 donne les numéros de page mais c'est les numéros de
12 page qui sont au bas, au bas de la page, qui ne
13 sont pas nécessairement les numéros de page ADOBE.

14 Donc c'est le rapport, version caviardée du
15 rapport de monsieur Dagenais. Surtout, ne me
16 montrez pas les schémas, je ne veux pas les voir.
17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Vos yeux brûleraient, Maître Neuman. HQT-1,
19 Document 3?

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui, HQT-1, Document 3, ou 3.1 selon la version.
22 Donc c'est aux pages qui portent les numéros écrits
23 en bas de la page, qui sont les pages 3 et 5. O.K.,
24 c'est ça, c'est ça.

25 Q. [420] Donc à ces pages 3 et 5, on voit, dans les

1 petits tableaux encadrés... attendez, j'attends que
2 le témoin puisse trouver la bonne page... je ne
3 pense pas que... est-ce que le témoin... ah! oui,
4 c'est ça, oui, c'est bien ça...

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Parce qu'ils ont les versions complètes, là.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 C'est ça...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Je peux leur laisser la version caviardée mais
11 c'est que je n'aurai rien pour suivre.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Oui, je voyais les schémas au loin mais pas assez
14 pour pouvoir les...

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Essayez de... soyez comme Samson, ne perdez pas la
17 vue.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Oui, d'accord.

20 Q. **[421]** O.K., alors on voit, dans la partie publique,
21 les deux petits tableaux, on voit comment se,
22 comment est calculé le prix, le coût d'une ligne,
23 et ça varie à la fois selon la distance, et ce
24 n'est pas le même coût unitaire selon qu'il
25 s'agisse d'une ligne dans une nouvelle emprise ou

1 dans une emprise déjà existante. Et là encore, on
2 fait une variation selon qu'on longe la ligne déjà
3 existante, 735, ou que ce soit un autre corridor
4 déjà existant.

5 Donc est-ce que vous voyez bien ces
6 tableaux, donc les deux facteurs sont la distance
7 et le, ce que je pourrais appeler le type
8 d'emprise, c'est-à-dire déjà existante ou nouvelle
9 emprise.

10 Donc ma question porte sur... oui, donc ce
11 préambule étant fait, donc je vous amène donc à la
12 liste des éléments qui sont constitutifs de votre
13 analyse économique, si vous pouvez reculer de deux
14 pages à la page 2 de votre présentation d'il y a
15 quelques minutes, donc on voit que dans la solution
16 3 modifiée MSAH, d'abord, en 2025-2028, vous
17 ajoutez une nouvelle ligne, Sainte-Agathe-
18 Dérivation Saint-Sauveur, mais si je comprends
19 bien, ça, c'était déjà prévu dans la présentation
20 qu'a faite monsieur Paquin de sa variante du
21 scénario, c'est bien ça, ça, c'était déjà prévu,
22 c'est bien ça?

23 M. ANDRÉ DAGENNAIS :

24 R. Oui. Et c'était également prévu au scénario 3
25 présenté par Hydro-Québec dans la preuve.

1 Q. **[422]** Oui, c'est ça. Un peu plus bas, au bas de
2 cette même page, en deux mille quarante-huit
3 (2048), et vous avez indiqué tout à l'heure en
4 réponse à une autre question que c'est le ou avant
5 l'année deux mille quarante-huit (2048), vous
6 prévoyez, selon votre interprétation, qu'il
7 faudrait une nouvelle ligne, qui partirait de
8 Grand-Brûlé selon ce scénario 3, parce que selon,
9 je ne me rappelle pas les termes que vous avez
10 employés exactement mais le ou avant deux mille
11 quarante-huit (2048), ça ne fonctionne pas, il faut
12 ajouter une nouvelle ligne d'alimentation, c'est
13 bien cela?

14 R. Oui.

15 Q. **[423]** O.K. Alors pour calculer le coût de cette
16 nouvelle ligne, vu que le coût varie selon la
17 distance et le fait qu'il s'agisse d'une emprise
18 déjà existante ou d'une nouvelle emprise, votre
19 hypothèse pour calculer le coût de cette nouvelle
20 ligne, est-ce que ce serait une nouvelle ligne qui
21 passerait dans une emprise déjà existante, comme
22 par exemple la ligne qui va déjà de Grand-Brûlé
23 jusqu'à Sainte-Agathe, ou est-ce que ce serait une
24 nouvelle emprise quelque part?

25 R. Monsieur le Président, la ligne prévue en deux

1 mille quarante-huit (2048), à la solution 3
2 modifiée par la Municipalité de Saint-Adolphe-
3 d'Howard, elle peut être retrouvée par le tableau
4 qu'on nous pointe, pointé par maître Neuman, le
5 tableau 1 de ce rapport, il s'agit des deux
6 premiers segments de la ligne prévue en deux mille
7 dix-huit (2018) au tableau 1, donc la section
8 longeant la ligne de 735 kV, ainsi que la section
9 « Nouvelle emprise ».

10 (15 h 04)

11 Q. **[424]** Donc, si je comprends bien, vous avez pris
12 les mêmes calculs que votre projet de ligne selon
13 le scénario 1 qui passerait à travers
14 Saint-Adolphe-d'Howard?

15 R. C'est exact.

16 Q. **[425]** D'accord. Donc, si je conclus bien ce que
17 vous nous indiquez, c'est que, même selon la
18 solution 3 modifiée par la Municipalité de
19 Saint-Adolphe-d'Howard, il y aurait à terme, le ou
20 avant deux mille quarante-huit (2048), quand même
21 un besoin d'une nouvelle ligne qui partirait de
22 Grand-Brûlé et qui traverserait quelque part
23 Saint-Adolphe-d'Howard pour se raccorder à la ligne
24 principale?

25 R. Ce qu'on dit c'est qu'on aurait besoin d'une ligne

1 entre ces deux points-là.

2 Q. **[426]** O.K. Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres
3 questions.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Maître Gertler (sic).

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Lui c'était maître Neuman. Et, moi, je vous
8 préviens tout de suite...

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Ça c'était maître Neuman, lui c'est maître
11 Fréchette.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Maître Cardinal est là-bas par exemple.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Puis c'est à cause qu'il y a des choses nouvelles
16 qui apparaissent, ça fait que ça...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est bien, c'est bien. Ça perturbe. Je vous
19 comprends, vous n'êtes pas le seul, je pense.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui. Maître Gertler trouve le moyen...

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Avec votre permission, j'ai d'autres questions
24 suite à cet interrogatoire-là.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est bien, c'est bien.

3 RÉINTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Q. **[427]** Monsieur Dagenais, si vous pouvez nous aider,
5 quand on parle des coûts que vous prenez pour la
6 ligne de deux mille quarante-huit (2048) ou dans
7 ces eaux-là, est-ce que vous parlez d'un coût d'une
8 super-ligne, selon votre vocable? Je ne sais pas ce
9 qui est super là-dedans, mais...

10 M. ANDRÉ DAGENAIS :

11 R. Monsieur le Président, nous, on ne l'appelle pas la
12 super-ligne, mais il s'agit bien des coûts
13 présentés au tableau 1 du rapport mentionné dans la
14 question précédente. Cette ligne est décrite dans
15 ce rapport-là, il s'agit d'une ligne à deux
16 conducteurs par phase à 120 kV.

17 Q. **[428]** O.K. Puis est-ce qu'à ce moment-là dans la
18 configuration du réseau qui en résulterait, il est
19 nécessaire d'avoir une ligne de cette robustesse-
20 là, si je peux m'exprimer ainsi?

21 R. Monsieur le Président, on est loin d'être en avant-
22 projet pour cette ligne-là. Ça serait à vérifier.
23 Mais les coûts, je tiendrais à préciser, c'est que
24 les coûts d'une telle ligne sont relativement
25 semblables aux coûts d'une ligne à un conducteur

1 par phase.

2 Q. **[429]** Merci beaucoup, Monsieur le Président.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci, Maître Gertler. Oui, Maître Cardinal, s'il
5 vous plaît?

6 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

7 Merci. Au moins vous ne m'avez pas confondue avec
8 un de mes confrères. J'apprécie.

9 Q. **[430]** En fait, j'ai une seule question. J'aimerais
10 savoir dans votre analyse économique que vous venez
11 de déposer, est-ce que vous avez considéré pour les
12 lignes des réinvestissements sur un horizon de
13 cinquante (50) ou de soixante-dix (70) ans?

14 Uniquement pour préciser.

15 R. Monsieur le Président, un horizon de soixante-dix
16 (70) ans.

17 Q. **[431]** Parfait. merci.

18 INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT :

19 Merci.

20 Q. **[432]** J'en aurais peut-être une question puis, moi,
21 je profite du fait que vous êtes revenus. D'abord,
22 j'ai suivi la contre-preuve avec intérêt. Et une
23 question, un point qu'on discute, c'est suite au
24 rapport de madame Genest.

25 À la page 3, elle reprend le schéma. Bon,

1 on a vu les documents. Je l'ai devant moi, là.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Me permettez-vous de leur donner, Monsieur le
4 Président?

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Page 3, vous dites?

9 LE PRÉSIDENT :

10 Oui, MSAH-0037, page 3.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Son rapport ou la présentation, Monsieur le
13 Président?

14 LE PRÉSIDENT :

15 Son rapport.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Rapport, page 3.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Mais on l'avait dans la présentation également.

20 Mais allez donc avec le rapport, je vais travailler
21 avec ça. C'est les couloirs qu'on déboise pour
22 installer des...

23 (15 h 09)

24 Q. **[433]** Donc, là-dedans on voit qu'un déboisement de
25 dix-neuf mètres (19 m) est nécessaire dans le cas

1 où une nouvelle ligne est juxtaposée à une ligne
2 existante. Et par ailleurs, puis ça fait longtemps
3 que ça me trottait dans la tête, puis j'en profite,
4 en réponse à la question 4.4 de la Municipalité de
5 Saint-Adolphe, à la pièce HQT-2, Document 2, page
6 10, le Transporteur - prenez votre temps - le
7 Transporteur parle d'un déboisement additionnel de
8 vingt-six (26 m) ou de trente-deux mètres (32 m)
9 selon le cas. Pouvez-vous éclairer la Régie sur la
10 différence entre l'augmentation de l'emprise de
11 dix-neuf mètres (19 m) avec les données de vingt-
12 six (26 m) ou trente-deux mètres (32 m) fournies à
13 la réponse à la demande de renseignements de la
14 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard?

15 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

16 R. Monsieur le Président, juste pour expliquer la
17 différence. C'est qu'une emprise 735, typiquement,
18 une demi-largeur, c'est à partir du centre, on a
19 une quarantaine de mètres entre le milieu de
20 l'emprise et la bordure de l'emprise. Alors qu'une
21 120 kV, on va avoir environ trente-cinq mètres
22 (35 m) entre le milieu de l'emprise et la demi-
23 emprise. Donc, c'est sûr que, dans ce grand espace-
24 là, si on veut insérer une ligne 120 kV, déjà, dans
25 l'emprise existante à 735, je peux superposer ma

1 nouvelle emprise sur plus de la moitié de sa
2 largeur. C'est pour ça que j'ai besoin de seulement
3 déboiser une largeur beaucoup plus étroite. Parce
4 que ma 735 déjà, sa largeur d'emprise est... une
5 demi-largeur, c'est quarante mètres (40 m) déjà
6 pour une ligne 735. Alors que pour une 120 kV...
7 Excusez, je pense que j'ai dit trente-cinq mètres
8 (35 m). Ça, c'est la largeur totale. Une demi-
9 emprise d'une ligne 120 kV, c'est maximum vingt
10 mètres (20 m) environ.

11 Q. **[434]** Puis à la question que maître Cardinal vient
12 de vous poser sur l'utilisation de simulations sur
13 cinquante (50) ans ou soixante-dix (70) ans,
14 pourquoi vous avez utilisé soixante-dix (70) ans au
15 lieu de cinquante (50) ans pour une ligne?

16 Mme STÉPHANIE CARON :

17 R. La durée de vie d'une ligne, c'est soixante-dix
18 (70) ans. C'est la période sur laquelle on les
19 amortit.

20 Q. **[435]** Puis initialement dans vos premières
21 simulations, ce n'est pas cinquante (50) ans que
22 vous avez utilisé par hasard?

23 R. L'horizon de la simulation, l'horizon de la
24 simulation était de cinquante (50) ans. On a
25 mentionné que c'était... Ça date de l'avant

1 adoption, enfin, du dossier qui a mené à l'adoption
2 des PCGR des États-Unis, dossier dans lequel la
3 Régie a reconnu qu'on pouvait désormais aux fins
4 tarifaires amortir nos actifs sur leur véritable
5 durée de vie utile. On n'était plus limité à la
6 période de cinquante (50) ans pour chaque actif.

7 Q. **[436]** Il faut répéter des fois, hein. Donc, ça met
8 fin aux questions de la Régie dans le cadre de
9 cette contre-preuve-là. Avez-vous quelque chose à
10 rajouter?

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Non, mais peut-être libérer les témoins. Nous, ça
13 complète notre preuve, Monsieur le Président.

14 LE PRÉSIDENT :

15 J'arrive là-dessus, Maître Fréchette.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 C'est bien. Et pour les fins, c'était tout de
18 l'argumentaire dans le dossier des PCGR des États-
19 Unis sur l'article 24 de la Loi d'Hydro-Québec.
20 Dans la décision c'était là.

21 LE PRÉSIDENT :

22 D'accord. Bien, écoutez, il nous reste à vous
23 remercier, Monsieur Caron (sic), Monsieur Dagenais
24 et... je m'excuse, Madame Stéphanie Caron, Monsieur
25 Giroux, puis Monsieur Dagenais. Merci de votre

1 participation. Il y a un suivi. Nous autres, on va
2 terminer l'audience dans le cadre de ce dossier-là.
3 Mais on s'attend à avoir des plaidoiries. Et on a
4 déterminé les dates qui sont en fait celles que
5 vous nous avez suggérées. Et j'ai vu également
6 qu'il n'y avait pas eu tellement de contestation.
7 Peut-être pour le vingt-deux (22) ou le vingt-trois
8 (23).

9 Donc, plaidoirie d'Hydro-Québec attendue
10 pour le quinze (15) juin seize heures (16 h);
11 plaidoirie des intervenants attendue pour le vingt-
12 deux (22) juin seize heures (16 h); réplique du
13 Transporteur, six (6) juillet seize heures (16 h).
14 C'est clair.

15 Donc, écoutez, il me reste à vous
16 remercier, tous les participants à cette audience.
17 Écoutez, j'ai appris beaucoup de choses. Et puis
18 là-dessus, je vous souhaite une bonne fin de
19 semaine. Merci.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Merci encore. Merci de nous avoir accueillis. Merci
22 à mes collègues et aux membres de la Régie.

23 FIN DE L'AUDIENCE

24

1

2

3 SERMENT

4

5 Je, soussignée, ROSA FANIZZI, sténographe
6 officielle, certifie sous mon serment d'office que
7 les pages qui précèdent sont et contiennent la
8 transcription fidèle et exacte des notes prises
9 dans cette cause au moyen de la sténotypie.

10

11 Le tout, conformément à la loi.

12 Et j'ai signé,

13

14

15

ROSA FANIZZI, s.o.

16